



# Assemblée des Premières Nations



Rapport annuel 2015–2016

## À PROPOS DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'instance nationale qui représente les gouvernements des Premières Nations et environ 1,5 millions de personnes vivant dans des réserves ainsi qu'en région urbaine et rurale. Le Chef national est élu tous les trois ans et reçoit des directives de la part des Chefs en assemblée. L'APN consacre ses efforts à l'avancement des priorités et des aspirations des Premières Nations par l'entremise d'études, de recherches, de mesures et d'activités de sensibilisation portant sur une vaste gamme d'enjeux et de questions politiques.

Le Canada compte 634 Premières Nations dotées de systèmes établis de gouvernance, chacune d'entre elles dirigée par un(e) Chef habilité(e) à être membre de l'Assemblée. Le Comité exécutif national de l'APN est composé du Chef national, de 10 Chefs régionaux, ainsi que des présidents des Comités des aînés, des femmes et des jeunes. Les Premières Nations sont issues de plus de 50 nations distinctes, possédant chacune leur propre culture et leur propre langue.

Les Premières Nations entretiennent avec la Couronne et les habitants du Canada une relation unique et particulière, énoncée dans la Proclamation royale de 1763 et consacrée par les traités, les lois constitutionnelles de 1867 et de 1982, la common law canadienne et le droit international, et soulignée dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



© Assemblée des Premières Nations 2016  
55, rue Metcalfe, bureau 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : 613-241-6789  
Sans frais : 1-866-869-6789

[www.afn.ca](http://www.afn.ca)



# TABLE DES MATIÈRES

## RAPPORTS RÉGIONAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'APN

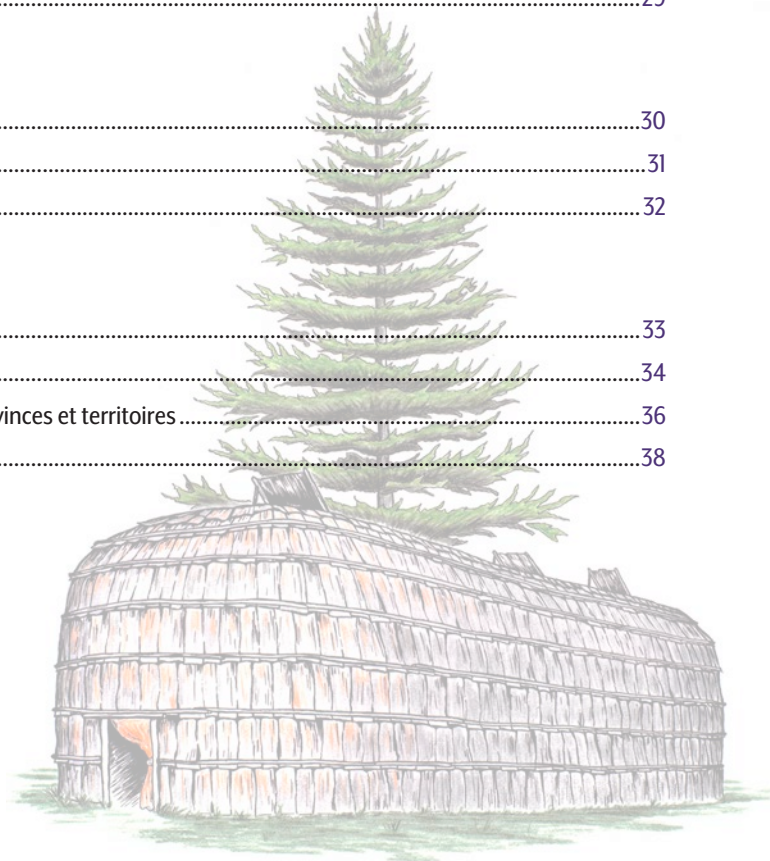
Chef national Perry Bellegarde.....	1
Chef régional Morley Googoo, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.....	5
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard .....	7
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador .....	9
Chef régional Isadore Day, Ontario .....	10
Chef régional Kevin Hart, Manitoba.....	15
Chef régional Bobby Cameron, Saskatchewan .....	17
Chef régional Craig Makinaw, Alberta .....	19
Chef régional Shane Gottfriedson, Colombie-Britannique .....	22
Chef régional Mike Smith, Yukon .....	27
Chef régional Bill Erasmus, Territoires du Nord-Ouest.....	29

## CONSEILS DE L'APN

Conseil des aînés de l'APN.....	30
Conseil des femmes de l'APN .....	31
Conseil national des jeunes de l'APN.....	32

## SECRÉTARIAT DE L'APN

Rapport du directeur général.....	33
Représentation et activités internationales .....	34
Défense d'intérêts à l'échelle nationale – Parlement canadien, provinces et territoires .....	36
Communications stratégiques.....	38



**METTRE EN ŒUVRE LES DROITS**

Gestion de l'environnement.....	41
Pêches.....	44
Droits fonciers et revendications territoriales.....	47

**RÉALISER LE CHANGEMENT POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS**

Éducation.....	50
Pensionnats indiens.....	52
Développement social.....	56

**COMMUNAUTÉS SAINES, SÉCURITAIRES ET DURABLES**

Partenariats économiques.....	59
Gestion des situations d'urgence.....	63
Santé.....	67
Logement.....	78
Vers la sûreté et la sécurité pour les femmes et jeunes filles autochtones.....	82
Eau et infrastructures.....	84

<b>ÉTATS FINANCIERS.....</b>	<b>87</b>
------------------------------	-----------

# RAPPORT DU CHEF NATIONAL



Chers collègues dirigeants, amis et proches,

Les derniers six mois depuis que nous nous sommes réunis pour la dernière fois ont été historiques. Entre les engagements sans précédent contenus dans le budget fédéral, représentant 8,4 milliards de dollars envers les priorités des Premières Nations, et l'engagement du Canada d'adopter « sans réserve » la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, nous avons constaté des avancées positives au niveau de la relation avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne nos objectifs communs.

J'ai rencontré nombre d'entre vous, dirigeants des Premières Nations, partout sur l'Île de la Tortue pour vous écouter et travailler avec vous pour faire avancer vos priorités, les droits de vos nations et le mieux-être de vos communautés. Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a offert une voix aux Premières Nations lors de rencontres intergouvernementales sur le changement climatique, la santé, la gestion des situations d'urgence, la protection de l'enfance, la sûreté et la sécurité des femmes et jeunes filles autochtones, ainsi que lors de tribunes organisées par l'APN dans divers domaines, tels que le mieux-être mental, la sécurité publique et les services de polices autochtones, les jeunes et la santé, et lors de notre Forum national sur l'énergie.

Fort de vos opinions et votre vision collective, j'ai eu des discussions avec le premier ministre Trudeau et plusieurs de ses collègues du Cabinet pour les inciter à placer les priorités des Premières Nations au premier plan du programme fédéral. J'ai encouragé les gouvernements des provinces et des territoires à faire des priorités des Premières Nations leurs priorités.

Une partie essentielle de cette tâche est de reconstruire l'APN après une décennie de coupures répétées afin de renforcer notre gouvernance interne dans des domaines clés, tels que l'environnement et le logement.

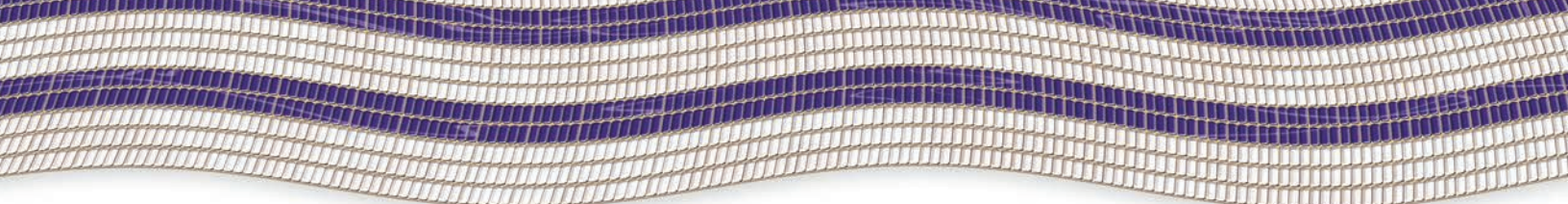
Après avoir profité de l'occasion que nous offrait l'élection fédérale 2015 pour faire connaître les priorités des Premières Nations, nous avons, sous l'égide des Chefs-en-Assemblée, travaillé assidûment avec le nouveau gouvernement pour faire en sorte que des mesures significatives et concrètes soient prises pour éliminer l'écart au niveau des ressources et des investissements consacrés aux Premières Nations, et milité pour la reconnaissance de nos droits inhérents et issus de traités. Lors de toutes mes rencontres, et de toutes mes entrevues avec les médias, j'ai clairement affirmé que l'élimination de l'écart intolérable qui prévaut de longue date sur le plan socioéconomique est une question relevant des droits de la personne qui doit être résolue de façon pressante et que, pour améliorer la qualité de vie des Premières Nations, le Canada doit s'acquitter de ses obligations juridiques et considérer comme une priorité le respect et la mise en œuvre de nos droits inhérents et issus de traités.

Un récent sondage d'opinion publié par l'Environics Institute a révélé que les Canadiennes et Canadiens sont de plus en plus sensibilisés aux défis auxquels nous sommes confrontés en raison des séquelles du régime des pensionnats indiens et d'autres pratiques discriminatoires. Ce sondage a également révélé un ferme soutien du public envers un financement accru dans les domaines suivants :

- Éducation, pour atteindre la parité avec les niveaux provinciaux (91 %);
- Eau potable salubre et logements adéquats dans les réserves (90 %);
- Cursus obligatoire dans toutes les écoles pour enseigner notre histoire et notre culture aux Canadiens (87 %);
- Préservation des langues autochtones (78 %);
- Contrôle par nos communautés de leurs ressources naturelles sur leurs territoires traditionnels (66 %);
- Règlement de toutes les revendications territoriales en suspens, peu importe le coût (60 %).







Nos efforts de communication et de sensibilisation pour faire avancer les priorités énoncées dans *Éliminer l'écart* ont été couronnés de succès car ils ont donné lieu à plusieurs engagements importants. Les priorités de l'APN et notre travail mettent l'accent et sont alignés sur les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).

À cet égard, je tiens à souligner le travail de mes collègues du Comité exécutif, ainsi que celui des chefs de file, des activistes, des jeunes et des volontaires des Premières Nations sur tous nos territoires, qui ont agi pour que nous progressions en regard de ces priorités stratégiques.

J'ai également encouragé plusieurs partenaires consentants de la société civile à relayer notre message, ce qu'ils ont accepté avec enthousiasme. Nos efforts de sensibilisation, tant au Canada qu'à l'échelle internationale, continuent de se traduire par des rapports, des recommandations et des initiatives pressant le Canada de finalement prendre des mesures substantielles et concrètes pour respecter notre droit à l'autodétermination sur nos territoires. Notre chemin vers le mieux-être est guidé par nos cultures, nos langues et les ressources de nos territoires. L'autodétermination et les partenariats avec d'autres gouvernements et avec le secteur privé élimineront l'écart et allégeront les souffrances dans nos communautés.

À la suite de l'élection, j'ai encouragé l'adoption d'une approche pangouvernementale pour édifier une nouvelle relation avec les Premières Nations, fondée sur la reconnaissance des droits et l'inclusion des priorités des Premières Nations, ce qu'ont reflété les lettres de mandat remise à chacune et chacun de ses ministres par le premier ministre. Cette approche nous a permis de constater un changement éminemment positif quant à la disponibilité des ministres fédéraux de la Couronne vis-à-vis des dirigeants des Premières Nations. Divers ministres participent maintenant régulièrement aux réunions du Comité exécutif de l'APN et prennent connaissance directement de la part des Chefs régionaux de leurs priorités d'action. De plus, les ministres Carolyn Bennett et Jody Wilson-Raybould ont assisté à des volets importants de notre assemblée de trois jours au mois de décembre, participé à des réunions en caucus et animé diverses réunions parallèles avec des Chefs. Les ministres Bennett, Philpott, Morneau, Mihychuk, ainsi que l'ancien ministre Tootoo, ont toutes et tous rencontré les membres du Comité exécutif depuis l'élection.

Lorsque le premier ministre Justin Trudeau s'est joint à nous pendant la rencontre des Chefs-en-Assemblée en décembre 2015, il a cité cinq domaines clés sur lesquels son gouvernement allait se pencher en priorité. Ces domaines correspondent à des priorités formulées au fil des

années par les Chefs-en-Assemblée, que je me suis efforcé de rappeler avec insistance au nouveau gouvernement :

1. Mettre sur pied une Enquête publique nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées au Canada;
2. Faire des investissements significatifs dans l'éducation des Premières Nations, sans que des solutions nous soient imposées;
3. Éliminer le plafond de deux pour cent sur le financement des programmes destinés aux Premières Nations et mettre en place une nouvelle relation financière avec les Premières Nations assortie d'un financement adéquat, prévisible et durable;
4. Mettre en œuvre l'intégralité des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, en commençant par la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
5. Procéder à un examen complet des textes législatifs imposés unilatéralement aux peuples autochtones par le précédent gouvernement et en abroger les dispositions qui contreviennent aux droits des Autochtones, ne sont pas conformes aux principes de bonne gouvernance, ou qui n'ont simplement aucun sens sur le plan des politiques publiques.

Bien que d'importants travaux nous attendent pour répondre pleinement à ces priorités, des mesures concrètes ont déjà été prises et le travail conjoint avec l'APN a débuté.

1. La tenue de l'**Enquête nationale sur la sécurité et la sûreté des femmes et jeunes filles autochtones** est imminente, maintenant que s'est achevée la phase de préparation, à laquelle l'APN a pris part et qui a donné lieu à la participation sans précédent de trois ministres de la Couronne avec des survivantes et leurs familles dans tout le pays.

Je continue de presser chaque province et territoire de prendre des mesures dès maintenant et pendant la durée de l'enquête elle-même pour faire en sorte que toutes les femmes et jeunes filles jouissent de leur droit de la personne fondamental à la sécurité. J'ai récemment souligné cette nécessité lors d'une allocution à l'intention de l'Association canadienne des chefs de police.

2. À titre de Chef national, j'ai déployé avec le Comité exécutif des efforts intenses de sensibilisation pendant la période qui a précédé le budget de 2016. J'ai rencontré à plusieurs reprises le ministre des Finances, Bill Morneau, ainsi que d'autres ministres clés. L'APN a obtenu une augmentation sans précédent des **investissements**

**consacrés aux Premières Nations** – un engagement « ferme » de 8,4 milliards de dollars sur cinq ans (en sus du financement existant). Nos messages relatifs à l'équité et la mise en œuvre des droits ont été entendus et se traduisent par des ressources et d'importants engagements sur le plan des politiques, qui vont favoriser les mesures légitimes dont nous avons besoin et que nous attendons à juste titre.

3. Nos efforts inlassables de sensibilisation dans le cadre du budget ont aussi conduit à l'**élimination du plafond de 2 %** et à un engagement de mettre en place un financement adéquat, prévisible et durable dans le cadre d'arrangements financiers correspondant à une relation de nation-à-nation et de gouvernement-à-gouvernement. Nous procédons actuellement à la mise sur pied d'un groupe de travail et à l'élaboration d'un protocole d'entente en matière de relations financières, dans le cadre de discussions avec le ministre des Finances ayant pour objectif de transformer ces engagements en mesures concrètes.
4. Nous avons travaillé activement afin que les Premières Nations obtiennent une place **à la table de négociation du prochain Accord sur la santé**. Pour la première fois de l'histoire, les Premières Nations siègeront à la table qui définira les priorités des systèmes de santé fédéral, provinciaux et territoriaux pour les 10 prochaines années.
5. J'ai aussi déployé beaucoup d'efforts pour presser tous les ordres de gouvernement et des partenaires de la société civile de mettre en œuvre les **Appels à l'action de la CVR**. Lors de chacune de mes rencontres avec les premiers ministres et les ministres fédéraux, je les ai exhortés à travailler avec les Premières Nations pour promouvoir des changements aux cursus scolaires et à fournir aux Premières Nations des ressources et du soutien pour l'enseignement et la revitalisation des langues autochtones. En juin, j'ai rencontré les membres du caucus des maires des grandes villes à l'occasion de la Conférence de la Fédération des municipalités canadiennes, et je leur ai rappelé qu'il était important que les villes disposent de plans pour appliquer les recommandations de la CVR et améliorer les services destinés aux hommes, aux femmes et aux enfants qui vivent en dehors des réserves dans des villes et villages de tout le pays et qui représentent 50 % de la population des Premières Nations.
6. Je continue de travailler assidûment pour obtenir de la part du gouvernement fédéral un financement pour la **revitalisation des**

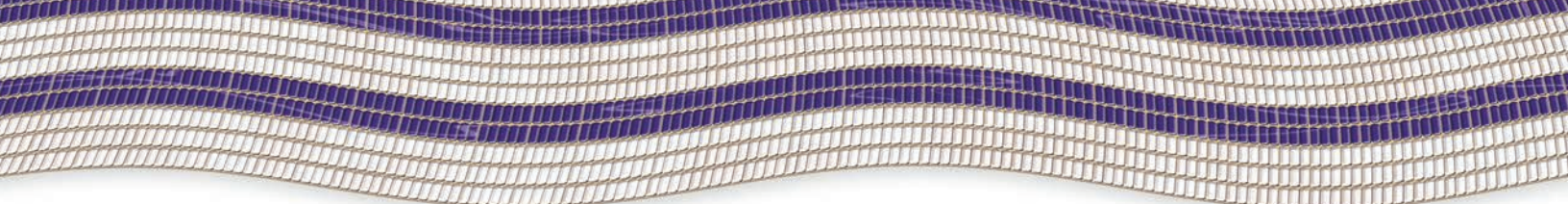
**langues autochtones** et je tiens actuellement des discussions en vue de garantir des engagements de financement dans le cadre du prochain budget (tel que promis dans le budget de 2016). Je profite en outre de chaque occasion de rappeler l'importance de reconnaître les langues autochtones comme les premières langues officielles de ce pays, dans le cadre d'un processus formel tel qu'une loi fédérale.

7. Conformément à l'appel lancé par la CVR et par les Chefs-en-Assemblée, j'ai mis l'accent sur les **progrès envers la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** (la Déclaration) en tant que cadre pour aller de l'avant. J'ai insisté sur le besoin d'un engagement du gouvernement fédéral au nom de la Couronne sur cette question. Dans plusieurs de ses discours, le premier ministre a reconnu le rôle central de la Déclaration en tant que guide pour la réconciliation et de point de départ pour la mise en œuvre des Appels à l'action de la CVR. Au mois d'avril dernier, j'ai fait parvenir une lettre au premier ministre laissant entendre qu'il était temps que le Canada fasse explicitement part de son soutien sans réserve à la Déclaration et à sa mise en œuvre. Lors de la session du mois de mai de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, la ministre Bennett a annoncé le soutien sans réserve du Canada à la Déclaration des Nations Unies.

La prochaine étape pour garantir un processus de collaboration avec les Premières Nations à propos de l'adoption et de la mise en œuvre des normes minimales énoncées dans la Déclaration est une loi fédérale. Au mois de mai, j'ai soulevé cette question dans le cadre d'une allocution prononcée lors d'un séminaire à l'intention des députés sur la Déclaration des Nations Unies, et elle a été accueillie favorablement.

8. J'ai rencontré le ministre Bennett ainsi que le ministre Wilson-Raybould pour discuter de l'engagement du premier ministre (réitéré dans ses lettres de mandat) envers un **examen des politiques et des lois**. Les deux ministres ont confirmé que le gouvernement avait l'intention de travailler avec nous en vue de mettre en place un processus conjoint pour examiner les nombreuses lois et politiques qui ne respectent pas nos droits en vertu de l'article 35 et des droits internationaux de la personne. J'ai insisté sur le besoin de disposer de mécanismes, de processus et d'une instance gouvernementale pour s'assurer que les lois et politiques existantes et futures soient conformes aux droits inhérents et au titre des Premières Nations, aux traités





et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. J'ai fait connaître l'intention des Premières Nations de veiller à ce que la Couronne abandonne ses politiques de résiliation des droits et remanie ses nombreuses politiques obsolètes telles que celles sur les « revendications globales » et l'« autonomie gouvernementale ». Ce travail demeure une priorité première pour les mois à venir.

Nous avons connu du succès dans d'autres domaines. Après plusieurs longues années de procédures judiciaires, l'APN et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations ont remporté une cause qui fera jurisprudence et dans laquelle il est clairement reconnu que le gouvernement fédéral a fait preuve de discrimination dans ses politiques et son financement des services de protection de l'enfance. Nous continuons de tenir la Couronne fédérale responsable de mettre un terme à cette discrimination et de travailler avec les gouvernements et les experts des Premières Nations afin d'éviter en premier lieu que les enfants soient pris en charge.

Lors de chacune de mes rencontres avec les premiers ministres et divers ministres des provinces et des territoires, j'ai mis l'accent sur plusieurs mesures phares que pourraient adopter leurs gouvernements afin d'éliminer l'écart socioéconomique inacceptable qui prévaut entre les Premières Nations et les autres Canadiens.

Parmi ces mesures :

1. Agir dès maintenant concrètement et de façon significative pour assurer la sûreté et la sécurité des femmes et jeunes filles autochtones;
2. Mettre en place des processus bilatéraux avec les dirigeants des Premières Nations au plus haut niveau de prise de décision pour faire en sorte que les droits inhérents, le titre autochtone et les traités soient mis en œuvre;
3. Travailler avec les Premières Nations à l'adoption et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
4. Travailler dans le cadre de processus bilatéraux pour accomplir des progrès en ce qui concerne le partage des recettes tirées des ressources;
5. Travailler avec les Premières Nations en vue de modifier les cursus scolaires provinciaux et territoriaux à l'intention des enfants de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour y inclure les droits ancestraux et issus de traités, l'expérience des pensionnats indiens et la *Loi sur les Indiens* (mise en œuvre des Appels à l'action de la CVR);

6. Prendre des mesures pour soutenir la revitalisation des langues autochtones et promouvoir leur reconnaissance au moyen de lois, de politiques et de programmes;
7. Prendre des mesures pour faire en sorte que l'émission de permis provinciaux et(ou) territoriaux soient conditionnelle à certains critères, c.-à-d. que les entreprises disposent d'une stratégie de main-d'œuvre représentative, et privilégier les entreprises comptant des Autochtones à tous les niveaux de la prise de décision.

À l'occasion de la prochaine rencontre des ministres des Affaires autochtones et du Conseil de la fédération, je m'efforcerai, comme je l'ai fait l'année dernière, d'exhorter tous les gouvernements à redynamiser ces processus intergouvernementaux pour veiller à accomplir des progrès tangibles, apparents et mesurables sur le terrain – c.-à-d. que les résultats et les effets soient évidents et mesurables dans les communautés des Premières Nations. Selon moi, en tant que dirigeants, il nous incombe d'instaurer un changement et des actes qui sont évalués en fonction du mieux-être de nos citoyens, et qui répondent aux priorités des Premières Nations.

Beaucoup de travail a été accompli, et beaucoup reste à faire. Comme toujours, je me réjouis de pouvoir m'appuyer sur vos opinions, votre sagesse et vos commentaires. J'attends avec impatience les discussions que nous tiendrons dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle, ainsi que de pouvoir travailler avec vous dans les jours, les semaines et les mois à venir.

Perry Bellegarde  
Chef national



# CHEF RÉGIONAL MORLEY GOOGOO

## Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve



Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux Chefs et aux délégués présents à l'Assemblée générale annuelle 2016 de l'APN, à Niagara Falls, en Ontario. J'ai le plaisir de présenter les faits marquants d'activités auxquelles j'ai eu la possibilité et le privilège de participer.

Cette année, j'ai eu l'honneur de gérer mes nouveaux portefeuilles, qui ont occupé une grande partie de mon emploi du temps :

- Commission de vérité et réconciliation (CVR);
- Sports et loisirs;
- Langue, Culture, Arts – Canada 150;
- Conseil des jeunes;
- Comité de gestion de l'APN.

### ACTIVITÉS ET COMPTES RENDUS RÉGIONAUX

#### Langue, Culture, Arts – Canada 150

En tant que titulaire du portefeuille Langue, Culture, Arts et Canada 150, j'ai consacré beaucoup de temps à la conception et à la coordination d'un grand événement micmac et acadien en vue du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, en 2017. Cet événement réunira les communautés mimacs et acadiennes sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO, à Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse. Ouvert au public, l'évènement fera découvrir la culture et l'histoire des deux communautés en s'inspirant de la riche histoire de la région, de l'histoire commune des Micmacs et des Acadiens et de leur ancienne amitié. En juin, j'ai organisé une séance stratégique d'une journée au lieu historique national de Grand-Pré à laquelle étaient invités des représentants des gouvernements fédéral, provincial et autochtones. Ce projet suscite de plus en plus d'intérêt et j'envisage de diffuser d'autres comptes rendus sur son évolution.

En juin, j'ai participé à une réunion entre des enseignants et organisations autochtones et Apple Canada à Toronto. Il s'agissait de trouver des

moyens de revitaliser les langues autochtones par la technologie. Je suis très encouragé par l'intérêt que porte Apple à la revitalisation des langues autochtones et je suis persuadé que le milieu de l'entreprise du Canada se joindra à cet effort.

#### Conseil des jeunes

En mai, j'ai pris part à une discussion de groupe sur la santé des enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada, qui s'est tenue à la Bibliothèque centrale d'Halifax.

À la fin de mai, j'ai eu l'honneur d'assister au Rassemblement national des jeunes Autochtones sur l'île Manitoulin, en Ontario, qui était parrainé par la Fondation Rideau Hall. Des jeunes Autochtones de l'ensemble du Canada ont participé à cette conférence de trois jours et ont présenté leurs idées quant aux changements à apporter au système d'éducation afin qu'il corresponde davantage à leur culture. Lors de la cérémonie de clôture, les jeunes ont rassemblé leurs suggestions dans trois recommandations destinées à favoriser l'inclusion de la culture autochtone dans le système scolaire. Plusieurs d'entre eux présenteront les recommandations à Ottawa en juin 2016.

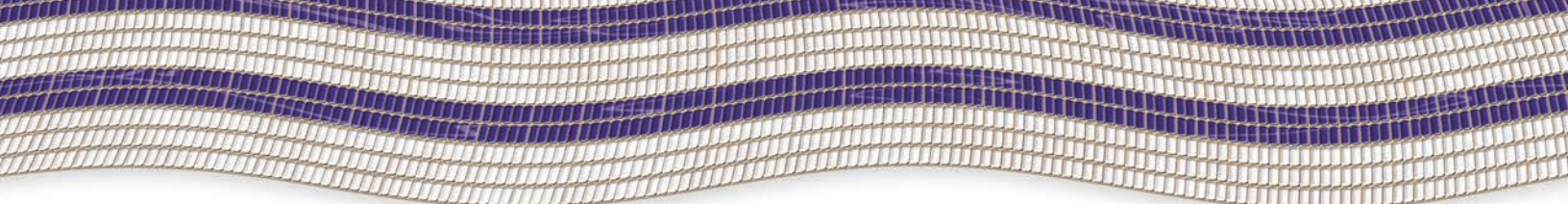
M'inspirant de ce rassemblement de jeunes, j'envisage de tenir une conférence des jeunes Autochtones semblable en Nouvelle-Écosse. Les jeunes Micmacs de la province pourraient se réunir et débattre de questions qu'ils considèrent importantes dans notre région.

#### Commission de vérité et réconciliation

En mai, je me suis entretenu avec Karen Hudson, directrice exécutive de Nova Scotia Legal Aid, du plan stratégique de son organisation concernant la mise en œuvre des 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Le 8 juin, j'ai assisté à la Table ronde des jeunes à Ottawa, qui était axée sur la promotion de la vie et la prévention du suicide, aux côtés de la ministre de la Santé, Dre Jane Philpott, et du Conseil national des jeunes des Premières Nations.





Le 9 juin, j'ai participé à une conférence organisée par le système judiciaire de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour discuter de la protection de l'enfance des Micmacs dans notre région. Compte tenu du nombre disproportionné d'enfants micmacs pris en charge, le système judiciaire souhaite recueillir l'avis des dirigeants et des personnes souhaitant trouver des solutions quant à la façon d'agir en respectant les Appels à l'action de la CVR.

J'ai aussi été très occupé par la conception et la planification du tout premier Sommet des Chefs et des députés, prévu à Ottawa le 20 juin. Pour la première fois, les Chefs et les députés de la Nouvelle-Écosse se réuniront pour discuter de questions concernant leur région.

Je profite de ce rapport pour remercier Jaime Battiste pour son excellent travail. J'ai nommé Jaime Battiste à un poste au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, qui accepte des demandes de financement pour des programmes éducatifs destinés à favoriser la réconciliation, la guérison et l'acquisition de connaissances. Les fonds accordés par le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada proviennent de la Convention de règlement sur les pensionnats indiens et sont mis à la disposition des particuliers et organisations membres des Premières Nations et des Métis par l'intermédiaire d'un processus de présentation de demandes.

### **Conclusion**

Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, je suis enthousiasmé par les prochaines activités qui se dérouleront dans ma région et à l'échelon national. Et je me réjouis tout autant du travail à réaliser durant l'année à venir.

Wel'lalin.

Dans un esprit de paix et d'amitié

Chef régional Morley Googoo  
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

# CHEF RÉGIONAL ROGER J. AUGUSTINE

## *Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard*



Pjila'si. Je suis très honoré d'accueillir les aînés, les Chefs et les délégués de l'ensemble du Canada à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

J'ai le plaisir de vous donner un aperçu des activités et questions concernant les Premières Nations dans ma région et au niveau national.

### ACTIVITÉS RÉGIONALES

#### **Pow-Wow des pêcheurs – « Esprit de paix et d'amitié »**

Je suis fier d'annoncer que le cinquième Pow-Wow annuel des pêcheurs – « Esprit de paix et d'amitié » se tiendra au parc Waterford Green, à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Le succès considérable du pow-wow de l'an dernier montre que nos communautés et nos cultures évoluent dans un esprit de paix et d'amitié. Le Pow-Wow permettra de mieux découvrir les cultures des Premières Nations, d'Irlande, d'Écosse et d'Acadie par des chants, de la danse et des œuvres d'art. Je vous invite à visionner la vidéo du Pow-Wow des pêcheurs sur YouTube.

#### **Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard (CMIPE)**

- Veiller à ce que les gouvernements fédéral et provincial mettent en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation;
- Exploiter les possibilités suscitées par l'obligation de consulter et l'affirmation du titre autochtone;
- Cogérer les terres à bois de la Couronne;
- S'assurer que des panneaux de signalisation et des drapeaux sont installés pour montrer que l'Î.-P.-É. est la terre des Mi'kmaq;
- Travailler avec le ministère de l'Éducation à l'amélioration des résultats des apprenants mi'kmaq dans le système scolaire provincial;

- Essayer de créer nos propres sources de revenu basées sur des initiatives de développement économique;
- Envisager l'élaboration d'une stratégie du tourisme autochtone;
- Diriger des séminaires sur l'éducation avec la fonction publique, des établissements scolaires et l'ensemble de la population afin de sensibiliser l'opinion aux questions qui revêtent une importance pour les mi'kmaq;
- Créer un nouveau plan stratégique global de trois ans;
- Travailler activement à l'élaboration d'une étude et d'un plan d'action sur les changements climatiques;
- Organiser diverses activités, telles que des pow-wow, les célébrations de la Journée nationale des Autochtones et les activités de la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones;
- Surveiller les procédures culturellement appropriées des Services à l'enfance et à la famille;
- Veiller à ce que les rapports *Gladue* soient mis à la disposition des contrevenants autochtones ayant affaire au système judiciaire;
- Améliorer les activités d'emploi et de mentorat.

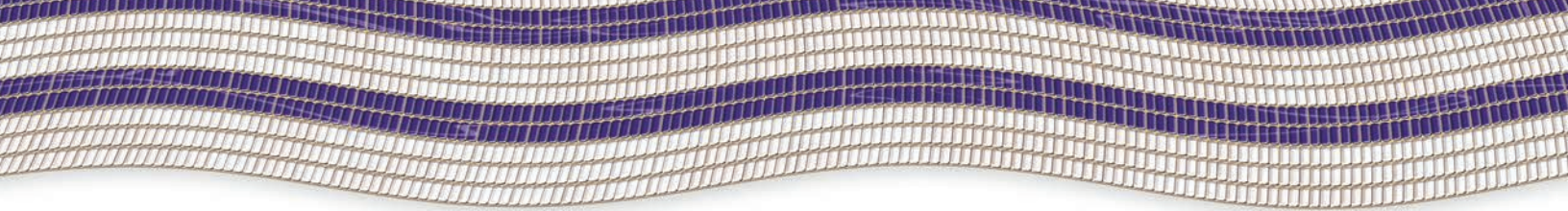
#### **Portefeuille national des pêches**

L'APN cherche à obtenir un appui financier par l'intermédiaire d'une proposition de financement de trois ans (pluriannuel) du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques. Cela lui permettra de continuer de s'engager de façon proactive avec le ministère des Pêches et Océans (MPO) dans l'examen des diverses questions sur les pêches des Premières Nations et de déterminer conjointement l'application pratique des nouvelles lois et politiques et des nouveaux règlements touchant les pêches.

Les activités menées au niveau national visent à accroître la participation des Premières Nations aux processus décisionnels sur la gestion des pêches et accentuer l'établissement renforcé et durable de pêches basées sur les droits ancestraux et issus de traités inhérents. Le travail proposé englobe les principes de l'usage équitable et durable des ressources aquatiques et vise à jeter les bases d'une future prospérité, d'une cogestion et d'une gouvernance améliorée dans les secteurs des pêches des Premières Nations.







Dans le cadre des efforts permanents de l'APN visant à faciliter la formulation de suggestions et à fournir des conseils concernant l'adoption de politiques cohérentes capables de répondre aux préoccupations des Premières Nations sur la gestion des pêches, nous souhaitons nous doter de moyens supplémentaires et flexibles pour relever les nouveaux défis, offrir une grande capacité de consultation et faciliter une participation coordonnée des Premières Nations. L'APN présente une proposition de trois ans comprenant un grand nombre de résultats attendus et proposant des capacités adaptables au MPO pour le soutenir dans son mandat et ses objectifs énoncés en matière de gestion des pêches. Quelques activités décrites dans la prochaine proposition seront axées sur l'élaboration de processus et outils efficaces qui faciliteront l'engagement du gouvernement auprès des Premières Nations en aidant à déterminer les domaines dans lesquels un tel engagement serait éventuellement nécessaire.

Actuellement, le Comité national sur les pêches (CNP) tient une seule réunion en personne par an. Il a pris des mesures pour se réunir plus souvent (au moins deux fois par an) durant l'exercice 2016-2017. À cet effet, nous souhaiterions organiser une réunion du CNP à l'automne 2016 pour permettre au Chef national et au ministre d'y participer partiellement.

Woliwon, Welalin,

Roger J. Augustine  
Chef régional de l'APN, N.-B./Î.-P.-É.

# CHEF RÉGIONAL GHISLAIN PICARD

## Québec et Labrador



Les chefs de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) constatent avec satisfaction la volonté du gouvernement Trudeau, élu en octobre 2015, de rétablir entre la Couronne et les Premières Nations une relation respectueuse et équitable, profitable autant pour les Premières Nations que pour l'ensemble de la société canadienne.

Dans un esprit de réconciliation historique avec les Premières Nations, le gouvernement du premier ministre Justin Trudeau semble déterminé

à redonner son sens à la notion d'honneur de la Couronne, gravement compromise par dix années de gouvernement conservateur.

Il faudra maintenant donner un sens concret à la réconciliation. Il faudra maintenant que toutes les femmes et les hommes de nos nations, nos aînés, nos jeunes, constatent dans leur vie quotidienne que la réconciliation historique entre les Premières Nations et la Couronne est plus que de beaux discours, qu'elle est une réalité.

Nos chefs sont prêts, et depuis longtemps, à s'engager sincèrement dans une démarche de réconciliation. Ils s'attendent cependant à ce que des gestes concrets soient posés rapidement par le nouveau gouvernement fédéral. Il faudra mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. Il faudra intégrer dans les décisions et les pratiques les principes mis de l'avant par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il faudra poser des gestes concrets.

Dans le système politique canadien, en particulier en ce qui a trait aux relations avec les Premières Nations, le rôle du gouvernement fédéral est prépondérant. Par contre, les provinces, en fonction des juridictions que leur confère la Loi constitutionnelle du Canada, jouent un rôle important dans un ensemble de sujets importants, notamment les territoires et les ressources. Une province qui ne s'engage pas elle-même

dans la démarche de réconciliation qui s'amorce peut compromettre sérieusement toute démarche visant à rebâtir la relation entre les gouvernements des Premières Nations et les autres gouvernements.

Or, sur ce point, nos chefs sont très inquiets de l'attitude du gouvernement provincial du Québec. Élu depuis plus de deux ans maintenant, le gouvernement du premier ministre Couillard ne donne aucun signe d'ouverture, aucune volonté de reconnaissance ou de mise en œuvre du titre, des droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations. Les pratiques de ce gouvernement, notamment en ce qui a trait au territoire et aux ressources, peuvent encore être qualifiées, en 2016, de colonialistes. La démarche politique proposée au gouvernement Couillard par l'APNQL en avril 2015 est demeurée sans réponse. L'engagement du premier ministre Couillard de tenir deux rencontres à chaque année avec notre assemblée n'a pas été tenu. Nos chefs sont inquiets de cette attitude négative du gouvernement Couillard et ils ont raison de l'être.

Plusieurs femmes et filles de nos nations vivent des situations intenable, notamment dans les relations avec les services policiers, et plusieurs l'ont dénoncé publiquement. L'APNQL a demandé formellement au gouvernement Couillard la tenue d'une enquête complète sur les relations entre nos nations et les services policiers. L'APNQL et l'APN ont adopté des résolutions en soutien de cette demande et les ont transmises au gouvernement Couillard, qui a choisi de ne pas en tenir compte.

Les chefs de nos nations, appuyés par leur population, s'engagent sincèrement vers une nécessaire réconciliation avec la Couronne autant qu'avec la société canadienne dans son ensemble. Nos chefs n'ont pas l'intention de laisser la mauvaise volonté d'un gouvernement provincial compromettre l'effort de réconciliation qui s'amorce.



# CHEF RÉGIONAL ISADORE DAY

## Ontario



Au nom des Chefs de l'Ontario, je salue chaleureusement les aînés, les dirigeants, les jeunes et les citoyens qui participent à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à Niagara Falls, qui est organisée par les Six-Nations de la rivière Grand. Le lieu de l'AGA est très spécial et très important. Il y a plus de 250 ans, nos citoyens — de la côte est au Midwest en passant par la baie d'Hudson — se sont rassemblés ici pour signer le Traité de Niagara, en 1764. Ce fut le véritable commencement de notre relation de nation à nation avec la Couronne (maintenant le Canada), car nous avons reconnu et ratifié la Proclamation royale de 1763. Aujourd'hui, les Premières Nations et le Canada reviennent finalement à cette relation de nation à nation au sein de laquelle nous serons des partenaires à part entière dans le processus décisionnel. Cela ne devrait pas prendre beaucoup de temps avant que nous nous séparions une fois pour toutes des contraintes et des chaînes coloniales de la *Loi sur les Indiens*.

Depuis mon élection au poste de Chef régional (juin 2015), j'ai été très occupé car je me suis déplacé dans l'ensemble de l'Ontario et j'ai donné une orientation étendue à mon nouveau rôle de dirigeant, tant sur le plan provincial, en Ontario, que national, au sein de l'Assemblée des Premières Nations. À l'APN, je préside le Comité des Chefs sur la santé et je copréside le Comité des Chefs sur l'environnement et les changements climatiques. Ces deux portefeuilles importants exigent des mesures immédiates et des engagements concrets du gouvernement fédéral dans quelques mois à peine. Je donne plus de détails tout au long du présent rapport.

### Initiatives provinciales

Le 24 août 2015, la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, et moi-même, au nom de tous les Chefs de la province, avons signé un

accord politique historique qui amorce une nouvelle relation basée sur le respect des droits issus de traités des Premières Nations et sur l'évolution des gouvernements autodéterminés des Premières Nations. L'Accord est l'étape la plus importante jamais franchie ensemble par l'Ontario et les Premières Nations dans l'histoire moderne. Les Chefs de l'Ontario et le gouvernement provincial sont en train d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un cadre globaux, qui seront entièrement basés sur cet accord, pour faire progresser notre compétence et nos droits issus de traités selon nos conditions.

En moins d'un an, l'Accord politique a permis à nos dirigeants de pouvoir s'entretenir d'une manière sans précédent avec les ministres et les cadres supérieurs provinciaux et d'obtenir des engagements et un financement de haut niveau, ce qui transforme notre relation en Ontario. Il y a plusieurs semaines, lors de notre Conférence de tous les Chefs en Ontario, à Thunder Bay, la première ministre Wynne et son Cabinet ont examiné l'Accord politique avec nos dirigeants et ont conclu des ententes concernant des priorités — par exemple les soins de santé, les changements climatiques, la compétence et le partage des avantages provenant de l'exploitation des ressources — qui doivent être mises en œuvre dans les mois à venir.

Voici ci-dessous quelques faits marquants survenus au cours des derniers mois, c'est-à-dire depuis mon dernier rapport présenté à l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2015.

Le 24 février, je me suis joint au Grand Chef Alvin Fiddler de la nation nishnawbe aski pour déclarer l'état d'urgence sanitaire après « les décès et souffrances inutiles causés par des déterminants de la santé très médiocres ». J'ai aussi mentionné que « les citoyens enregistrent de mauvais résultats en matière de santé et que leur état de santé et leur bien-être est en-dessous des normes à cause d'un mauvais diagnostic et traitement de certaines maladies évitables ». Le 31 mars, nous avons tenu une réunion à Queen's Park avec Eric Hoskins, ministre de la Santé de l'Ontario, et Jane Philpott, ministre fédérale de la Santé, pour commencer l'élaboration d'un plan d'action en réponse à l'état d'urgence proclamé au sein de la nation nishnawbe aski. Le 24 mai, la province est passée de la parole aux actes en débloquant 222 millions de dollars, étalés sur trois ans, pour circonscrire la crise sanitaire dans le Nord.



Au même moment, j'ai déclaré : « Dans les mois à venir, le Grand Chef Patrick Mahdabee, président du Comité des Chefs sur la santé des Chefs of Ontario, nos techniciens de la santé et moi-même continueront de travailler avec l'Ontario et le Canada à la mise en œuvre des priorités et à l'obtention de fonds à long terme, qui seront bénéfiques à toutes nos Premières Nations. Cependant, nous ne devons jamais oublier que ces crises sanitaires prendront fin seulement lorsque nous nous attaquerons aux principaux déterminants, tels que l'eau, le logement, l'éducation et les communautés économiquement viables. »

Le 30 mai, moins d'une semaine après l'annonce du très important financement de l'Ontario pour la santé, la première ministre Wynne a prononcé une déclaration de réconciliation à l'assemblée législative de l'Ontario. Les survivants des pensionnats indiens, leurs familles et nos dirigeants ont assisté des balcons à ce moment historique. J'ai aussi eu l'honneur de répondre à la première ministre. Voici un extrait de ma déclaration :

*« Nous sommes réunis ici en présence de l'esprit de nos ancêtres, c'est-à-dire l'esprit des dirigeants qui ont signé le Traité de Niagara en 1764, les Traités du lac Supérieur et du lac Huron, les Traités Williams et les Traités numérotés. Sont aussi présents des Chefs et des Grands Chefs qui sont leurs descendants et qui incarnent cette ligne temporelle ininterrompue menant nos citoyens jusqu'à aujourd'hui. »*

*Nous sommes aussi réunis en présence des esprits tourmentés de nos enfants, de nos jeunes, de nos sœurs, de nos mères et de nos grands-mères. Ils sont trop nombreux à s'être ôtés la vie – ou à se l'être fait voler. Ils sont encore trop nombreux à souffrir dans la pauvreté et le désespoir malgré eux. Ils n'ont pas souhaité ni désiré cette situation : elle est le résultat permanent d'une tromperie sur le plan de la paix et de l'amitié qui date de la colonisation – malheureusement ici-même dans la province de l'Ontario.*

*La présence de survivants des pensionnats indiens nous rappelle l'existence d'un système qui était destiné à tuer l'Indien dans l'enfant. Ils ont subi des sévices indescriptibles, mais leurs enfants et leurs petits-enfants ont aussi connu la souffrance. C'est terriblement triste, car ces séquelles horribles continuent de tourmenter les générations actuelles, comme le prouve la dernière vague de suicides parmi nos enfants et nos jeunes.*

*La plupart d'entre nous, citoyens des Premières Nations de cette terre, peuvent témoigner des conséquences directes de cette période sombre*

*– effectivement, un grand nombre d'entre nous ont vécu dans les ténèbres et l'ombre du mal qui hantaient bon nombre de ces écoles.*

*L'Acte des Sauvages, 1876, a officialisé les chaînes de l'oppression contre lesquelles nous, membres des Premières Nations, luttons encore aujourd'hui pour nous libérer. Le colonialisme combiné – l'Acte des Sauvages et la pleine mise en œuvre du système des pensionnats indiens – constituait le plan malveillant menant à la destruction de notre humanité.*

*Cette force coloniale a engendré un tel niveau de dysfonctionnement et de désespoir parmi de nombreuses générations et pendant des décennies que ses effets nuisent encore aujourd'hui au bien-être de nos familles sous la forme d'un traumatisme intergénérationnel – un post-traumatisme commun vécu par toutes les Premières Nations dans cette province.*

*Nous continuons aussi de subir des politiques et des lois qui façonnent et contrôlent nos vies. Ce sont les progénitures du système de la Loi sur les Indiens – une compétence injustifiée et injuste s'exerçant contre notre peuple et nos terres. Il n'est pas juste – cela ne l'a d'ailleurs jamais été – que nos citoyens meurent dans une pauvreté extrême sur une terre aussi riche que l'Ontario. Nos ancêtres ne pouvaient pas imaginer les horreurs actuelles lorsqu'ils ont accepté de partager les richesses de cette terre – cela va à l'encontre des traités de paix et d'amitié initiaux.*

*Nos citoyens n'ont jamais été invités aux discussions lorsque de vastes étendues de nos terres, ici en Ontario, ont été illégalement vendues à des immigrants européens afin de payer les dettes de la guerre de 1812. Si nos citoyens n'avaient pas été des alliés dans cette guerre, l'Ontario et le Canada n'auraient peut-être jamais existé. Nos citoyens n'ont jamais participé aux discussions lorsque l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont formé la Confédération en 1867 – encore aujourd'hui, nous sommes soumis à un partage des pouvoirs et nous ne sommes pas officiellement acceptés sur cette terre par la famille fédérale – aussi curieux que cela puisse paraître, nous sommes des invités indésirables sur notre propre terre...*

*L'esprit du changement a déjà commencé. Les hautes cours du pays nous disent que la Constitution protège le mode de vie des Autochtones, leur culture et leur lien avec leurs terres – la Constitution peut maintenant affirmer et commencer à reconnaître officiellement par l'intermédiaire de la réconciliation et des droits inhérents et issus*



*de traités — des droits que nous n'avons jamais abandonnés en tant qu'Autochtones originaires de cette terre et d'avant le premier contact.*

*L'Accord politique mis en œuvre en Ontario, les engagements des gouvernements fédéral et provincial qui font suite aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et l'adoption intégrale de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce sont des signaux puissants de l'avènement d'une nouvelle relation basée sur l'égalité, la restitution et la reconnaissance de notre souveraineté en tant que nations.*

*À partir de maintenant, nous marcherons ensemble vers la mise sur pied de communautés saines et heureuses. Nous éradiquerons le fléau du suicide. Nous mettrons un frein au nombre croissant de femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées. Nous rendrons nos enfants à leurs familles.*

*Nous travaillerons ensemble au développement d'économies — dans l'esprit et l'intention des Traités. Nous lutterons ensemble contre les changements climatiques. Nous nous efforcerons ensemble de redonner à l'Ontario la beauté et la générosité qui a attiré les colons sur nos terres, Nous renforcerons le lien entre les citoyens autochtones et notre mère, notre mère la Terre.*

*En conclusion, nous devons orienter nos efforts et nous employer à inclure et à faire participer nos survivants des pensionnats indiens à tous les aspects de notre cheminement vers le progrès; ils ont porté tout le fardeau et ont vécu les côtés les plus obscurs de cette histoire. Ils ne doivent plus jamais se sentir exclus, seuls ou abandonnés — ce processus et ces investissements leur appartiennent.*

*Aujourd'hui, nous nous approchons de l'intention initiale des Traités envisagée par nos ancêtres. Madame la première ministre, Mesdames et Messieurs présents dans cet édifice législatif. Nous reprenons notre place légitime en Ontario. Que le Créateur vous bénisse et que nos ancêtres puissent sentir la chaleur de la réconciliation dans cette nouvelle ère de guérison. »*

La déclaration sur la réconciliation de la première ministre est assortie d'un investissement de 250 millions de dollars, étalé sur trois ans, dans des programmes et mesures axés sur la réconciliation, qui doivent être mis conjointement sur pied par les Chefs de l'Ontario. Ces mesures sont directement liées aux 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et concernent un large éventail de questions : comprendre les séquelles des pensionnats indiens; améliorer les résultats en santé et

en protection de l'enfance; créer un système de justice plus pertinent et plus réceptif; soutenir la culture autochtone; mettre en œuvre le partage des avantages provenant de l'exploitation des ressources; harmoniser les relations, y compris la mise en œuvre intégrale de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Un geste important et symbolique a été accompli : le ministère des Affaires autochtones de l'Ontario a été rebaptisé le ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation.

Il y a moins d'un mois, les Chefs de l'Ontario et la province ont tenu un forum de deux jours sur les changements climatiques et le plafonnement et les échanges, qui était axé sur le rôle important que joueront les Premières Nations, en tant que partenaires, dans le Plan d'action contre les changements climatiques de 8,3 milliards de dollars, annoncé le 8 juin. Ma réponse à ce programme très ambitieux a été la suivante :

*« Nos citoyens — du nord au sud — souffrent des conséquences du réchauffement climatique et de la pollution depuis de nombreuses années. Nos communautés ont été durement touchées par les inondations, les incendies, l'eau contaminée et la perte d'aliments traditionnels. Les Premières Nations ont signé les Traités pour partager également les terres et les ressources. Maintenant, nous voulons travailler en partenariat, en nous appuyant sur les principes du consentement préalable donné librement en connaissance de cause, pour s'assurer que les terres et les ressources sont partagées pour les futures générations. Je suis encouragé par l'annonce faite aujourd'hui, qui mentionne que les connaissances traditionnelles en écologie des Premières Nations orienteront le plan d'action provincial. De plus, la province a promis d'inclure nos citoyens dans la nouvelle économie du carbone et de fournir un financement pour remplacer les dispositifs peu écologiques de production d'électricité au diesel par des mini-réseaux d'énergie verte. Les Premières Nations doivent aussi continuer de travailler avec la province à la réalisation de grands projets d'énergie verte qui fourniront de l'électricité à tous les Ontariens. Les Lois sur les changements climatiques et les énergies vertes doivent être intégrées autant que possible. »*

### **Responsabilités des portefeuilles de la santé et des changements climatiques du Comité exécutif de l'APN**

En tant que président du Comité national des Chefs sur la santé (CCS), je souhaite rassembler tous les efforts afin d'accomplir des progrès importants et mettre fin à des décennies de crises sanitaires silencieuses, qui ont touché un trop grand nombre de nos citoyens, non seulement en Ontario mais aussi dans l'ensemble du pays. Nous avons énormément



confiance dans l'équipe exceptionnelle du Secrétariat de l'APN ainsi que dans le puissant réseau national des techniciens de la santé et des dirigeants des Premières Nations, qui sont dirigés par d'éminents défenseurs, dont le Grand Chef Doug Kelly, de la Colombie-Britannique, et le Grand Chef Patrick Madahbee, de l'Ontario. Ces deux dirigeants, comme tous les membres du CCS et leurs homologues régionaux, vont au-delà des attentes afin de s'assurer que tous nos citoyens bénéficient de services de santé équitables.

Ma principale priorité est de travailler avec le Comité exécutif et le CCS de l'APN à la mise en place d'un financement durable à long terme du gouvernement fédéral. Nous avons peu de temps pour nous assurer d'obtenir une part équitable du prochain accord fédéral sur la santé de plusieurs milliards de dollars avec les provinces et les territoires. La liste des principales priorités des Premières Nations doit être présentée au gouvernement fédéral à la fin du mois. En septembre, l'APN doit présenter des documents de travail à la prochaine réunion des ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux. L'Accord sur la santé sera ensuite négocié et fera l'objet d'une entente finale qui sera annoncée au plus tôt en janvier 2017, c'est-à-dire dans six mois.

Le mois dernier, dans le but de prendre des mesures immédiates pour juguler la crise sanitaire et la vague de suicides, le premier ministre Trudeau s'est entretenu avec des dirigeants et des jeunes de la nation nishnawbe aski et de la Première Nation d'Attawapiskat avant d'annoncer un financement supplémentaire de 69 millions de dollars étalé sur trois ans, qui comprend 34 nouvelles équipes de santé mentale pour lutter contre la vague de suicides dans l'ensemble du pays. Bien que ce financement soit le bienvenu, il est loin de correspondre aux nombres que l'APN a présentés à la ministre de la Santé et au Comité permanent des affaires autochtones de la Chambre des communes. Le 9 juin, j'ai signalé au Comité qu'il fallait au moins 80 équipes en santé mentale à l'échelle nationale et 136 millions de dollars pour s'attaquer à un large éventail de problèmes de santé mentale, de la consommation de drogues et d'alcool à un soutien pour les survivants des pensionnats indiens.

Cette crise nationale ne sera pas circonscrite avec des demi-mesures. Nous avons aussi besoin de la pleine participation des gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre des stratégies qui redonneront espoir à un très grand nombre de jeunes et de personnes âgées qui estiment que mettre fin à leur vie serait le seul moyen d'échapper au désespoir.

En tant que coprésident du Comité des Chefs sur l'environnement et les changements climatiques, je me baserai sur nos efforts admirables

dans le domaine des changements climatiques et sur la relation établie en Ontario pour faire avancer le programme à l'échelle nationale. La *Vancouver Declaration Clean Growth and Climate Change* permet de s'assurer que des citoyens autochtones participeront pleinement aux activités des quatre groupes de travail actuels. En mai, le Canada s'est engagé à mettre entièrement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La communauté internationale surveille le Canada afin de s'assurer que les Premières Nations participent pleinement à la bataille contre le réchauffement climatique.

L'APN et le Canada surveilleront le travail important qui commence dès maintenant en Ontario, qui comprend la préservation du puits de carbone dans les Basses-Terres d'Hudson, le deuxième plus grand au monde. C'est la deuxième paire de poumons de la planète — il absorbe du carbone et produit de l'oxygène —, mais il est déjà menacé par une hausse de la température; celle-ci augmente deux fois plus vite que dans le sud de l'Ontario.

Étant donné les enjeux auxquels seront confrontées les futures générations dans le monde, l'avis des Autochtones devrait être primordial et devrait être pris en compte dans toutes les planifications de lutte contre les changements climatiques en cours. Un véritable changement transformateur est possible seulement si les stratégies, les efforts et les engagements de lutte contre les changements climatiques concernent tout le Canada, y compris les nations autochtones. Pour paraphraser la première ministre Wynne, un véritable changement transformateur aura lieu lorsque les Premières Nations seront totalement engagées dans « notre façon de vivre, de travailler, de nous divertir et d'évoluer » dans la nouvelle économie des changements climatiques.

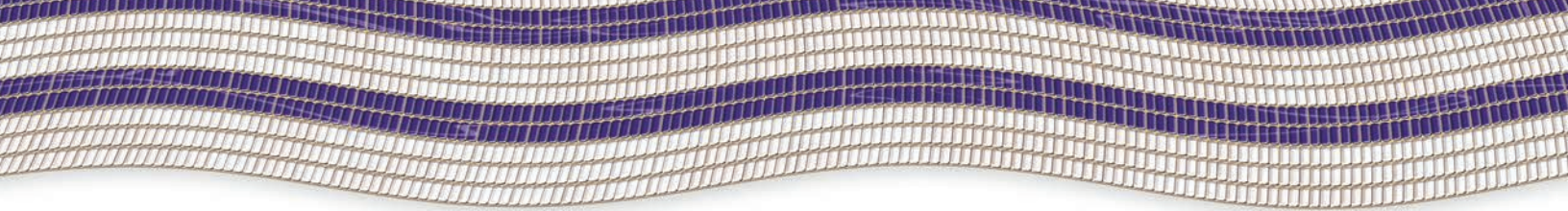
## Conclusion

Pour conclure, je souhaite dire que nous déployons beaucoup d'efforts auprès des enfants et des jeunes en Ontario. J'ai été élu avec le mandat suivant : « Garantir un avenir à nos enfants ». Nos efforts doivent toujours prendre en compte la future prospérité des sept prochaines générations.

Pendant cette AGA de l'APN, nous devons aller au-delà de nos pare-feux organisationnels qui ne permettent pas aux citoyens des Premières Nations de s'engager directement dans le travail important accompli au sein de l'APN. Pour cette raison, j'ai fait progresser la recommandation du Forum #CitizensSpeak. L'objectif du Forum est d'être plus réceptif et plus responsable à l'égard des communautés dans les activités importantes







de nos assemblées. J'estime que Niagara Falls est l'endroit idéal — enraciné dans notre histoire et notre culture — pour entamer ce dialogue.

En 1763, environ 2000 de nos dirigeants ont tenu une réunion avec des représentants de la Couronne pendant plusieurs jours et ont accepté de ratifier le Traité de Niagara. Cette semaine sera la toute première fois depuis 250 ans qu'un aussi grand nombre de dirigeants des Premières Nations — et des ministres de la Couronne — se réunissent sur ce même territoire important et sacré. Je compte m'entretenir avec un grand nombre d'entre vous venant de l'ensemble du Canada. Prenez le temps d'apprécier cet endroit important du monde. Je tiens à remercier Ava Hill, le Chef des Six-Nations, et son Conseil pour leur travail exceptionnel et leur hospitalité en tant qu'hôtes de l'AGA 2016. Au nom des Chefs de l'Ontario, j'espère que vous passerez un bon séjour sur notre territoire traditionnel, l'Ontario, la terre des eaux bleues!

Meegwetch!

Isadore Day, Wiindawtegowinini  
Chef régional de l'Ontario

# CHEF RÉGIONAL KEVIN HART

## Manitoba



J'adresse mes salutations aux aînés, aux jeunes, aux dirigeants et aux membres des communautés qui participent à l'Assemblée générale annuelle 2016 de l'Assemblée des Premières Nations.

Nous avons accompli de grandes réalisations au Manitoba. Parmi les priorités du bureau régional du Manitoba figurent le logement, l'eau, les infrastructures, les services à l'enfance et à la famille, le jeu, la sécurité alimentaire et l'énergie de remplacement.

J'ai veillé à ce que les préoccupations des Premières Nations du Manitoba soient entendues au niveau national, y compris les questions du Nord.

Je me suis entretenu avec le premier ministre Trudeau. Je lui ai signalé à plusieurs reprises les conditions de vie déplorables des Premières Nations au Manitoba liées à l'eau, au logement et aux infrastructures.

L'abolition de la *Loi sur les Indiens* suscite des préoccupations. Comment commencer la discussion et le processus? Nous devons nous adresser aux communautés et commencer à partir de zéro. Nous devons commencer au niveau local. Nous avons lancé le processus. Nous devons revenir en arrière et étudier la question à bras-le-corps. Pour sortir de la *Loi sur les Indiens*, nous devons d'abord nous adresser aux communautés.

### Logement

Au Manitoba, les communautés des Premières Nations jouissent des plus mauvaises conditions de logement au Canada. Et je demande pourquoi cette situation existe.

Nous constatons que le Canada commence à s'intéresser au Manitoba et à écouter nos revendications incessantes. Nous avons été punis par les gouvernements précédents en raison de notre fort leadership et de notre tendance naturelle à nous exprimer.

### Eau

L'eau est une source de vie importante. Nous connaissons tous les enseignements liés à l'eau.

Je reçois des recommandations des femmes, des grands-mères et des dirigeantes qui donnent la vie et qui sont responsables de l'eau. Je m'oppose absolument à l'installation de pipelines au Canada parce que ce type de projet ne protège pas les intérêts et les droits relatifs à l'eau que nous possédons en tant que citoyens des Premières Nations.

Mon titre de Chef régional ne m'autorise pas à m'exprimer au nom de l'eau. Ainsi, lorsque je parle du portefeuille de l'eau, je sollicite toujours les recommandations des femmes.

Un montant de 8,4 milliards de dollars sera consacré aux questions des Autochtones au cours des quatre prochaines années. Nous discutons encore avec les représentants du gouvernement fédéral afin de déterminer les besoins auxquels répondre. Il faut examiner les besoins en infrastructures, en logement et en eau du Nord.

Des promesses ont été faites à maintes reprises à Island Lake. Un hôpital a été promis. Les citoyens sont transportés par voie aérienne à Winnipeg.

### Services à l'enfance et à la famille

Les Services à l'enfance et à la famille constituent une vaste question. L'Assemblée des Chefs du Manitoba a embauché un défenseur des familles. Au Manitoba, les Services à l'enfance et à la famille sont une industrie de 600 millions de dollars. Dans la province, plus de 12 000 enfants sont pris en charge, dont 10 000 sont des citoyens des Premières Nations. Pour plus de 65 % d'entre eux placés dans des foyers, l'anglais n'est pas leur langue maternelle. Il s'agit d'une autre forme légale du système des pensionnats indiens. C'est aussi une forme légale de génocide qui est dictée par des lois.

## Sécurité alimentaire

J'ai exercé des pressions au nom des citoyens pour faire baisser le prix élevé des aliments dans le Nord.

## Fonds en fiducie FIC

Tim Catcheway est la fiduciaire de la région du Manitoba.

Le Fonds en fiducie FIC soutient des programmes éducatifs favorisant la guérison, la réconciliation et l'acquisition de connaissances. Les fonds sont mis à la disposition des particuliers et organisations des Premières Nations et des Métis par l'intermédiaire d'un processus concurrentiel basé sur la présentation de demandes.

Ce dernier trimestre, le Manitoba est la région qui a compté le plus grand nombre de projets financés. Le prochain appel de demandes est prévu à l'automne. J'ai encouragé les communautés à se doter du statut de « donataire reconnu ».

*« Travaillons sans relâche pour le Nord. Continuons sans cesse de revendiquer des logements et des infrastructures en bon état et des aliments à un prix abordable. Nous, les gens du Nord, sommes très particuliers. »*





# CHEF RÉGIONAL BOBBY CAMERON

## Saskatchewan



Au nom des 74 Chefs en assemblée de la FSIN et du Comité exécutif, j'ai l'honneur de contribuer au rapport annuel 2015-2016 de l'APN. J'ai été élu Chef de la FSIN et Chef régional de l'APN par les Chefs en assemblée de la FSIN et les délégués des Premières Nations le 29 octobre 2015 pour représenter les 74 Premières Nations et nos citoyens.

Nous nous sommes employés à établir des relations et des partenariats dans le cadre d'affaires et de communications intergouvernementales sur nos territoires et à Ottawa, cela dans le but d'accroître nos efforts en matière de défense d'intérêts et d'accomplir notre mandat.

En tant que Chef régional, je me suis vu confier les portefeuilles de l'APN de l'éducation et de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA).

### SFCEA

Le Comité des Chefs de l'APN sur les ressources humaines (SFCEA) avait suspendu ses activités pendant environ six ans. Il a été renouvelé à l'occasion de sa première réunion, le 9 juin 2016. Le 25 mai 2016, l'honorable MaryAnn Mihychuk, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, et moi-même avons annoncé, dans un esprit de réconciliation et de relations de nation à nation visées par des Traités, un montant supplémentaire de 50 millions de dollars pour le Fonds pour les compétences et les partenariats et une augmentation immédiate de 3 % pour tous les financements de la SFCEA dans tous les secteurs. Le renouvellement de la SFCEA était prévu pour 2016; il a été prolongé jusqu'en 2017 dans l'attente d'une collaboration pour

l'élaboration d'une stratégie d'engagement appropriée bénéficiant de la contribution de tous les signataires de la SFCEA. Cette contribution est essentielle pour répondre aux besoins des Premières Nations en matière de compétences, de formation et de services de soutien globaux visant à accroître l'employabilité des Premières Nations et pour éliminer l'écart existant dans les taux de chômage.

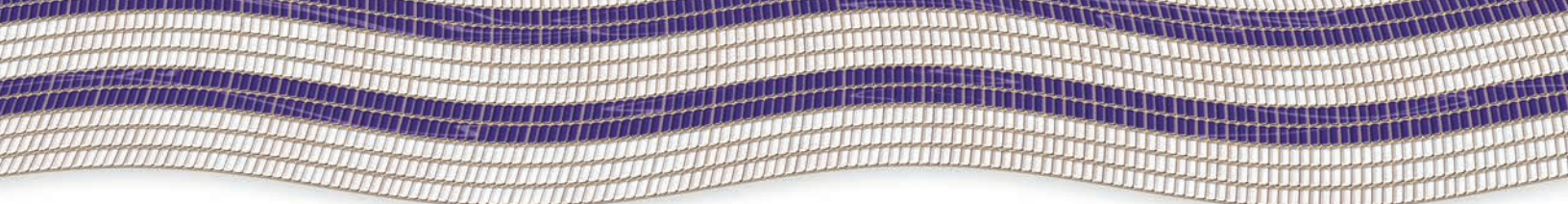
### Éducation

Le personnel de l'APN a travaillé sans relâche pour organiser et tenir le Forum des directeurs de l'éducation des Premières Nations, en février 2016, à Ottawa. Cet événement a réuni des enseignants, des administrateurs et des dirigeants et a favorisé la collaboration et l'échange de pratiques exemplaires. Le Comité des Chefs sur l'éducation travaille en étroite collaboration avec le Conseil national indien de l'éducation, qui est l'organe technique consultatif.

La somme de 2,6 milliards de dollars injectée dans l'éducation des Premières Nations a été bonne nouvelle. La première priorité du Secrétariat de l'APN est d'affirmer une position nationale concernant l'éducation des Premières Nations, de la maternelle à la douzième année. Cela consiste à déterminer une position dans les domaines suivants :

- La mise en place d'un processus honorable pour l'éducation de la maternelle à la douzième année;
- Un appui financier immédiat dans tous les budgets de base de la maternelle à la douzième année;
- Une loi fédérale sur l'éducation des Premières Nations;
- Une formule de financement nationale pour l'éducation de la maternelle à la douzième année;
- Un plan de travail et un calendrier nationaux pour les travaux dans l'éducation, de la maternelle à la douzième année;
- L'adoption de résolutions pour les mesures ci-dessus;
- Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.

En 2015, au niveau régional, la FSIN et le gouvernement provincial ont signé un protocole d'entente qui considère l'éducation comme un droit inhérent issu de traités. Le protocole reconnaît que le contrôle de la compétence sur l'éducation relève de l'autorité de chaque Chef et Conseil élu sur nos territoires visés par des traités.



En mars dernier, la FSIN et le Centre canadien de rayonnement synchrotron ont signé une entente de collaboration dans les sciences qui est axée sur les traditions et la culture des étudiants des Premières Nations pour l'Expo-sciences des Premières Nations en Saskatchewan. L'entente permettra aux deux parties de travailler ensemble à l'amélioration de l'éducation des étudiants des Premières Nations dans le domaine scientifique. En mai 2016, l'Assemblée des Chefs de la FSIN a adopté une résolution pour soutenir le programme de sciences et de mathématiques dans sa demande, adressée à Sciences jeunesse Canada, d'ajouter la catégorie Façons autochtones de savoir dans l'Expo-sciences pancanadienne 2017 et les suivantes.

Dans notre région, le Secrétariat à l'éducation de la FSIN permet à des représentants des jeunes de la FSIN de donner, en collaboration avec la Commission des femmes des Premières Nations de la Saskatchewan, des présentations sur la prévention de l'intimidation et du suicide et la sensibilisation à ces questions. L'estime de soi et l'identité constituent aussi des thèmes de discussion centraux.

En mai, lors de la réunion du Comité exécutif de l'APN à Ottawa, nous nous sommes entretenus avec Catherine McKenna, ministre de l'Environnement. Nous avons travaillé à la rédaction de protocoles d'entente qui réglementent l'entrée d'agents de conservation sur les terres des Premières Nations situées sur nos territoires visés par des traités. Ce protocole a été remis en mains propres à la ministre de l'Environnement. Nous comptons travailler avec ses bureaux à l'application de ce protocole qui protège nos droits inhérents et issus de traités de chasse, de pêche et de cueillette. Le protocole a bénéficié de l'appui des Chefs en assemblée de la FSIN lors de l'assemblée législative de mai 2016.

Nos dirigeants et nos Premières Nations comptent sur l'Assemblée des Premières Nations pour défendre les intérêts et agir en tant que facilitatrice. En tant que Comité exécutif, nous obtenons notre orientation de la part de nos dirigeants. Je compte à ce que nous continuions de tenir des réunions, d'exposer les préoccupations, d'examiner des questions et de travailler efficacement ensemble dans l'intérêt de nos nations, de nos communautés et de nos futures générations.

Nous adressons nos vœux les plus sincères pour l'avenir à tous les Chefs et Conseils, à tous les aînés, à tous les anciens combattants, à tous les jeunes et à tous les citoyens de nos Premières Nations.

Hiy Hiy

Chef régional Bobby Cameron, FSIN  
Première Nation de Witcheken, territoire visé par le Traité n° 6



# CHEF RÉGIONAL CRAIG MAKINAW

## Alberta



Tansi et salutations

Je suis heureux de joindre mon rapport au rapport annuel 2016 de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Cela fait un an que j'ai été élu Chef régional de l'APN par les Chefs du Traité n° 6, du Traité n° 7 et du Traité n° 8.

D'abord et avant tout, je reconnais la souveraineté de chaque Première Nation de l'Assemblée des Chefs des Premières Nations visées par des traités et je considère les nations en tant que véritables détentrices des droits ancestraux et issus des traités. Je me suis engagé à faire preuve de diligence dans mon travail et à soutenir les discussions et les dialogues régionaux sur les traités ainsi que les efforts de défense d'intérêts et les campagnes importantes, tel que demandé par les Chefs des territoires visés par les Traités n° 6, 7 et 8 ainsi que par chaque Première Nation.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET/OU ACTIVITÉS

#### Assemblée des Chefs des Premières Nations visées par des traités

Du 24 au 26 mai 2016, l'Assemblée des Chefs des Premières Nations visées par des traités a tenu une assemblée au Grey Eagle Resort & Casino de la nation des Tsuu T'ina, qui est situé sur le territoire visé par le Traité n° 7.

J'ai eu l'honneur d'être invité à prononcer une allocution d'ouverture aux côtés de Roy Whitney, Chef des Tsuu T'ina, du Grand Chef Tony Alexis, Traité n° 6, du Grand Chef Charles Weaselhead, Traité n° 7, et du Grand Chef adjoint Issac Avirom-Laboucan, Traité n° 8. Présent durant deux jours, le Chef national Bellegarde a fait une déclaration

liminaire et a présenté un bref compte rendu sur des sujets nationaux et internationaux. Il a souligné qu'il était présent à la réunion pour écouter, aider à ouvrir des portes et faire avancer les ordres du jour des Chefs.

Les Chefs ont demandé plus de précisions sur le rôle de l'APN dans la relation de gouvernement à gouvernement, l'abrogation de lois et le rôle des Comités des Chefs. Le Chef national Bellegarde a signalé à l'Assemblée que l'APN n'était pas une « détentrice de droits » et a cité sa Première Nation et le Traité n° 4 en exemple pour souligner comment les pouvoirs sont conférés par le Créateur au peuple et au Chef et Conseil. Le Chef et Conseil sont affiliés à divers organismes, conseils tribaux et organisations autochtones représentatives, telle l'APN. Le Chef national a de nouveau mentionné que l'APN n'était pas une détentrice de droits et que son rôle était de défendre les intérêts et d'aider à ouvrir des portes.

Plus tard dans la journée, il a été indiqué qu'une lettre avait été envoyée au premier ministre pour lui demander de venir en Alberta pour s'entretenir avec les Chefs des Premières Nations visées par des traités. Compte tenu de l'absence de réponse, l'APN a été sollicitée pour aider à donner suite à cette demande de réunion.

Le Dr Wilton Littlechild a donné un aperçu de l'examen stratégique du plan de l'Assemblée des Chefs des Premières Nations visées par des traités. L'examen a consisté à évaluer les progrès accomplis et à examiner de nouvelles avancées, par exemple les 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR), les récents jugements, celui du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) et les « nouveaux » engagements des deux ordres de gouvernement concernant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration). Les priorités stratégiques demeurent, entre autres, la santé, l'éducation, le développement, les terres, les territoires et les ressources et le mieux-être des enfants et des familles. L'aspect le plus important de ces priorités est la relation visée par les traités.

Les traités sont des accords internationaux qui, avec la Déclaration et les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), définissent notre relation, nos droits et nos libertés. Le gouvernement veut s'orienter vers une « nouvelle » relation, mais nous avons déjà un partenariat – celui-ci s'appelle un Traité. Le Canada a récemment déclaré



qu'il soutenait pleinement et « sans réserve » la Déclaration. Cependant, il a encadré sa déclaration de limitations en ajoutant qu'il travaillera dans les limites de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Si le gouvernement souhaite travailler vraiment à l'établissement d'une relation de nation à nation, sa *Constitution* et ses lois doivent respecter nos Traités et la Déclaration – et non l'inverse. Le Dr Littlechild a terminé sa présentation en ajoutant qu'il est nécessaire d'obtenir une mesure législative pour mettre en œuvre entièrement la Déclaration.

La ministre Carolyn Bennett, Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), a participé à la deuxième journée de l'Assemblée des Chefs des Premières Nations visées par des traités. Sa présence revêtait une certaine importance car cela faisait plus de quinze ans qu'un ou une ministre en fonction d'AANC n'avait pas assisté à l'Assemblée. La ministre a écouté attentivement les questions soulevées par chaque Chef ou mandataire de Première Nation. Elle a annoncé que la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail avait prévu de faire une annonce plus tard dans la journée, qui consistait à accorder une augmentation importante aux signataires d'entente de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA). Elle a aussi admis que le programme devait durer plus longtemps.

Parmi les sujets abordés par les Chefs ont figuré la mise en œuvre des traités, l'action du gouvernement dans le jugement du Tribunal canadien des droits de la personne, les promesses électorales concernant l'abrogation ou la révision des lois, entre autres la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations* (LTFPN) et les modifications apportées à la *Loi sur la protection des eaux navigables*, les changements climatiques, l'éducation, la *Loi sur les Indiens*, le projet de loi C-51, la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, la *Loi sur les élections au sein de premières nations* et la Convention sur le transfert des ressources naturelles (CTRN).

Le logement, les infrastructures, l'éducation, la santé, les langues, l'environnement et l'eau ont aussi été débattus. De nombreuses Premières Nations sont préoccupées par leur taux de suicides, qui est plus élevé que la moyenne.

Situé dans la région de Fort McMurray, le Conseil tribal d'Athabasca compte des membres qui ont été directement touchés par les feux de forêts. Le Conseil a demandé à la ministre de lui promettre que les Premières Nations touchées ne devront pas de nouveau endurer des années de bureaucratie avant d'obtenir un appui pour rebâtir des infrastructures après les incendies.

Une loi sur les langues des Premières Nations a été recommandée.

Les quatre nations de Maskwacis ont invité oralement la ministre à entamer un dialogue avec elles.

Le ministre des Relations autochtones, Richard Feehan, a transmis les salutations du gouvernement de l'Alberta. Il a présenté un bref aperçu sur les feux de forêts à Fort McMurray. En réponse à une demande des Chefs, il a déclaré que son gouvernement était très ouvert à l'éventuelle mise en place d'une commission, d'un secrétariat et d'un commissaire de la réconciliation. Les discussions de la consultation avec les Premières Nations commenceront en juin. Son gouvernement est prêt à tenir des tables trilatérales et a lancé des invitations lorsque cela lui a été demandé.

Les résolutions de l'Assemblée des Chefs des Premières Nations visées par des traités seront transmises après réception.

## GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

### Protocole d'entente

Les Premières Nations visées par le Traité n° 8 (Alberta) ont signé un protocole d'entente avec le gouvernement de l'Alberta. Pendant l'Assemblée des Chefs des Premières Nations visées par des traités, le ministre Feehan a annoncé que son gouvernement était sur le point de signer un protocole d'entente distinct avec les Premières Nations visées par le Traité n° 7 et qu'il était prêt à commencer des discussions sur une entente avec celles du Traité n° 6.

### Aboriginal Consultation Levy Act (Loi sur les droits de consultation auprès des Autochtones)

Le 27 avril 2016, compte tenu des procès intentés par de nombreuses Premières Nations, le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il retirera la loi controversée sur les consultations auprès des Autochtones, l'*Aboriginal Consultation Levy Act*, qui avait été promulguée par le gouvernement provincial précédent. Le ministre Feehan a déclaré : « Le gouvernement remaniera sa façon de mener des consultations auprès des Autochtones en collaboration avec les Premières Nations. »



## **Projet de loi 22, An Act to Provide for the Repatriation of Indigenous Peoples' Sacred Ceremonial Objects (une loi pour le rapatriement d'objets de cérémonie sacrés des peuples autochtones)**

Le 27 mai 2016, le gouvernement de l'Alberta a présenté le projet de loi 22. Celui-ci a pour but de confirmer la validité des rapatriements antérieurs et de permettre l'établissement d'un règlement sur la restitution d'objets de cérémonie sacrés à toutes les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

### **Défense d'intérêts**

À la demande de Steve Courtoreille, Chef de la Première Nation crie de Mikisew, mon bureau a demandé au Cabinet du premier ministre du Canada, au Cabinet de la première ministre de la province, à la ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada et au ministre des Relations autochtones de tenir une réunion mixte avec les dirigeants du Conseil tribal de l'Athabasca en vue de garantir un appui coordonné des gouvernements fédéral et provincial pour répondre aux besoins des membres du Conseil. À l'instar de la province, AANC a répondu par un soutien logistique. Le ministre des Relations autochtones s'est entretenu directement avec le Chef Courtoreille. Le bureau du Chef national de l'APN a aussi contribué à la demande adressée au Cabinet du premier ministre et a joué un rôle important en veillant à ce que le Chef Courtoreille fasse partie de la visite du premier ministre à Fort McMurray.

À la demande des Grands Chefs des Traités n<sup>os</sup> 6, 7 et 8 (Alberta), une lettre au sujet de l'entente de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA) a été envoyée à MaryAnn Mihychuk, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. Les Chefs de l'Alberta et les signataires d'entente de la SFCEA doivent participer à l'élaboration de la nouvelle stratégie qui va succéder au programme de la SFCEA. Les Grands Chefs et les signataires d'entente de la SFCEA de l'Alberta ont demandé à la ministre de tenir une réunion en Alberta pour planifier une nouvelle entente pour le 1<sup>er</sup> avril 2017. Des courriels de suivi ont été envoyés en quête d'une réponse, mais en vain. La ministre a été invitée à se réunir avec le Caucus des Chefs de l'Alberta pendant l'Assemblée générale annuelle de l'APN, en juillet 2016.

## **Production de rapports, communications et partage de renseignements**

Améliorer les communications et le partage de renseignements dans le plus bref délai constitue une priorité du bureau du Chef régional. Le Chef régional continue de présenter des rapports sommaires du Comité exécutif de l'APN et des réunions de titulaires de portefeuilles aux Chefs de l'Alberta et aux organisations autochtones représentatives (OAR) ainsi que des résumés des assemblées de l'APN, y compris les résolutions.

Le bureau régional transmet aussi les communiqués de presse de l'APN et ceux d'autres régions, des nouvelles des Premières Nations et *Hill-Times* aux Chefs et aux OAR. Des comptes rendus et des renseignements portant sur les sujets importants suivants ont été transmis aux Chefs et aux OAR :

- Les comptes rendus du Chef régional de la C.-B., Shane Gottfriedson, sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées;
- La *Loi sur la sûreté des pipelines* et les lignes directrices sur la prévention des dommages aux pipelines de l'Office national de l'énergie, y compris les modifications;
- Le document d'orientation technique de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour l'évaluation de l'usage actuel.

### **Relations avec les médias**

Le bureau du Chef régional a diffusé un communiqué de presse consacré au soutien inconditionnel du Canada à l'égard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### **Conclusion**

Je compte tenir une autre réunion avec les Chefs en assemblée ainsi qu'avec mes homologues de l'Assemblée des Premières Nations. Je suis ravi d'être accompagné de l'ainé Ki'sikaw Ksay-Yin de la nation crie d'Ermineskin.

Hai Hai, ekosi.

# CHEF RÉGIONAL SHANE GOTTFRIEDSON

## Colombie-Britannique



### Introduction

Je souhaite aux Chefs, aux dirigeants, aux aînés, aux femmes, aux jeunes et aux membres des communautés la bienvenue à l'Assemblée générale annuelle, qui a lieu sur le territoire des Six-Nations de Grand River, à Niagara Falls, en Ontario. En tant que Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique et au nom du conseil d'administration de

l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, je suis ravi de vous présenter mon compte rendu régional sur la Colombie-Britannique (C.-B.).

Je suis originaire de Tk'emlúps te Secwépemc, qui est situé au centre de la région intérieure de la Colombie-Britannique, le territoire traditionnel du peuple secwépemc. Je suis fier d'être le père de cinq enfants et le grand-père d'un enfant; un deuxième est attendu d'un jour à l'autre.

Le 24 juin 2015, j'ai eu l'honneur d'être élu à la tête de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique (APN-C.-B.), qui représente les 203 Premières Nations de la province. Avant d'occuper mes fonctions de Chef régional de la Colombie-Britannique, j'ai accompli quatre mandats de Chef de la bande indienne de Tk'emlúps, soit pendant douze ans, et j'ai été Chef tribal du Conseil tribal de la nation des Shuswap.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET/OU ACTIVITÉS

L'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique s'est engagée à aider les Premières Nations à faire progresser leur propre approche basée sur la nation et dirigée par les communautés – qui tient compte des coutumes, des lois et des traditions de chaque nation –, à relever leurs défis et à exploiter leurs propres possibilités particulières.

### Énoncé de vision de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique :

*L'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique mise unitairement sur l'autonomie et la vitalité, tout en n'oubliant jamais son identité. Nous envisageons un avenir dans lequel nos lois, nos terres et nos traditions inhérentes seront reconnues et respectées par les gouvernements, l'industrie et le public en général.*

### Énoncé de mission de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique :

*Nous, Premières Nations de la Colombie-Britannique, sommes frères, progressistes et innovatrices. Nous défendons et mettons en œuvre notre titre autochtone et nos droits issus de traités en appliquant nos lois et notre compétence inhérentes.*

### Mandat de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique :

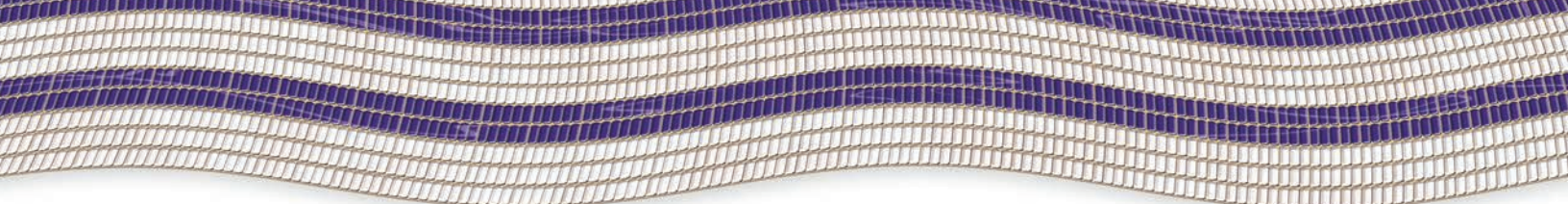
- *Faire valoir les droits et intérêts des citoyens des Premières Nations en Colombie-Britannique;*
- *Rétablir et améliorer la relation entre les Premières Nations en Colombie-Britannique, la Couronne et la population canadienne;*
- *Élaborer et promouvoir des politiques et des ressources dans l'intérêt des Premières Nations en Colombie-Britannique, qui sont consacrées, entre autres, à la gouvernance, aux terres et aux ressources, à l'économie, au développement social, à l'éducation, à la santé et à la culture;*
- *Travailler en collaboration avec d'autres organisations qui défendent les droits et intérêts des peuples autochtones.*

### Philosophie de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique :

*Honorer nos ancêtres*







L'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique est déterminée à travailler avec ses partenaires, les organisations des Premières Nations en C.-B., y compris les nombreux conseils et comités des Premières Nations ainsi que l'Union of BC Indian Chiefs et le Sommet des Premières Nations, qui agissent en partenariat au sein du First Nations Leadership Council. Ensemble, nous promovons et visons l'unité afin de répondre du mieux possible aux besoins des Premières Nations de la C.-B. d'une manière coordonnée et positive.

L'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique respectera son engagement, à savoir mettre en œuvre son plan critique comprenant six points :

- Concrétiser le titre autochtone et les droits ancestraux et issus de traités;
- Garantir la santé, le mieux-être et une bonne gouvernance;
- Protéger et promouvoir les langues, les traditions et la culture;
- Promouvoir l'apprentissage continu;
- Protéger les enfants, les jeunes, les aînés et les familles;
- Préserver nos ressources, participer à l'économie.

Mon plan est une approche basée sur des principes selon laquelle les Premières Nations peuvent améliorer leurs communautés en travaillant ensemble, en convenant de priorités et de mesures communes et en s'appuyant sur leurs propres forces. Nous aspirons à améliorer la qualité de vie de notre peuple en soutenant les dirigeants et les communautés et en leur permettant d'acquérir plus de pouvoirs par le développement économique. Les dirigeants ont pour responsabilité de bâtir un avenir meilleur pour les prochaines générations. L'amélioration de la qualité de vie dans nos communautés passe par l'établissement de partenariats avec le milieu de l'entreprise et l'industrie. Je crois fermement que non seulement les gouvernements fédéral et provinciaux mais aussi le milieu de l'entreprise doivent reconnaître notre titre autochtone et nos droits ancestraux. En revendiquant la reconnaissance de nos droits et en faisant progresser un programme de développement économique solide, cette approche innovatrice améliorera la qualité de vie et le tissu social dans nos communautés.

La principale priorité de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique est sa stratégie de développement économique qui vise à aider les Premières Nations de la province à élaborer, à lancer et à évaluer des initiatives de développement économique, tout en améliorant les débouchés et en relevant les défis dans les régions. Nous, en tant que citoyens des Premières Nations, avons toujours été ingénieurs et contribuons à nos propres économies depuis des décennies. Nous

devons être capables de prendre soin de nous-mêmes. Dans le cadre de nos responsabilités de dirigeant, nous devons instaurer un contexte de certitude pour nos citoyens, notamment en gérant nos richesses et non notre pauvreté. La gestion de l'environnement est un principe qui demeure une priorité pour notre peuple et qui joue un rôle dans n'importe quelle stratégie de développement économique. Protéger nos territoires signifie que nous prenons soin de la terre afin qu'elle prenne ensuite soin de nous. Cette philosophie se révèle bénéfique depuis de nombreuses générations; elle a permis à des communautés et à des nations de prospérer. Nous avons entendu, de la part d'un grand nombre de nos citoyens, communautés et nations, que la durabilité est importante pour notre travail. Protéger notre culture et nos modes de vie signifie faire progresser nos intérêts selon nos propres termes et nos propres conditions.

Une partie du mandat de l'APN-C.-B. demande de défendre et de faire progresser la compétence des Premières Nations tant dans l'économie que dans l'accès à leurs ressources. L'APN-C.-B. a tenu un ensemble de réunions régionales dans différentes parties de la province afin de recueillir des avis et des suggestions concernant l'élaboration d'une stratégie économique et financière de la C.-B. Les réunions ont eu lieu à Prince George (nord), Enderby (intérieur), Chilliwack (vallée du Fraser), Parksville (île de Vancouver) et North Vancouver (Lower Mainland). Dans le cadre de ces rencontres, l'APN-C.-B. a réuni des dirigeants et des experts connus qui ont étudié des solutions concernant l'accès équitable, le développement des entreprises et la contribution aux possibilités économiques et financières sur les territoires autochtones.

Ces réunions régionales serviront à l'élaboration d'une stratégie économique axée sur les Premières Nations. Elles ont appuyé la proposition de l'APN-C.-B. selon laquelle le développement économique génère de meilleurs résultats pour les citoyens, c'est-à-dire une hausse des revenus et une amélioration du logement, de l'éducation et de l'aide sociale. Elles ont aussi soutenu l'élaboration d'une stratégie de développement économique qui permet d'atteindre nos objectifs stratégiques, qui s'appuie sur les leçons apprises et qui relève les défis déterminés. Trois thèmes ont été établis :

- 1) mesurer les bons résultats et améliorer les données statistiques;
- 2) élaborer des plans d'emploi sectoriels basés sur les nations;
- 3) communiquer des approches centrées sur les avantages financiers, l'accès au capital et le développement des entreprises.

L'APN-C.-B. est en train de terminer notre rapport régional et compte commencer la deuxième phase de son plan de développement économique l'année prochaine. Nous avons aussi l'intention de travailler avec nos nations et de les soutenir au fur et à mesure que nous protégerons nos ressources et que nous participerons à l'économie.

### Portefeuilles nationaux

L'an dernier, j'ai été nommé titulaire du portefeuille national des femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées. La ministre Carolyn Bennett, Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), a reçu comme mission d'élaborer, en collaboration avec la ministre de la Justice et avec le soutien de la ministre de Condition féminine, une approche et un mandat pour une enquête sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées au Canada, y compris la nomination d'un ministre responsable. Le gouvernement libéral s'est engagé à consacrer 40 millions de dollars à une enquête nationale de deux ans. En décembre 2015, la ministre Bennett, la ministre Jody Wilson-Raybould (Justice et Procureure générale du Canada) et la ministre Patricia Hajdu (Condition féminine) ont commencé à tenir des séances régionales avant l'enquête qui sont destinées à recueillir des avis des membres des familles et d'autres personnes touchées.

En Colombie-Britannique, nous avons organisé un rassemblement des familles de la province (BC Family Gathering) sur le territoire de Lheidli T'enneh, à Prince George, qui avait pour but de fournir un endroit sûr et accueillant aux familles des femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées pour entamer une guérison en relatant leurs histoires et en se soutenant mutuellement. Il s'agissait de permettre aux familles de discuter entre elles et de déterminer une voie à suivre pour éradiquer la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones. Le rassemblement comprenait des cercles de guérison, des cercles de partage, des cérémonies culturelles, des cérémonies d'hommage, des orateurs issus des familles et d'autres conférenciers invités. Le 4 février, l'APN a tenu un forum des Premières Nations axé sur la future enquête à Edmonton afin de recueillir les avis de toutes les régions, des familles, du Conseil des femmes et des dirigeants. L'APN a présenté une proposition officielle au gouvernement fédéral, qui contenait des recommandations pour le cadre de l'enquête nationale, y compris l'avis majoritaire recueilli lors du forum et les orientations d'anciennes résolutions de l'APN.

Les 25 et 26 février, j'ai participé à la deuxième Table ronde nationale à Winnipeg, qui réunissait des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux et des membres des familles. La discussion a porté sur une collaboration pour mettre en œuvre les mesures prévues dans le

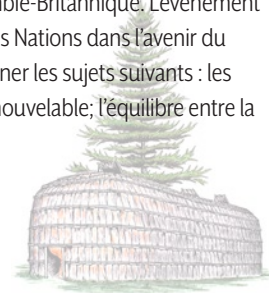
document : *Table ronde nationale de 2016 sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées : Résultats et domaines d'action prioritaires pour prévenir et combattre la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones*. Ce document s'appuie sur les engagements pris lors de la Table ronde de 2015 organisée à Ottawa et énonce 20 domaines d'action prioritaires du gouvernement classés dans trois grands thèmes :

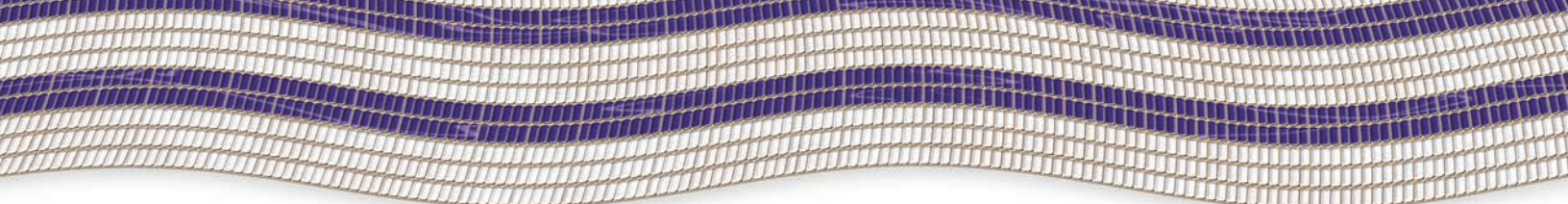
- 1) Prévention et sensibilisation;
- 2) Sécurité communautaire;
- 3) Interventions policières et mesures de justice adaptées à la culture.

Les statistiques décrivent clairement des conditions socioéconomiques de pauvreté qui requièrent des mesures de justice, une enquête et un examen. L'enquête nationale doit se pencher sur les conditions socioéconomiques et socioculturelles déstabilisant nos communautés. La sûreté et la sécurité des femmes et jeunes filles autochtones continuent de constituer une crise et une tragédie nationales; ces sujets doivent être examinés d'une manière sérieuse et approfondie. Des mesures doivent être prises. Je veillerai à ce que les responsables de l'enquête nationale écoutent les récits et les opinions des familles et des survivantes et à ce que les résultats et les recommandations bénéficient d'un appui et d'un élan suffisamment importants pour garantir la mise en œuvre. Je me suis entretenu avec des ministres fédéraux et provinciaux afin de m'assurer que l'enquête sera dirigée par les familles (qui reçoivent un appui pour participer au processus) et qu'elle sera basée sur une approche intergouvernementale. L'enquête doit être sérieuse, garantir un changement transformatif sur le terrain et garantir la sûreté et la sécurité de nos citoyens et de nos communautés. Les femmes autochtones sont le cœur de nos communautés. Il est très important qu'elles soient protégées et aimées et qu'elles vivent en sécurité.

En plus d'être titulaire du portefeuille des femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, je suis responsable des secteurs de la justice et du développement économique. Je lancerai un appel de nominations dans chaque région pour le Comité des Chefs sur le développement économique et le Comité des Chefs sur la justice afin de soutenir le travail réalisé dans ces deux domaines.

Dans le cadre du portefeuille des partenariats économiques, le Forum des Premières Nations sur l'énergie : établissement de priorités a eu lieu les 10 et 11 février 2016 à Vancouver, en Colombie-Britannique. L'événement a permis de discuter du rôle des Premières Nations dans l'avenir du secteur de l'énergie au Canada et d'examiner les sujets suivants : les options d'énergie renouvelable et non renouvelable; l'équilibre entre la





planification économique et les décisions pour préserver l'environnement; l'amélioration des relations politiques et économiques; la coordination des priorités; le partage des avantages, des recettes, de l'emploi et de l'approvisionnement; l'obligation de la Couronne à l'égard de la consultation et du consentement. Après le Forum, le Comité des Chefs sur le développement économique doit examiner un grand nombre de recommandations.

Dans le cadre de nos travaux concernant notre stratégie sur la justice en Colombie-Britannique, nous demandons à nos dirigeants et à notre personnel de travailler ensemble et avec la Native Courtworkers and Counselling Association of BC (NCCABC) à la mise sur pied du conseil de justice autochtone de la C.-B. (BC Aboriginal Justice Council - BCAJC). Le nouveau gouvernement fédéral dirigé par Justin Trudeau s'est engagé à intervenir dans les questions de justice qui touchent notre peuple. Le gouvernement fédéral a promis d'élaborer un nouveau cadre de réconciliation fédéral avec les Premières Nations. Cela présage le commencement d'une nouvelle relation avec nos partenaires fédéraux. Il est important d'encourager le gouvernement fédéral à tenir ses promesses afin de pouvoir accomplir des progrès dans le dossier de la justice. Dans le cadre de réunions préliminaires avec la ministre Wilson-Raybould, j'ai discuté du nouveau cadre de réconciliation fédéral et de l'examen des lois et politiques fédérales afin de m'assurer qu'aucune loi, aucune politique et aucun règlement de longue date ne portera atteinte à nos droits ancestraux et à notre titre autochtone.

Le 30 mars 2016, l'APN a tenu le Forum sur la sécurité publique et les services de police autochtones à Regina, en Saskatchewan. Les objectifs de la rencontre étaient : l'évaluation des lacunes existant dans les services fournis aux Autochtones dans le système de justice; l'élaboration de plans et de protocoles sur la sécurité communautaire dans les communautés autochtones; les considérations liées à un futur engagement; la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR). De plus, une partie des travaux de l'APN et mes propres activités consisteront à engager nos nations dans la planification d'interventions d'urgence et à demander au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, l'honorable Ralph Goodale, de s'assurer que les lacunes existant dans la planification des interventions d'urgence destinée à nos communautés soient examinées en partenariat et en collaboration avec les régions et les provinces.

En vue d'accomplir des progrès, je travaillerai à l'élaboration d'un plan des Premières Nations sur la justice, dont les objectifs seront les suivants : garantir la compétence des Premières Nations sur les programmes de justice dans les communautés des Premières Nations; permettre le

dialogue entre toutes les parties; élaborer des stratégies pour réduire la surreprésentation des Premières Nations dans les établissements correctionnels; éliminer la discrimination systémique dans le système de justice; créer des processus pour faciliter l'intégration des citoyens, des cultures et des valeurs des Premières Nations dans le système de justice traditionnel; garantir le bien-être tant des membres des Premières Nations que des autres citoyens.

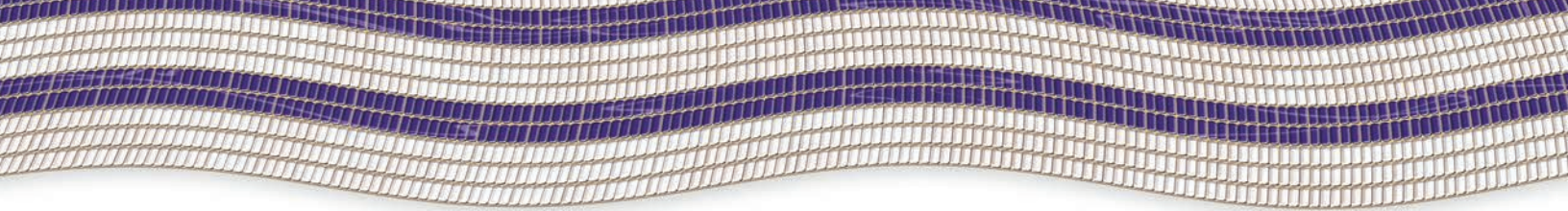
Récemment, le gouvernement du Canada a prononcé une déclaration importante devant l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones : il s'est engagé à soutenir pleinement et sans équivoque la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je félicite le gouvernement du Canada pour cette annonce historique. Il s'agit d'une étape importante vers la réconciliation entre les Premières Nations et le Canada. J'ai hâte de passer aux prochaines étapes, c'est-à-dire traduire cette déclaration de soutien en actes en tant que partenaires à part entière, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous devons insister pour que les normes minimales de la Déclaration soient pleinement et sérieusement mises en œuvre de concert avec l'élaboration du cadre de réconciliation, un examen et une abrogation complets des lois fédérales qui amoindrissent notre titre autochtone et nos droits ancestraux ainsi qu'avec la mise en œuvre des 94 Appels à l'action de la CVR. Je suis impatient de travailler avec les dirigeants de l'ensemble du pays et le Comité exécutif de l'APN pour demander à ce que ces questions et ces engagements soient menés à terme en partenariat avec le gouvernement fédéral.

## Conclusion

En tant que Chef régional de la Colombie-Britannique, je m'efforcerais d'offrir une meilleure qualité de vie à tous les citoyens des Premières Nations de la province et du Canada. L'APN-C.-B. est prête à travailler avec toutes les régions pour résoudre les questions constituant une préoccupation et une priorité communes. Travailler en collaboration et en partenariat est la clé de notre réussite car nous pouvons engager les gouvernements fédéral et provincial.

Je continuerai de travailler d'arrache-pied à la création de partenariats et de possibilités pour aider les Premières Nations à établir de nouvelles relations financières, qui, à leur tour, amélioreront la qualité de vie et les déterminants sociaux dans nos nations. Il est aussi nécessaire d'adopter des approches innovatrices pour aider nos communautés dans leurs efforts continus qui visent à nous doter d'un savoir-faire économique. Dans notre volonté d'améliorer nos perspectives, il est impératif de s'employer à protéger nos ressources et notre mode de vie.





L'APN-C.-B. continuera de travailler sans relâche à la création de partenariats et de possibilités dans l'intérêt des Premières Nations en élaborant des plans régionaux stratégiques de développement économique et en misant sur le dynamisme de ses approches. C'est un honneur pour moi de servir nos citoyens. Tout en regardant vers l'avenir et tout en élaborant des approches et des stratégies axées sur des solutions et des résultats, nous continuerons de mettre sur pied des communautés, des familles et des nations fortes et prospères.

# CHEF RÉGIONAL MIKE SMITH

## Yukon



Bienvenue à l'Assemblée générale annuelle 2016 de l'APN. Le présent rapport est l'occasion de vous présenter un compte rendu sur le changement survenu dans la relation avec le nouveau gouvernement fédéral. Les Premières Nations au Yukon ont tout particulièrement noté ce changement lors de la récente décision du gouvernement fédéral de modifier la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*, c'est-à-dire retirer les quatre dispositions controversées qui auraient amoindri les pouvoirs du Conseil et augmenté l'ingérence politique du

gouvernement du Yukon.

Nous accueillons avec satisfaction ce changement, la possibilité accrue de dialogue et l'éventuel remplacement de la *Loi sur les Indiens*. Toute nouvelle loi devra reconnaître et mettre en vigueur les clauses des traités et les obligations de la Couronne plutôt que d'exercer un contrôle absolu sur les Premières Nations.

Tel qu'indiqué précédemment, le gouvernement du Yukon amoindrit complètement la portée de nos traités modernes, ce qui conduit à des procès successifs. En y repensant, les Premières Nations au Yukon ont commis une grave erreur en acceptant que le Yukon soit considéré comme une partie et en lui accordant un droit de véto. Sans être au courant des négociations sur les revendications territoriales, n'importe qui serait amené à conclure qu'il s'agissait d'une offre à prendre ou à laisser du gouvernement fédéral. L'entente sur le « transfert de responsabilités » des programmes fédéraux au Yukon a été le dernier clou du cercueil des droits des Premières Nations au Yukon au profit du dominion du Yukon et du contrôle des Premières Nations au Yukon. Par exemple, en vertu de nos ententes, chaque partie – fédéral, territoire et Premières Nations – possède son représentant nommé dans les différents Conseils d'administration. Désormais, le gouvernement fédéral nomme une personne du Yukon pour le représenter. Ainsi, il transfère son pouvoir et sa responsabilité au Yukon. Nos Conseils sont maintenant contrôlés

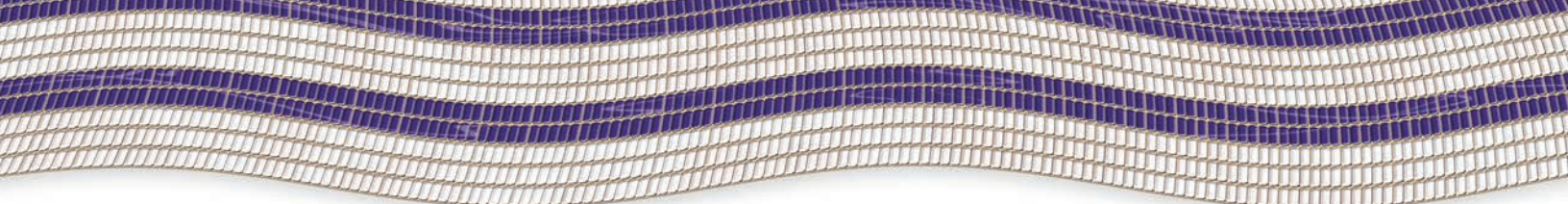
exclusivement par le Yukon car celui-ci compte deux personnes nommées et nous, une seule.

À ce jour, nous comptons 38 actions en justice s'appuyant sur notre compréhension de nos traités. Par exemple, dans l'affaire « Peel », dont l'origine est le rejet du rapport final et des recommandations de la Peel Land Use Planning Commission par le gouvernement du Yukon et le remplacement de ces recommandations par le propre plan du gouvernement du Yukon privilégiant l'exploitation minière, les Premières Nations touchées et les groupes environnementaux ont intenté une action en justice qui a abouti à des appels devant la Cour d'appel, puis devant la Cour suprême du Canada. Cette dernière a récemment décidé d'entendre l'appel compte tenu de l'intérêt national. Tel que mentionné, nous sommes constamment obligés de lancer des procédures juridiques, c'est-à-dire gaspiller de l'argent pour mettre en œuvre nos ententes.

Nous sommes encouragés par l'attention que suscite nos problèmes et par les initiatives prises par notre Chef national, qui s'entretient avec des ministres de diverses questions, dont les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, les accords financiers, l'éducation, la santé, le logement et les infrastructures, la protection de l'enfance et les changements climatiques. La question semble sous contrôle car nous sommes écoutés, mais le gouvernement continue d'exercer un contrôle exclusif. C'est exactement le cas pour les préliminaires de l'enquête sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées. Le gouvernement a lancé un vaste processus de consultation, mais, en fin de compte, c'est lui qui mènera l'enquête. De plus, en ce qui concerne les changements climatiques, nous serons soumis à la décision du gouvernement fédéral. Nous ne sommes pas entendus en tant que citoyens autochtones, cela malgré le fait que depuis des années nous demandons la protection de la terre, de l'eau et de l'air et que nous nous présentons devant des tribunaux pour cette même raison. Nous devrions maintenir notre droit de parler en notre nom et non laisser le gouvernement parler à notre place.

La prochaine tâche des Premières Nations intéressées est d'examiner, de modifier ou d'abolir toutes les mesures punitives instaurées par le gouvernement fédéral précédent sous Harper. La solution est de proclamer une nouvelle loi remplaçant toutes les lois précédentes,





y compris la *Loi sur les Indiens*, pour les Premières Nations qui ne souhaitent plus rester sous la tutelle du gouvernement fédéral. Le remplacement de la *Loi* marquera une étape importante : l'abandon des politiques et pratiques du gouvernement, c'est-à-dire passer d'une loi exerçant un contrôle basé sur le colonialisme et l'aliénation des droits des Premières Nations en vertu de la *Constitution* et des Traités à une autre fondée sur la reconnaissance et la décision des gouvernements de respecter et honorer leurs obligations constitutionnelles et celles des Traités.

Les Premières Nations et l'APN sont confrontées à un défi : posséder suffisamment de ressources pour entreprendre les travaux nécessaires pour améliorer la qualité de vie dans les communautés et éliminer l'écart dans tous les domaines, entre autres la santé, les langues, la culture, l'éducation, l'apprentissage continu et le transfert des connaissances aux générations suivantes. Les Premières Nations au Yukon ne sont pas soumises à la *Loi sur les Indiens*. Par conséquent, elles sont exclues des initiatives nationales lancées au sud du 60<sup>e</sup> parallèle, par exemple les programmes de logement, d'éducation, de protection de l'enfance et d'infrastructures – cela malgré le fait qu'il est indiqué dans notre Traité que nous devons participer à ces programmes nationaux. À la suite du « transfert de responsabilités » des programmes du ministère des Affaires autochtones au gouvernement du Yukon, notre financement est devenu une partie du budget du Yukon – sur lequel nous ne pouvons exercer aucune influence et aucun contrôle. Le budget est destiné à tous les « Yukonnais ». Tous les programmes et le financement du ministère des Affaires autochtones sont maintenant administrés par le Yukon à l'intention de tous les Yukonnais. En 1984, les Premières Nations au Yukon ont rejeté le gouvernement du Yukon en tant que gouvernement central. Cependant, par défaut et avec la collaboration du gouvernement fédéral, le Yukon est devenu le gouvernement central de tous les Yukonnais, y compris les Premières Nations.

Ainsi, les clauses de nos traités et de nos ententes d'autonomie gouvernementale ne sont pas appliquées. Le Yukon n'a pas l'intention de transférer les responsabilités relatives à l'éducation, à la santé et à la protection de l'enfance, cela malgré les nombreuses demandes et l'adoption de la loi des Premières Nations d'inscrire la compétence. Comme les Premières Nations dans certaines provinces, nous sommes confrontés à un gouvernement très raciste qui continue de nier nos droits et notre contrôle. Malgré ce barrage, les Premières Nations signataires d'ententes continuent de travailler ensemble dans des activités de mise en œuvre, dans des négociations financières et fiscales et à l'élaboration de lois.

Les trois Premières Nations au Yukon qui ont rejeté l'Accord-cadre définitif subissent une énorme pression de la part du gouvernement, qui leur demande d'abandonner leurs droits ancestraux en vertu de la *Constitution* et au profit des traités modernes. Au lieu de négocier avec les gouvernements, les Premières Nations ont entamé des négociations directement avec les entreprises minières et d'autres promoteurs sans devoir abandonner leurs droits constitutionnels et ancestraux. Cette démarche s'explique par le fait qu'elles ont remporté avec brio des recours devant les tribunaux : ces derniers font respecter l'obligation de consulter de la Couronne et ont confirmé que l'honneur de la Couronne ne pouvait pas être interprété d'une manière restrictive ou technique; l'honneur de la Couronne doit être pleinement respecté afin de promouvoir le processus de réconciliation mandaté par l'article 35.1 de la *Constitution*.

Le présent rapport aborde les principales questions des Premières Nations au Yukon et les activités à mettre en œuvre pour soutenir leurs initiatives. Il ne parle pas des nombreuses heures consacrées aux communications, à l'envoi des nombreux courriels de mise à jour et aux déplacements pour participer à diverses réunions nationales et régionales. Le bureau régional de l'APN tient régulièrement des réunions avec notre organisation centrale, les dirigeants et le personnel du Conseil des Premières Nations du Yukon, pour fournir des comptes rendus et un appui.

En plus d'assister aux réunions régulières de l'APN, les Chefs du Yukon participent à toutes les activités des Comités des Chefs.

En conclusion, nous remercions le Chef national et le personnel pour leur travail et leurs initiatives visant à améliorer la qualité de vie de nos citoyens et à faire avancer notre objectif d'édification des nations, notre droit inhérent.



## CHEF RÉGIONAL BILL ERASMUS

### *Territoires du Nord-Ouest*



Bienvenue à la 37<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'APN à Niagara Falls, en Ontario.

Ces dix dernières années, la nation dénée a subi de nombreuses compressions budgétaires et vécu des moments difficiles. Ainsi, nos citoyens de l'ensemble du pays ont dû sensibiliser la population canadienne et d'autres publics à cette situation afin d'améliorer notre relation avec le Canada.

Les jugements rendus par les cours et les tribunaux des droits de la personne sont tellement importants que les finances sont devenues la principale priorité de notre programme. Nos droits de la personne sont des droits internationaux qui sont mentionnés dans nos traités et dans la *Loi constitutionnelle de 1982* du Canada.

La Cour suprême du Canada a clairement indiqué que tous les descendants de nos citoyens sont des Indiens. C'est une déclaration importante car nous en étions aussi convaincus. Sur le plan de la production de rapports, il s'agit de nos citoyens et non de la population canadienne (société civile).

Le financement mis de côté à notre intention est définitif et doit englober nos capacités administratives. Comme pour les paiements de transfert qui nous sont destinés, nous devons inclure une planification à long terme afin de nous doter d'une garantie pour nos futures générations.

Tel que l'expliquait récemment la juge Beverly McLaughlin, le génocide culturel doit faire partie du passé. Nous devons travailler ensemble et

déterminer ce que cela implique de compter trois partenaires dans la Confédération, même si les Territoires du Nord-Ouest et les autres territoires du Nord ne sont pas entrés dans la Confédération comme des entités provinciales.

La nation dénée, les provinces et le gouvernement fédéral doivent d'abord reconnaître les pouvoirs qu'ils possèdent pour mieux comprendre la place qu'ils occupent dans le monde politique au Canada.

Nous accueillons avec satisfaction le nouveau gouvernement libéral et nous lui demandons de soutenir le Gouverneur général dans le rôle important qu'il joue dans le façonnement de ce pays. Cela est essentiel et nécessaire pour assurer la paix, l'ordre et une bonne gouvernance.

Le moyen d'atteindre cet objectif est de respecter les règles et lois établies à l'époque des traités, qui sont enchâssées dans des textes en vue d'être appliquées.

Nous voulons travailler de concert avec tous les peuples. Nous invitons chacun à appliquer l'accord international sur le climat conclu à Paris à la fin de l'année dernière. Cet accord est important parce qu'il concerne tous les citoyens de la planète.





## CONSEIL DES AÎNÉS DE L'APN

---

Depuis la fondation de la Fraternité des Indiens du Canada et la transition vers l'Assemblée des Premières Nations (APN), les aînés ont toujours été honorés et distingués.

Les aînés ont contribué à la mise sur pied de l'organisation, de ses structures et de sa Charte sur les plans spirituel et politique. Ils ont aidé à façonner les politiques de l'APN ainsi que les relations de celle-ci avec le gouvernement fédéral et d'autres organisations nationales et internationales. Au cours des 37 dernières années, les dirigeants de l'APN se sont inspirés des connaissances historiques et culturelles des aînés, en particulier dans les domaines des droits issus de traités et de la gouvernance des Premières Nations.

Ce rôle se poursuit aujourd'hui. Le Conseil des aînés de l'APN comprend des représentants de chacune des 10 régions de l'APN. Il continue de jouer un rôle important dans tous les secteurs et toutes les activités de l'APN.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les membres du Conseil des aînés de l'APN continuent de se réunir deux fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs afin de discuter des questions et des défis auxquels le conseil est confronté et proposer ensemble de nouvelles idées.

Le Conseil des aînés de l'APN joue un rôle essentiel dans les activités quotidiennes de notre vie. Les aînés sont les gardiens de nos traditions, de nos valeurs, de nos langues et de notre histoire. Ils nous guident vers notre avenir, ils sont des chefs de file dans nos communautés et leurs paroles sont emplies d'honneur et de fierté. Les aînés sont nos enseignants. Ils encouragent sans cesse les dirigeants des Premières Nations à apporter leur contribution éclairée durant les rassemblements tels que les Assemblées des Chefs, et à partager leurs expériences, leurs préoccupations, leurs succès et leurs difficultés. Il est du devoir de chacun de nous de veiller à la prospérité et à la sécurité de nos enfants,

comme nos ancêtres l'ont fait à notre égard. L'APN poursuit ses efforts de recherche de financement afin d'intégrer pleinement les idées et la participation du Conseil des aînés dans tous ses travaux.

### Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN

Les membres du Conseil des aînés de l'APN continuent de se réunir à l'occasion des assemblées pour discuter et passer en revue les « Lignes directrices et protocoles des aînés des Premières Nations et du Conseil des aînés ».

### Trois Conseils de l'APN

Le Conseil des aînés continue d'offrir ses conseils et de proposer sa vision dans le cadre des rencontres des Trois conseils de l'APN, de concert avec les membres du Conseil des femmes et du Conseil des jeunes.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN continuera de réclamer des fonds additionnels pour le Conseil des aînés de la part du gouvernement fédéral et d'autres sources pour veiller à ce que les cultures et points de vue des Premières Nations soient pris en compte dans les travaux entrepris tant à l'échelle régionale que nationale. Le personnel de l'APN continuera de fournir un soutien administratif au Conseil des aînés et de défendre les questions le concernant, selon les directives de ses membres.
- Le Conseil des aînés continuera d'offrir ses conseils au Comité exécutif et au personnel de l'APN, ainsi que d'appuyer les activités des trois Conseils.

## CONSEIL DES FEMMES DE L'APN

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations travaille de concert avec le Secrétariat de l'APN afin de s'assurer que les préoccupations et points de vue des femmes des Premières Nations sont pris en compte dans les activités de l'APN. Les membres du Conseil sont responsables de différents portefeuilles et participent notamment à de nombreux groupes d'experts, à des présentations et à des forums concernant les femmes des Premières Nations.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Conseil a participé à diverses rencontres et activités sur des sujets qui préoccupent les femmes des Premières Nations et leurs familles. La présidente et la coprésidente du Conseil ont pris une part active aux réunions du Comité exécutif afin de faire connaître les points de vue des femmes des Premières Nations et tenir le Conseil informé des activités et des discussions de ce dernier. Le Comité exécutif de l'APN a nommé le Chef régional Shane Gottfriedson titulaire du portefeuille du Conseil des femmes et des questions liées à la sûreté et la sécurité des femmes et jeunes filles autochtones. Le leadership du Chef régional et du Conseil des femmes a permis une plus grande sensibilisation et une communication accrue sur de nombreux plans.

Le Conseil a pris part à plusieurs activités, notamment à des réunions du Comité des Chefs sur la santé, à divers forums de politique sur les pêches, le changement climatique, l'énergie, la sécurité publique et les services de police, ainsi qu'au dialogue intergouvernemental. Au cours de l'année écoulée, le Conseil des femmes a révisé le mandat et les procédures d'élection, et déterminé la nécessité d'actualiser le plan stratégique.

L'élection d'un nouveau gouvernement fédéral a donné lieu à plusieurs engagements qui auront des répercussions sur la vie des femmes autochtones, notamment la tenue d'une enquête nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées (FJFADA), l'élaboration d'une stratégie sur la violence à caractère sexiste, un plus grand nombre de refuges et de maisons de transition, ainsi qu'une analyse comparative accrue entre les sexes au sein du gouvernement.

Le Conseil a pris une part active et fait preuve de leadership dans le cadre des activités de préparation à l'enquête nationale sur les FJFADA. Des membres du Conseil ont participé aux réunions régionales de préparation à l'enquête d'Affaires autochtones et Développement du Nord

Canada. De plus, l'APN a organisé un forum d'une journée à Edmonton (Alberta) en février 2016, qui a rassemblé des familles, des membres des communautés et des dirigeants afin de leur offrir la possibilité d'exprimer leurs opinions à propos de l'enquête nationale.

Le Conseil a participé à la 2<sup>e</sup> Table ronde nationale sur les FJFADA ainsi qu'au rassemblement des familles des femmes autochtones disparues ou assassinées en février 2016, qui a constitué pour les familles une occasion de se réunir dans un cadre respectueux et privé. Les familles et leurs soutiens ont partagé leurs expériences et se sont préparés en vue de la Table ronde nationale sur les FJFADA. Des familles et des dirigeants autochtones représentant les 13 provinces et territoires ont pris part à cette table ronde, en compagnie de ministres du gouvernement fédéral. Un engagement unanime a été pris de coordonner des mesures dans des domaines prioritaires, notamment la prévention et la sensibilisation. Un autre résultat concret a été l'engagement du gouvernement fédéral de participer à un nouveau forum en remplacement du Groupe de travail sur les questions autochtones (Conseil de la fédération), dans le but de garantir la mise en œuvre d'autres mesures qui pourraient être prises pendant le déroulement de l'enquête.

En dépit de la capacité limitée du Conseil de s'impliquer davantage en raison d'un manque de financement durable, son engagement est aussi actif que possible et l'APN recherche des solutions pour des ressources accrues.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Nommer des titulaires de portefeuille en regard des priorités de l'APN.
- Participer aux prochaines étapes définies à la suite de la 2<sup>e</sup> Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées.
- Examiner le mandat de l'enquête nationale sur les FJFADA et toute participation de l'APN.
- Poursuivre les discussions avec les Conseils des jeunes et des aînés en vue de la mise en œuvre de la résolution 02/2012 et du plan stratégique des Trois Conseils.
- Rechercher des ressources pour assurer la pleine participation du Conseil des femmes sur tous les enjeux.







## CONSEIL NATIONAL DES JEUNES DE L'APN

---

Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ-APN) comprend 20 membres représentant les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions des Premières Nations (chaque région est représentée par un membre de chaque sexe).

Cet organe national clé prévu dans la Charte de l'APN représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays sur des questions qui les touchent au quotidien. Le CNJ fait part de ses points de vue sur diverses questions concernant les jeunes aux divers comités et groupes de travail, ainsi qu'au Secrétariat de l'APN.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Mieux-être mental

Le CNJ continue d'appuyer les travaux de l'APN dans le domaine du mieux-être mental, en participant notamment au Comité de l'APN sur le mieux-être mental et à l'équipe de mise en œuvre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations. Le CNJ a aussi contribué à une déclaration publiée dans un communiqué de presse rédigé par l'APN en vue de soutenir les diverses campagnes de sensibilisation au mieux-être mental et appeler à une mobilisation et un engagement accrus des jeunes sur cette question dans leurs communautés.

#### ACTION Indigène

Le CNJ-APN continue de diriger les efforts entrepris dans le cadre de cette importante initiative qui vise rendre nos communautés plus saines. Une marche/course a de nouveau été organisée avec succès lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui s'est tenue l'année dernière à Montréal, et le CNJ prévoit renouveler cette initiative dans le cadre de l'AGA de cette année à Niagara Falls, entre autres activités prévues.

#### Table ronde des jeunes sur la promotion de la vie et la prévention du suicide

Une table ronde des jeunes organisée par l'APN, à laquelle ont participé le CNJ-APN, le Chef régional Morley Googoo et la ministre de la Santé, Jane Philpott, a eu lieu le 8 juin 2016 à Ottawa.

Les discussions dans le cadre de cette table ronde ont servi de base à l'élaboration par le CNJ-APN d'« Appels à l'action » qui seront soumis à la ministre Philpott. Le CNJ-APN partagera ces Appels à l'action avec

les jeunes délégués pendant le Sommet des jeunes de l'APN, à des fins d'acceptation. Il est prévu que le CNJ-APN les soumette ensuite aux Chefs en Assemblée pour approbation officielle et soutien par la voie d'une résolution.

#### Sommet des jeunes de l'APN

Le Sommet des jeunes de l'APN se tiendra le 10 juillet 2016, juste avant l'Assemblée générale annuelle. Le Sommet rassemblera des jeunes en vue de discussions approfondies sur le mieux-être mental. Les jeunes délégués auront aussi la possibilité d'échanger leurs points de vue et de pouvoir ensuite partager de nouvelles ressources et de nouveaux outils à leur retour dans leurs communautés.

Le Sommet des jeunes sera axé sur le mieux-être et les déterminants sociaux de la santé, et permettra aux jeunes délégués, dans le cadre de séances d'échange de connaissances, d'en apprendre plus à propos des activités, des outils et des pratiques prometteuses pour soutenir efficacement les jeunes et d'en faire la promotion dans leurs communautés. Des séances d'acquisition d'aptitudes leur permettront d'assimiler de nouvelles compétences pratiques et de les mettre en œuvre dans leurs communautés. Enfin, les jeunes délégués pourront concevoir des instruments de sensibilisation ainsi que des outils éducatifs qui seront utilisés par l'APN et partagés avec les communautés et des organisations des Premières Nations.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le CNJ-APN s'efforcera de participer activement aux activités, aux réunions et aux conférences organisées par le Secrétariat de l'APN et ses divers sous-comités et groupes de travail.
- Les Appels à l'action élaborés par les jeunes et soutenus par les Chefs en Assemblée au moyen d'une résolution seront soumis à la ministre de la Santé, Jane Philpott.
- Les CNJ-APN continuera de soutenir les travaux en matière de mieux-être mental, en participant notamment au Comité du mieux-être mental de l'APN et à l'équipe de mise en œuvre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations.

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bienvenue à la 37<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (AGA) de l'APN dans cette ville historique et magnifique de Niagara Falls (Ontario). Nous avons connu une année fertile en rebondissements, marquée par un investissement sans précédent dans les communautés des Premières Nations, ainsi que par un vent d'optimisme porté par le soutien du Canada envers la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Ayant eu l'honneur de me voir confier le rôle de directeur général par intérim de l'Assemblée des Premières Nations (APN), j'ai le plaisir de vous soumettre ce bref rapport sur les activités du Secrétariat de l'APN. Je tiens également à saisir cette occasion de remercier M. Peter Dinsdale pour ses années de travail exemplaire et de dévouement.

L'APN se remet à peine de plusieurs années empreintes de défis sur le plan financier à la suite des coupures répétées du gouvernement fédéral. Au cours des deux dernières années, ces incessantes réductions de financement, massives et annoncées à la dernière minute, ont eu des répercussions sur notre situation financière. Toutefois, au moyen d'une série de mesures, dont des compressions de personnel, une diminution des allocations dans tous les domaines, ainsi que des efforts accrus pour générer ses propres revenus, l'APN jouit maintenant d'un budget équilibré. La direction travaille avec le Comité exécutif en vue d'élaborer des plans pour combler le déficit ainsi que la dette accumulée. L'équipe de dirigeants a préparé un plan quinquennal ayant pour objectif de récupérer le manque à gagner de 1,1 million de dollars accumulé au cours des quatre dernières années.

L'APN demeure active dans ses efforts pour faire en sorte que les droits et les intérêts des Premières Nations soient pleinement respectés. De concert avec notre partenaire, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, nous avons bénéficié d'une décision historique du Tribunal canadien des droits de la personne, qui a statué que le Canada était coupable de pratiques discriminatoires au niveau des services de protection de l'enfance dans les réserves. Nous allons poursuivre nos efforts pour veiller à ce que cette décision du tribunal soit mise en œuvre dans son intégralité.

Nous demeurons engagés auprès du Conseil de la fédération pour nous assurer que nos partenaires gouvernementaux des provinces et des territoires maintiennent au premier plan des priorités telles que l'élimination de la violence à l'égard des femmes et jeunes filles autochtones assassinées ou disparues, le logement, l'éducation, le

développement économique, l'atténuation des catastrophes et la gestion des situations d'urgence. À l'échelle internationale, nous avons été très actifs dans le cadre de la Conférence mondiale des peuples autochtones, de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, du Mécanisme d'experts pour les droits des peuples autochtones, ainsi que des consultations relatives aux réunions des Nations Unies sur le changement climatique.

Le travail de politique du Secrétariat de l'APN demeure profondément ancré dans les résolutions adoptées par les Chefs-en-Assemblée. Nous avons procédé à notre propre évaluation du Tribunal des revendications particulières et l'avons soumis pour étude au gouvernement. Nous nous sommes engagés dans un examen exhaustif du programme des services de santé non assurés, qui doit donner lieu à un rapport final en mars 2017. Nous continuons de soutenir les survivants des pensionnats indiens et leur quête incessante de justice, et notamment d'appuyer le recours collectif des anciens externes. L'appel en vue d'une enquête nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées a été réitéré dans le cadre du Conseil de la fédération et de la première Table ronde nationale sur cette question.

L'APN continue de presser tous les ordres de gouvernement de jouer leur rôle dans la mise en œuvre des 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Le dialogue national qui s'est mis en place dans la foulée du rapport de la Commission nous permet d'espérer que le changement est imminent. Il nous incombera à toutes et à tous de nous atteler à cette tâche.

Tout ce travail ne pourrait être accompli sans les personnes compétentes et dévouées qui forment le personnel de l'APN. Peu importe les défis auxquels l'organisation est confrontée sur les plans financier et politique, nous pouvons toujours compter sur leur dévouement et leurs efforts inlassables. Je suis choyé d'avoir la possibilité de travailler avec elles.

En dernier lieu, je tiens à remercier le Chef national Bellegarde et tous les membres du Comité exécutif de l'APN pour leur soutien.

Je vous souhaite à toutes et à tous une fructueuse AGA.

Jonathan Thompson  
Directeur général par intérim





## REPRÉSENTATION ET ACTIVITÉS INTERNATIONALES

---

Les Chefs en assemblée ont enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de s'engager dans des activités et mécanismes internationaux pour faire progresser les droits des Premières Nations. Ainsi, l'APN doit adopter une position internationale dans ses activités et dans la défense d'intérêts.

L'APN fait valoir les droits et intérêts des Premières Nations à l'échelle internationale en participant stratégiquement à des forums et événements internationaux importants, en établissant des relations et des partenariats avec d'autres peuples et organisations autochtones et des organismes non gouvernementaux des droits de la personne (ONG), en facilitant les relations politiques, économiques, culturelles et sociales internationales entre les Premières Nations et des États étrangers et en s'employant à établir des relations de travail avec le Canada afin de contribuer aux approches et objectifs en matière de politiques étrangère et internationale dans des domaines d'intérêt commun

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones  
La quinzième session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones a eu lieu du 9 au 20 mai 2016. La représentation du Canada a été sans précédent : les ministres Wilson-Raybould et Bennett, qui ont fait chacune une déclaration, et Marc-André Blanchard, ambassadeur du Canada aux Nations-Unies.

Cette quinzième session a été la dernière participation du Grand Chef Ed John, car son mandat expire à la fin de 2016. L'Assemblée des Premières Nations félicite le Grand Chef Ed John pour son leadership et ses efforts permanents pour faire progresser les droits de tous les peuples autochtones dans le monde.

Lors de cette session, le Canada a déclaré son appui sans réserve à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ce qui a suscité une ovation debout de l'Instance. Le Canada s'est engagé à mettre en œuvre la Déclaration avec les Premières Nations en tant que « partenaires à part entière ». En d'autres mots, le Canada n'exécutera pas un plan de mise en œuvre de la Déclaration sans avoir obtenu le

consentement préalable donné librement en connaissance de cause des Premières Nations.

En collaboration avec le gouvernement du Canada et le Ralliement national des Métis, l'APN a organisé une activité parallèle consacrée à la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et à l'importance de mettre complètement en œuvre tous les Appels à l'action de la CVR. La ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada s'est engagée à mettre entièrement en œuvre les Appels à l'action.

#### Changements climatiques

La 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) a eu lieu du 21 novembre au 10 décembre 2015. Les dirigeants des Premières Nations présents ont travaillé avec le Canada et d'autres États afin de protéger et faire valoir les droits des peuples autochtones dans une mesure multilatérale sur les changements climatiques.

Les efforts en matière de défense d'intérêts des dirigeants des Premières Nations ont amené le Canada à demander de préciser la terminologie de l'Accord de Paris en signifiant l'importance de reconnaître les droits de la personne, y compris les droits des peuples autochtones, dans toute mesure sur les changements climatiques. L'Accord de Paris est le premier accord environnemental multilatéral qui contient le terme « peuples autochtones » dans le texte.

#### Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Le Canada s'est présenté devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels les 23 et 24 février 2016. Le Comité a examiné divers domaines, dont le logement, la santé, le consentement préalable donné librement en connaissance de cause et les langues.

Comme pour les autres examens d'organes créés en vertu d'un traité, l'APN veille à ce que le Canada élabore une stratégie pour prendre en considération les recommandations du Comité avec la participation entière et efficace des Premières Nations.



### Suivi de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones

Le suivi de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones continue avec des consultations internationales permanentes portant sur l'examen et la réforme du mandat du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) et l'élaboration de moyens pour améliorer la participation des peuples autochtones aux forums internationaux.

L'APN est très engagée dans la réforme du mandat du MEDPA. Elle souligne l'importance d'accorder suffisamment de ressources humaines et financières au MEDPA afin qu'il puisse constituer un mécanisme efficace capable de faire progresser les droits des peuples autochtones.

Le président de l'Assemblée générale a nommé quatre facilitateurs – deux représentants des Autochtones et deux représentants des États – pour engager les peuples autochtones et les États dans la présentation de propositions pour améliorer la participation des peuples autochtones aux forums des Nations Unies. L'APN a participé à une de ces réunions informelles et a aidé à organiser une autre réunion de ce type avant une autre consultation à New York, le 30 juin.

Les propositions sur l'amélioration de la participation des Autochtones seront terminées à la prochaine réunion du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et transmises à l'Assemblée générale en septembre 2016.

### Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones

L'Organisation des États Américains a approuvé la Déclaration américaine relative aux droits des peuples autochtones lors de son Assemblée générale, du 13 au 15 juin 2016. L'APN et le Grand Conseil des Cris ont exprimé quelques inquiétudes quant au texte de la Déclaration et aux procédures utilisées dans les dernières séances de négociation. Bien que le Canada se soit joint au mouvement de consensus en faveur de la Déclaration, il a fait une déclaration sujette à interprétation selon laquelle il ne prendra aucune position concernant la Déclaration américaine tant qu'il n'aura pas vraiment discuté avec les Premières Nations. La réunion devrait avoir lieu à la fin de 2016.

### Information nationale et efforts de lobbying

Lors de la session de l'Instance permanente, le Canada s'est engagé publiquement à soutenir sans réserve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'APN a appuyé complètement le projet de loi d'initiative parlementaire du député Romeo Saganash, *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en tant que base de mesures pour la mise en œuvre.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

L'APN proposera de rédiger, conjointement avec le gouvernement du Canada, une proposition pour engager les Premières Nations dans la production de rapports destinés aux organes sur les droits de la personne créés en vertu d'un traité ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations des rapports des organes créés en vertu d'un traité ou des plaintes de particuliers.

À ce jour, le gouvernement n'a proposé aucune stratégie pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies. L'APN pense que les Premières Nations seront engagées dans un processus de nation à nation. Ainsi, le Canada et les Premières Nations pourront élaborer ensemble une stratégie pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies et les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.



# DÉFENSE D'INTÉRÊTS À L'ÉCHELLE NATIONALE – PARLEMENT CANADIEN, PROVINCES ET TERRITOIRES

L'APN a continué d'établir de solides relations avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Établir et garder des relations entre les dirigeants des Premières Nations, les parlementaires et les hauts fonctionnaires demeure un objectif central des travaux de défense d'intérêts. L'APN surveille les initiatives législatives, fournit de l'information et des analyses aux Premières Nations et informe le Parlement des conséquences de ses mesures sur les citoyens, les droits ancestraux et le titre autochtone des Premières Nations.

L'APN continue de consolider les priorités des Premières Nations dans un nouveau processus fédéral, provincial, territorial et autochtone par l'entremise du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA). Lancé en août 2009 par le Conseil de la fédération, ce processus réunissait à l'origine seulement les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les priorités établies sont la protection des enfants, la mise sur pied de secrétariats pour assurer la sécurité des femmes et jeunes filles autochtones, la revitalisation des langues autochtones afin qu'elles soient parlées couramment, des mesures climatiques, le logement et l'eau.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

### Défense d'intérêts au Parlement, information et mobilisation dans les processus parlementaires

L'APN a continué de faire progresser les priorités mentionnées dans les résolutions, tout en faisant respecter nos droits inhérents et en affirmant nos responsabilités et notre compétence sur nos terres et à l'égard de nos citoyens. Il convient de souligner la mesure climatique prise par l'APN lors de la Réunion des premiers ministres sur les changements climatiques, à Vancouver, en mars 2016. Le processus du groupe de travail du Canada sur les changements climatiques a été lancé à la fin d'avril 2016. C'est la principale tribune rassemblant des renseignements techniques ou d'experts sur les quatre domaines suivants :

1. Adaptation et résilience;
2. Mécanismes de tarification du carbone;
3. Possibilités d'atténuation sectorielles;
4. Technologie propre, innovation et emplois.

L'APN se réunit régulièrement avec les groupes de travail. Elle a mis sur pied le Comité consultatif permanent sur le climat et l'environnement (CCCE), qui assurera une surveillance politique et une expertise technique dans notre engagement avec le Canada en vue d'une autre Réunion des premiers ministres sur les changements climatiques cet automne.

L'an dernier, des représentants politiques et du personnel du secrétariat ont donné des présentations devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, le Comité permanent sur les affaires sociales, des sciences et de la technologie, le Comité permanent des ressources naturelles, le Comité permanent du commerce international et le Comité permanent des transports et des communications, cela en plus des nombreuses soumissions écrites présentées à la Chambre des communes et au Sénat. De plus, le Chef national Perry Bellegarde a organisé une séance pour informer les parlementaires sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Comme les années précédentes, l'APN a participé au processus de consultation prébudgétaire consacré au budget de 2016, décrivant les domaines prioritaires nécessitant des investissements importants et soutenus. De plus, le Chef national Bellegarde et des membres du Comité exécutif de l'APN se sont entretenus avec le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, avant la présentation du budget afin de décrire les priorités des Premières Nations fondées sur des besoins. Le budget fédéral de 2016 comprend un investissement sans précédent de 8,4 milliards de dollars pour éliminer l'écart en matière de qualité de vie qui existe entre les Premières Nations et le reste du Canada.

En outre, l'APN a permis aux Premières Nations de s'entretenir directement avec les parlementaires, tout en organisant et en soutenant des réunions et en travaillant avec des délégations. L'APN envoie des comptes rendus par courriel pendant que la Chambre des communes est en session; ces comptes rendus sont affichés sur [www.afn.ca](http://www.afn.ca).

### Conseil de la fédération / Groupe de travail sur les affaires autochtones

Depuis 2004, le Conseil de la fédération invite les dirigeants de cinq organisations nationales autochtones avant sa réunion annuelle. En

réponse aux appels lancés par l'APN lors de la réunion du Conseil de la fédération de 2009, les premiers ministres ont accepté de mettre sur pied un groupe de travail, comprenant les ministres provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones et les dirigeants des organisations nationales autochtones, pour effectuer le suivi des travaux entre les réunions annuelles du Conseil. Le Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) se réunit habituellement deux fois par an pour examiner les travaux accomplis et faire des recommandations au Conseil de la fédération. Les représentants des organisations nationales autochtones, des provinces et des territoires travaillent ensemble une grande partie de l'année en vue de ces réunions.

Après l'élection fédérale, le Canada s'est dit intéressé à participer à une réunion interministérielle des ministres des Affaires autochtones. Lors de la deuxième Table ronde sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées à laquelle le Canada a été invité, les provinces et les territoires ont appuyé l'idée de mettre sur pied un nouveau groupe multilatéral comprenant la participation du gouvernement fédéral et ont accepté la mesure suivante : « S'appuyer sur l'actuel groupe de travail sur les affaires autochtones afin d'inclure le gouvernement fédéral comme coprésident, en consacrant du temps aux questions relatives aux femmes et aux jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, y compris à la coordination permanente des efforts, à la surveillance des progrès et à la détermination des priorités d'action, y compris les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables ».

La nouvelle entité, qui regroupe les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des dirigeants autochtones, remplacera l'ancien groupe de travail sur les affaires autochtones. La présence du gouvernement fédéral dans ce groupe signifie que des approches adoptées par l'ensemble des gouvernements orienteront des mesures pour améliorer la qualité de vie des Premières Nations. Cette nouvelle entité fédérale, provinciale, territoriale et autochtone discute de l'établissement d'un nouveau mandat pour renforcer la responsabilisation du processus et prendre en compte les engagements du Canada dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

La prochaine réunion avec les premiers ministres aura lieu à Whitehorse, au Yukon, en juillet 2016.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de faciliter l'accès aux parlementaires et aux principaux décideurs pour favoriser le respect et la protection des droits des Premières Nations;
- Mener des activités de défense d'intérêts ciblées toute l'année;
- Continuer de fournir de l'information récente sur les activités parlementaires, y compris sur les lois et les activités des comités, aux Premières Nations;
- Continuer de surveiller les principales initiatives législatives, de fournir de l'information aux Premières Nations et de défendre leurs intérêts en leur nom devant les députés et les sénateurs;
- Continuer de travailler au sein du Conseil de la fédération ou du groupe fédéral, provincial, territorial et autochtone afin de faire progresser les droits et intérêts des Premières Nations, en particulier ceux pour la protection des enfants, la revitalisation des langues, les mesures climatiques, l'eau et le logement.







## COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

---

Le Secteur des communications produit et distribue de l'information destinée à faire avancer les objectifs et priorités des citoyens et gouvernements des Premières Nations. Le Secteur veille également à ce que les messages et points de vue de l'Assemblée des Premières Nations soient portés à la connaissance de toutes et tous, et que la possibilité soit offerte au Chef national, aux Chefs régionaux, aux cadres dirigeants et autres porte-parole de s'adresser au public et à divers auditoires par l'entremise des médias ou d'autres tribunes afin de faire connaître les points de vue des Premières Nations. Dans le cadre de ses efforts permanents visant à optimiser les capacités de communication, l'APN a lancé une campagne active dans les médias sociaux par l'intermédiaire de son site Web, de Twitter, de Facebook, de YouTube et d'envois multiples de courriels.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Médias et relations publiques

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication et de planification pour l'ensemble de l'APN, en fonction des directives émises et des mandats conférés par les Premières Nations, ainsi que des stratégies pour promouvoir des initiatives, des questions et (ou) des activités particulières. Il travaille à la production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des gouvernements, des médias et du public en général au sujet des activités et des positions de l'APN, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale ainsi qu'internationale dans certains cas précis. Durant l'exercice financier 2015-2016, le Secteur des communications a préparé et diffusé plus de 130 communiqués de presse et déclarations. Il prépare également des infocapsules, des allocutions, des documents d'information, des lettres ouvertes, des lettres aux éditeurs et des éditoriaux sur des questions d'actualité et prioritaires.

Le Secteur des communications prépare les notes d'allocution du Chef national et des porte-parole de l'APN à l'occasion de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Au moyen des médias, le Secteur des communications souhaite accroître la sensibilisation de la population aux préoccupations des citoyens des Premières Nations. Parmi ses nombreuses activités d'information et de relations avec les médias, il a tenu des réunions et participé à divers comités de rédaction.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN, notamment en ce qui a trait aux priorités relatives à *Éliminer l'écart*, aux engagements sans précédent du gouvernement du Canada envers une nouvelle relation de nation-à-nation axée sur le respect mutuel et la réconciliation, à la publication du rapport de la Commission de vérité et réconciliation et à ses Appels à l'action, à la prévention de la violence à l'égard des femmes et jeunes filles autochtones, aux femmes et jeunes filles autochtones assassinées ou disparues, à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne en matière de protection de l'enfance, à l'engagement du Canada de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à l'exploitation des ressources et à l'éducation.

#### Sensibilisation et éducation du public

Le Secteur des communications s'efforce de sensibiliser la population canadienne et de susciter une meilleure compréhension des enjeux des Premières Nations et du rôle, des responsabilités et des activités de l'APN. L'APN est consciente de ce que les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et utilisent des moyens divers pour accéder aux informations souhaitées. Pour cette raison, l'APN diffuse ces informations le plus largement possible, notamment au moyen de télécopies, de courriels, de son site Web et des médias sociaux.

L'APN publie régulièrement des mises à jour concernant ses activités et celles du Chef national, ainsi que sur le travail en cours au bureau national. Les communiqués sont distribués par télécopieur et par courriel à toutes les Premières Nations, aux organisations provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux, en plus d'être diffusés par l'entremise des médias sociaux et affichés en ligne.

Le site Web de l'APN ([www.afn.ca](http://www.afn.ca)) est mis à jour régulièrement afin de fournir des renseignements récents sur les activités et priorités de l'APN. Toutes assemblées de l'APN sont diffusées en direct sur le Web et l'APN coordonne la distribution électronique de mises à jour quotidiennes aux délégués pendant les assemblées. L'APN dispose maintenant des moyens internes d'organiser sa propre webdiffusion d'événements, réunions et webinaires et ces moyens sont utilisés le plus souvent possible. Au cours de l'année écoulée, l'APN a retransmis en ligne le Forum ouvert des Premières Nations en prévision de l'élection fédérale 2015, l'Assemblée extraordinaire des Chefs, le Forum sur la sécurité publique et les services de police autochtones, ainsi que des réunions concernant le Tribunal canadien des droits de la personne à propos de la protection de l'enfance, l'innovation sociale et le financement social des Premières Nations.

Le Secteur a de plus en plus recours aux médias sociaux : deux comptes Twitter ([AFN\\_updates](#) et [AFN\\_Comms](#)), comptant plus de 43 000 abonnés en tout, et une page de l'APN sur Facebook ([Assembly of First Nations / Assemblée des Premières Nations](#)) qui a récolté près de 40 000 « J'aime ». Des vidéos sont aussi affichées sur la chaîne YouTube de l'Assemblée des Premières Nations qui compte plus de 460 abonnés. Le Chef national dispose de sa propre page sur Facebook et de son propre compte Twitter, qui sont distincts des comptes de l'APN et administrés par le bureau du Chef national.

Des renseignements d'intérêt public sont aussi distribués à plus de 1400 utilisateurs au moyen du service de souscription par courriel ([listserv](#)). L'inscription à ce service est offerte sur le site Web de l'APN.

Le Secteur des communications propose aussi la coordination de services de rédaction, d'édition électronique et de production au Secrétariat de l'APN, en plus de préparer et d'enregistrer des messages vidéo en vue de leur diffusion sur le site Web de l'APN, sur YouTube, ou à l'occasion d'activités externes.

Le Secteur des communautés travaille maintenant avec le bureau du Chef national en vue de la publication mensuelle, sous forme abrégée, d'un bulletin détaillant les activités du Chef national pour faire en sorte que les Premières Nations en soient tenues informées.

## Stratégies de communication

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des stratégies de communication de l'APN, ainsi que des stratégies et des plans de communication ciblés concernant des événements, des enjeux et des initiatives spécifiques. Il fournit des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication au Chef national afin de faire connaître son programme et ses priorités en vue « d'éliminer l'écart », ainsi que dans divers domaines de politique au sein du Secrétariat de l'APN. Le Secteur formule également des conseils et des recommandations en matière de communication aux communautés ou aux nations qui en font la demande.

Au cours de l'exercice financier écoulé, le Secteur des communications élaboré des plans de communication dans le cadre des activités de clôture de la Commission de vérité et de réconciliation et de ses Appels à l'action, du Forum de préparation à l'enquête sur les femmes et jeunes filles autochtones assassinées ou disparues, de l'initiative *Éliminer l'écart*, du Forum ouvert des Premières Nations en prévision de l'élection fédérale 2015, du Forum sur l'énergie de l'APN, du Forum des directeurs de l'éducation des Premières Nations, de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones et d'autres assemblées.

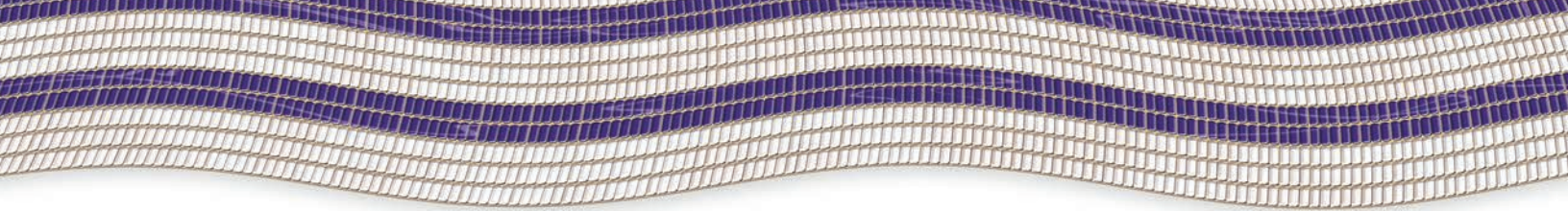
## Traduction

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble de la population canadienne et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de portée nationale (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français. Les projets de traduction complétés pendant l'exercice financier 2015-2016 ont porté sur plus de 692 000 mots.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Maintien des relations avec les médias et le public, notamment au moyen d'avis aux médias, de communiqués de presse, de discours et d'entrevues.
- Publication de bulletins et de communiqués.
- Traduction vers le français de documents d'intérêt public.
- Révision et mise en page des publications de l'APN.
- Mises à jour régulières du site Web de l'APN.
- Recours accru et encore plus efficace aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter, YouTube ainsi qu'aux applications mobiles.
- Recours accru à la capacité interne en matière de webdiffusion.





---

## METTRE EN ŒUVRE LES DROITS :

---

Les Premières Nations possèdent des droits inhérents ancestraux et issus de traités, qui sont reconnus et protégés par la constitution du Canada. L'Assemblée des Premières Nations entreprend des activités de défense des intérêts dans le but de promouvoir ces droits et les responsabilités qui en découlent, afin de permettre aux Premières Nations d'exercer leurs propres droits et responsabilités sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.



## GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée des Premières Nations (APN) soutient les activités des Premières Nations, en tant que chefs de file de l'environnement, en veillant à ce qu'elles aient accès à de l'information pour prendre des décisions éclairées et assurer leur propre gestion de l'environnement. Bien que les activités de défense d'intérêts aient diminué à cause des compressions budgétaires de la dernière décennie, l'actuel gouvernement fédéral ouvre de nouvelles perspectives.

La première d'entre elles est la mise sur pied prévue d'un comité consultatif sur les changements climatiques et l'environnement, comprenant des aînés ou des Chefs et des techniciens de l'ensemble du pays, pour aider l'APN, par des conseils et des orientations, dans le dossier de la gestion de l'environnement.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Changements climatiques

Malgré le fait qu'ils constituaient une préoccupation de longue date, les changements climatiques ne bénéficiaient pas d'une impulsion importante jusqu'à ce qu'un plan international ait été élaboré à la Conférence des parties, en décembre dernier, à Paris (COP 21). Rédigée lors de la Réunion des premiers ministres (RPM) à Vancouver en mars dernier, la Déclaration de Vancouver affirme les rôles que joueront les peuples autochtones dans les discussions sur les changements climatiques. L'APN a d'ailleurs engagé ce processus conformément à la résolution 59/2015 (Soutien aux Premières Nations dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques), aux principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à l'établissement d'une relation de nation à nation.

Le processus du Groupe de travail du Canada a commencé à prendre forme à la fin d'avril dernier. Il constitue la principale tribune permettant de rassembler des renseignements techniques ou d'experts sur les quatre domaines suivants :

- Adaptation et résilience;
- Mécanismes de tarification du carbone;
- Possibilités d'atténuation sectorielles;
- Technologie propre, innovation et emplois.

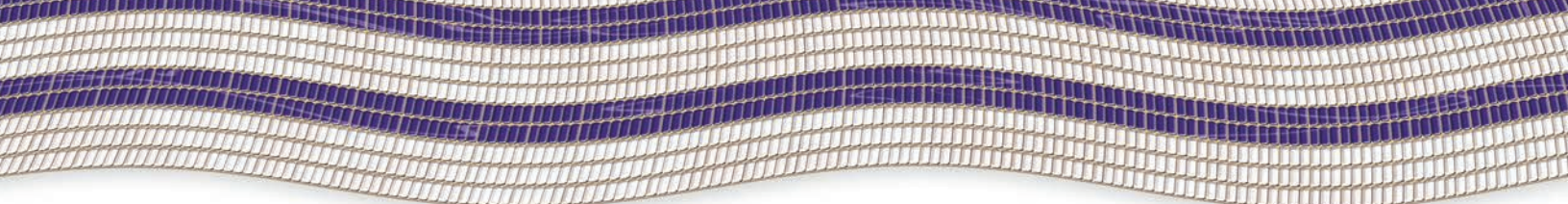
La priorité de premier de plan de l'APN est la mise sur pied du Comité consultatif permanent sur les changements climatiques et l'environnement. Celui-ci sera composé d'aînés ou de Chefs et de techniciens de chaque région, qui seront nommés par les Chefs régionaux. Le Comité présentera son premier rapport à la prochaine Assemblée générale annuelle, à Niagara Falls.

#### Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations

L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations examine l'alimentation, les aliments traditionnels et les contaminants de l'environnement. Elle consiste à réunir des données sur la sécurité alimentaire et la qualité nutritionnelle des régimes alimentaires des citoyens des Premières Nations et sur la santé de leur environnement. L'objectif est de fournir de l'information préconisant un environnement et des aliments plus sains aux Premières Nations. Établir une base de données de référence nationale sur les principaux contaminants et évaluer la qualité des régimes alimentaires des Premières Nations constituent les principaux objectifs de l'Étude. Les résultats de l'Étude serviront à fournir des conseils diététiques et une orientation alimentaire aux Premières Nations à l'échelon communautaire et régional. L'information sur l'exposition aux polluants organiques persistants (POP), aux métaux toxiques et aux produits pharmaceutiques est aussi très importante pour les Premières Nations car elle jette les bases d'une future surveillance alimentaire au niveau communautaire. Les résultats permettront aux communautés de prendre des décisions éclairées pour examiner et atténuer les risques en matière de santé environnementale et s'attaquer aux questions de sécurité alimentaire régionales et nationales touchant les Premières Nations.

L'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations évalue la valeur nutritionnelle des régimes alimentaires des Premières Nations et la sécurité environnementale des aliments traditionnels. À ce jour, les responsables de l'Étude ont terminé la compilation des données et ont présenté des rapports régionaux en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et en Alberta. Au printemps 2016, ils ont continué la collecte des données dans la région de la Saskatchewan et l'analyse des données dans la région de l'Atlantique.





La préparation d'un rapport final destiné aux Premières Nations en Alberta, y compris une formation sur l'interprétation des données, est en cours.

Le projet est en cours de préparation parmi les Premières Nations au Québec et au Labrador; la collecte de données est prévue durant l'automne 2016. L'atelier sur la méthode, qui précède le lancement de l'Étude au Québec et au Labrador, a eu lieu à Montréal en avril 2016.

### **Plan de gestion des produits chimiques**

Le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) est une initiative fédérale, dirigée par Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada, qui a pour but de réduire les risques inhérents aux substances chimiques et de protéger ainsi les Canadiens et leur environnement. Le gouvernement du Canada a lancé la troisième phase du Plan (PGPC3) en avril 2016. Le PGPC3 sera axé sur l'évaluation des 1 550 substances restantes, cela en vue d'atteindre l'objectif international du Canada, à savoir une gestion efficace des produits chimiques, d'ici 2020, conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999*.

L'APN entre actuellement dans la première des deux années supplémentaires de financement des capacités, tel qu'indiqué dans l'entente ou le contrat initial de trois ans conclu avec Santé Canada, qui se terminera en 2018-2019. L'objectif de l'entente est d'aider l'APN à pallier les problèmes de capacités freinant la participation des Premières Nations au PGPC en diffusant de l'information, en favorisant la prise en compte du point de vue des Premières Nations dans le processus du PGPC et en lançant d'autres initiatives de sensibilisation aux effets néfastes des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement.

### **Réseau d'innovation environnementale en santé des Premières Nations**

Le Réseau d'innovation environnementale en santé des Premières Nations (RIESPN) est le principal outil utilisé par l'APN pour diffuser des renseignements sur la santé environnementale et le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC). Installé sur le Web, ce réseau propose des outils de recherche, de l'information, des chercheurs et des possibilités de financement dans le domaine de la santé environnementale aux Premières Nations.

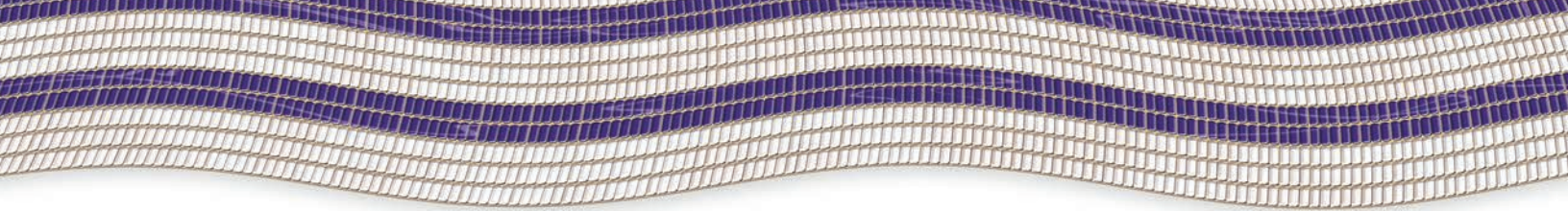
Le RIESPN constitue une plateforme virtuelle facilitant la communication entre les communautés et les chercheurs. L'objectif est d'encourager l'acquisition de connaissances et une meilleure compréhension de l'impact des conditions environnementales dans un contexte culturel donné. Le site Web du RIESPN ([fnehin.ca](http://fnehin.ca)) est une ressource très utile qui permet de diffuser de l'information sur les questions de santé environnementale concernant les Premières Nations. Des dizaines de milliers de personnes ont consulté le site Web depuis son lancement, en 2008.

### **Déchets de combustible nucléaire**

Dans le dossier des déchets de combustible nucléaire, l'APN tient à s'assurer que les Premières Nations ont accès à de l'information sur la gestion du combustible nucléaire irradié et que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), l'industrie et la Couronne respectent l'environnement, les citoyens et les droits des Premières Nations.

Les travaux relatifs au dossier des déchets de combustible nucléaire sont axés sur la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement des jeunes, qui a été élaborée par le Conseil des jeunes de l'APN en 2013-2014. Ces activités sont décrites dans la section du Rapport annuel de 2015-2016 consacrée au Conseil des jeunes de l'APN. La SGDN s'apprête à aménager un dépôt géologique en profondeur pour entreposer des déchets à haute radioactivité. Pour l'instant, aucune communauté de Première Nation ne devra accueillir ce type de dépôt. Cependant, des Premières Nations pourraient être touchées par des sites municipaux faisant actuellement l'objet d'un examen. Étant donné que la SGDN est sur le point de choisir un site, il est de plus en plus important d'encourager les Premières Nations à examiner les routes de transport, de les soutenir dans les questions requérant un consensus, de s'assurer de la sécurité du transport de déchets de combustible nucléaire irradié et de prévoir des mesures d'intervention d'urgence liées au transport.

Dans le cadre de ses travaux dans le dossier des déchets nucléaires (et d'autres dossiers), l'APN a fait valoir en priorité l'importance du consentement préalable donné librement en connaissance de cause. Dès 2016, elle a commencé à travailler dans le cadre d'une entente de deux ans qui sera axée sur un vaste processus d'engagement auprès des Premières Nations visant à recueillir des suggestions et à formuler des recommandations.



## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Changements climatiques – préparation en vue d’une participation à la deuxième Réunion des premiers ministres au cours de l’automne 2016 et à la prochaine Conférence des parties (COP 22), au Maroc, en novembre.
- Étude sur l’alimentation, la nutrition et l’environnement chez les Premières Nations – présentation des rapports finaux aux Premières Nations en Alberta et lancement des travaux parmi les Premières Nations au Québec et au Labrador.
- PGPC – diffusion continue de renseignements, soutien à l’égard de la prise en compte du point de vue des Premières Nations et d’autres initiatives destinées à sensibiliser davantage les Premières Nations.
- RIESPN – mise à jour continue du site Web du RIESPN.
- Déchets de combustible nucléaire – lancement des travaux axés sur un vaste processus d’engagement auprès des Premières Nations visant à recueillir des suggestions et à formuler des recommandations.



## PÊCHES

L'APN soutient les Premières Nations qui exercent leurs droits inhérents et issus de traités relatifs aux ressources aquatiques et océaniques en facilitant et en coordonnant les points de vue nationaux des Premières Nations sur l'élaboration des politiques, des programmes et des lois. Par des stratégies collectives fondées sur le consensus, le Comité national des pêches (CNP) de l'APN s'emploie à soutenir l'autodétermination et l'exercice de la compétence des Premières Nations dans toutes les pêches.

Le Comité national des pêches de l'APN soutient, fait valoir et protège les droits et le titre des Premières Nations relatifs aux ressources aquatiques et océaniques ainsi que tous les habitats sur leurs territoires. Il oriente l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale des pêches, qui englobe les points de vue des Premières Nations des régions côtières, nordiques et intérieures. Cette stratégie s'appuie sur quatre principes sous-jacents : droits, accès, capacités et responsabilisation.

Conformément aux mandats conférés par les résolutions, la Stratégie nationale des pêches est destinée à régler, à soutenir et à faire progresser un large éventail de questions prioritaires en maintenant un équilibre entre les économies durables, la protection de l'environnement et la revendication des droits ancestraux. L'élément central de ce travail consiste à soutenir les droits de pêche des Premières Nations et à s'assurer que le Canada reconnaît et respecte les droits ancestraux et issus de traités inhérents qui sont protégés par l'article 35 de la *Constitution*. Cela permet aussi de s'assurer que la Couronne respecte les obligations légales conformes à la jurisprudence et que tous les ordres de gouvernement au Canada respectent et honorent les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La Stratégie nationale des pêches fournit des outils et des initiatives qui favorisent la gouvernance des pêches, l'accès aux ressources, le renforcement des capacités et la défense des intérêts dans la mise en œuvre des arrêts de la Cour suprême liées aux droits de pêche ancestraux et issus de traités.

En ce qui concerne 2015-2016, le Secteur des pêches de l'APN a continué de diffuser de l'information et des points de vue sur les modifications apportées à la *Loi sur les pêches*, la recherche relative aux politiques et les stratégies de défense d'intérêts destinées à soutenir la gouvernance des Premières Nations. L'APN a facilité efficacement les communications et l'échange de renseignements appropriés parmi les Premières Nations et entre les Premières Nations et le ministère fédéral des Pêches et Océans (MPO). Ces efforts ont eu lieu dans le contexte d'un changement législatif et stratégique comprenant les effets des modifications apportées à la *Loi sur les pêches* liées aux projets de loi C-38 et C-45 et la Politique sur la protection des pêches (PPP). D'autres travaux et d'autres initiatives doivent être lancés avec les Premières Nations dans les dossiers suivants : les modifications de la *Loi sur les pêches*, le Règlement sur les activités d'aquaculture (RAA), le Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes (REAE), la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et la *Loi sur les océans*.

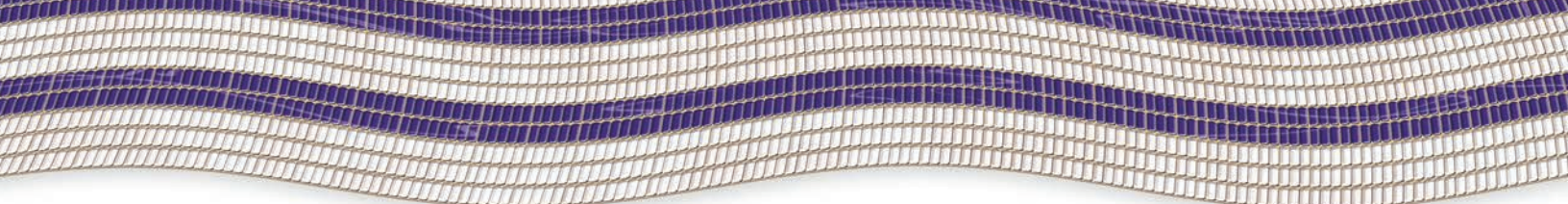
Il est tout aussi important et nécessaire de discuter de l'annulation des réformes législatives avec d'autres secteurs du gouvernement. L'APN continue de faciliter la diffusion de renseignements parmi les Premières Nations afin d'aider les dirigeants à prendre des décisions éclairées. Ce travail consiste aussi à demander le rétablissement de programmes destinés à renforcer les capacités techniques (p. ex. des biologistes et d'autres scientifiques) dans les Premières Nations. L'APN souligne continuellement la nécessité de prendre un engagement important assorti d'un appui adéquat en matière de moyens et de finances pour participer à un examen environnemental et à d'autres processus réglementaires.

À l'échelon national, l'APN centre en priorité ses travaux sur les réformes législatives fédérales, les examens de politiques et les nouvelles possibilités en proposant des processus efficaces qui amélioreront les intérêts collectifs des pêches des Premières Nations.

#### Comité national des pêches (CNP)

Le Comité national des pêches de l'APN s'est réuni du 23 au 25 février 2016 pour faire progresser la Stratégie nationale des pêches. L'honorable Hunter Tootoo, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière





canadienne, a participé à une partie de la réunion. Le CNP a discuté de l'aquaculture, des changements climatiques et du contexte juridique des pêches, y compris les modifications apportées à la *Loi sur les pêches*, les processus d'un dialogue entre plusieurs organismes, le Forum national sur les pêches autochtones et un projet pilote, intitulé Apprentissage de la pêche commerciale pour les Autochtones : Engager les jeunes.

Le Comité national des pêches a enjoint le Secrétariat d'accomplir les tâches suivantes :

- Faire circuler une lettre de suivi du CNP destinée au ministre Tootoo;
- Cerner les possibilités de cogestion – une priorité de premier plan pour le CNP;
- Rétablir le Groupe de travail national sur l'aquaculture en lui demandant de centrer ses efforts sur la réforme législative et stratégique;
- Lancer un dialogue entre plusieurs organismes avec le MPO et d'autres ministères concernés;
- Augmenter la fréquence des réunions du CNP à deux par an et prévoir des séances parallèles à l'occasion des Assemblées;
- Tenir un Forum national sur les pêches autochtones en 2018;
- Rétablir le Programme autochtone de gestion de l'habitat (PAGH) ou des programmes de renforcement des capacités semblables pour soutenir les pêches intérieures.

### Processus entre plusieurs organismes

Les pêches ont rapport avec la gouvernance, les droits ancestraux et issus de traités, le développement économique, l'environnement et l'exploitation des ressources. Les négociations ou les discussions sont souvent freinées lorsque le mandat du MPO se limite aux décisions en matière de gestion des pêches sans tenir compte des droits. Le Comité national des pêches de l'APN a indiqué la nécessité d'obtenir un engagement plus important et des efforts plus coordonnés pour annuler les réformes des projets de loi C-38 et C-45 et d'entreprendre d'autres examens de la réglementation. Les principaux objectifs sont de protéger les droits, de garantir un accès prioritaire aux stocks de poissons, d'augmenter les capacités techniques, de renforcer les protections de l'environnement et de créer un développement économique durable avec des lois, des politiques, des règlements et des programmes.

### Aquaculture

Le Comité national des pêches a enjoint l'APN de continuer le rétablissement du Groupe de travail technique national sur l'aquaculture (GTNA) – sous les auspices du CNP – pour pouvoir s'engager efficacement

dans l'élaboration de nouvelles politiques sur l'aquaculture du MPO. Le ministère a présenté la Stratégie nationale sur le développement de l'aquaculture et la Réforme réglementaire de l'aquaculture (p. ex. le Règlement sur les activités d'aquaculture [RAA], la gestion de la santé des poissons) *sans* un véritable engagement des Premières Nations. Des travaux sont en cours pour lancer le processus du GTNA, et des ressources sont nécessaires pour lancer un dialogue aux niveaux national et régional.

### Forum national sur les pêches autochtones

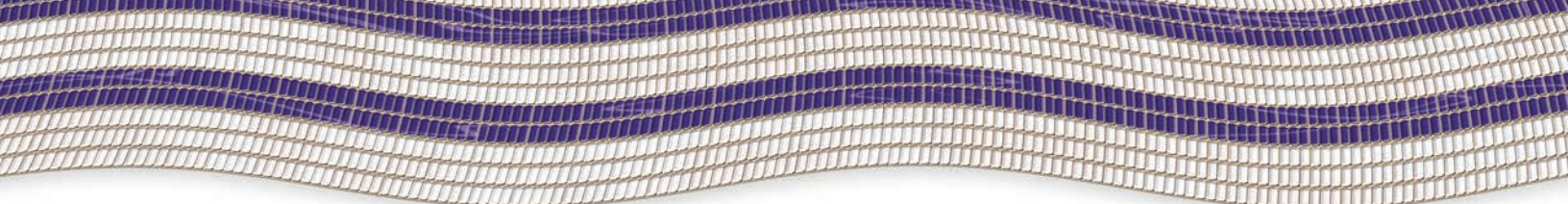
Prévu en 2018, le Forum national sur les pêches autochtones (FNPA) hisserait les pêches des Premières Nations à l'échelon national. La résolution 51/2012 confiait à l'APN le mandat d'organiser un forum sur les pêches en collaboration avec des entités internationales et de réexaminer la Déclaration de parenté NCAI-APN. Le dernier Forum sur les pêches des Premières Nations organisé par l'APN a eu lieu en 2001. Le FNPA réunira les Premières Nations et des intervenants et permettra d'échanger des renseignements et d'élaborer des stratégies et des plans à long terme pour des pêches efficaces et durables. Selon la proposition, le FNPA devrait se tenir en 2018 et accueillir plus de 500 participants.

### Directive limite du Cabinet

La résolution 57/2015 de l'APN, Annulation du cadre des allocations côtières dans la région du Pacifique, fait référence à une directive limite du Cabinet qui impose un plafond secret sur l'allocation de poissons accordée à toutes les pêches autochtones en Colombie-Britannique. Cette directive limite a été découverte durant l'examen en cours de la cause *Ahousahst*, qui porte sur la violation des droits de pêche commerciale. Peu de renseignements sur la directive limite sont disponibles car les directives du Cabinet sont protégées par un privilège juridique. À l'échelle nationale, les Premières Nations sont préoccupées par l'existence d'une quantité limite ou d'une formule servant à appliquer la directive limite à n'importe quelle allocation de poissons des Premières Nations.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le CNP continuera de défendre les intérêts collectifs des Premières Nations dans le domaine des pêches au Canada en organisant deux réunions annuelles;
- Le CNP nommera des représentants pour le Groupe de travail national sur l'aquaculture;

- 
- L'APN diffusera de l'information et demandera la mise en place de pêches des Premières Nations durables qui reconnaissent et respectent les droits et la compétence des Premières Nations.
  - L'APN propose de faciliter un processus non contradictoire pour établir un dialogue de haut niveau entre plusieurs organismes servant à définir une orientation stratégique, qui comprendrait les Premières Nations, le MPO et des secteurs et organismes gouvernementaux concernés.
  - L'APN continuera de faire avancer les discussions politiques avec le MPO, le premier ministre et d'autres ministres du Cabinet en vue d'obtenir l'annulation de la directive limite discriminatoire et d'éviter des allocations assorties de limites secrètes.
  - Le CNP continuera d'étudier l'organisation d'un Forum national sur les pêches autochtones en 2017. L'APN s'emploiera à obtenir des ressources publiques et privées. Le CNP demandera aux régions de participer aux activités du comité de planification, notamment pour déterminer la durée, l'ordre du jour, les conférenciers invités et le programme de l'évènement.



## DROITS FONCIERS ET REVENDICATIONS TERRITORIALES

Le secteur des droits fonciers et des revendications territoriales englobe les revendications globales, les revendications particulières et les ajouts aux réserves (AAR). L'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu des séances axées sur ces questions à plusieurs de ces assemblées. Au cours de ces séances, de nouvelles résolutions ont été adoptées, notamment :

- 47/2015 – Réforme de la politique sur les revendications territoriales globales fondée sur la pleine reconnaissance du titre autochtone
- 46/2015 – Appel au gouvernement à agir en matière de revendications particulières
- 26/2012 – Réforme du processus et de la politique d'ajouts aux réserves

Diverses résolutions et activités concernent également les revendications supérieures à 150 millions de dollars, les Premières Nations sans assises territoriales et la mise en œuvre des traités modernes.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Revendications globales

La réforme de la Politique sur les revendications globales (PRG) constitue depuis longtemps un point central des activités de défense d'intérêts de l'APN. La politique est sérieusement déphasée par rapport aux progrès importants réalisés dans les tribunaux (p. ex. : la décision *Nation Tsilhqot'in*).

De 2014 à 2016, le gouvernement du Canada a choisi de ne pas faire participer l'APN à des initiatives de réforme de la Politique sur les revendications globales et a plutôt établi un processus fédéral unilatéral axé sur le « renouvellement » de la PRG. Ce processus a oublié de tenir compte de la jurisprudence pertinente, de l'évolution du droit international relatif aux droits de la personne et même de la ratification de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones par le Canada.

À la suite de son élection en 2015, le nouveau gouvernement fédéral a pris d'importants engagements pour traiter avec les Premières Nations dans une relation de nation à nation et pour mettre pleinement en

œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il s'agit là d'un signal positif qui montre une volonté de travailler en collaboration avec les Premières Nations pour élaborer une nouvelle approche dans le traitement des questions concernant les droits ancestraux et le titre autochtone. L'APN continuera de défendre les intérêts des Premières Nations en réclamant un programme efficace de réforme de la PRG.

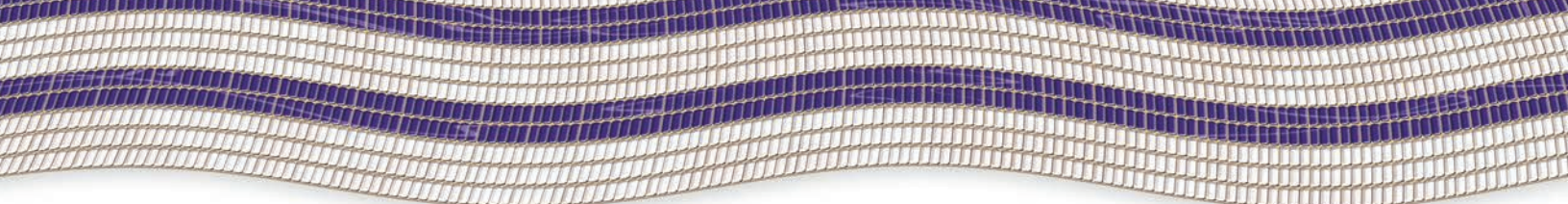
#### Revendications particulières

En octobre 2008, la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* (LTRP) est entrée en vigueur. Cela veut dire que la plupart des requérants qui ne sont pas satisfaits de la réponse donnée par le Canada à leurs revendications peuvent avoir recours à un tribunal impartial dont les décisions sont exécutoires. Depuis la création du Tribunal, les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour rattraper le retard accumulé dans les revendications ont entraîné de nouveaux défis pour les Premières Nations. Bien que le Canada prétende avoir éliminé le retard dans le traitement des revendications, il est à déplorer que seulement moins de 15 % de celles-ci ont été réglées, la plupart ayant été « rejetées » ou leur dossier ayant été « fermé ».

Depuis plus de deux décennies, le Comité des chefs sur les revendications soutient les efforts de l'APN en ce qui concerne l'amélioration du processus de traitement des revendications particulières. Conformément à l'article 41 de la LTRP, l'ancien ministre fédéral (Valcourt) devait mener un examen quinquennal de la loi. En collaboration avec le Comité des chefs sur les revendications, l'APN a fait beaucoup de travail de défense des intérêts des Premières Nations à cet égard en demandant notamment le rétablissement du financement pour la recherche en matière de revendications particulières, l'établissement d'un groupe d'experts indépendants qui tiendraient des audiences publiques et la production d'un rapport sur les recommandations résultant de l'examen. Cependant, les élections fédérales ont retardé la présentation du rapport du ministre au Parlement. Ce rapport est maintenant attendu pour le courant de cette année.

À l'automne de 2015, le Bureau du vérificateur général (BVG) a communiqué avec l'APN au sujet d'un audit qu'il se proposait de





faire sur le processus de traitement des revendications particulières et sur le rendement de la Direction générale des revendications particulières. L'audit devait mesurer les résultats obtenus compte tenu des engagements pris et des ressources attribuées depuis 2008. L'APN a collaboré avec le BVG en lui donnant de l'information et en le mettant en contact avec les nations revendicatrices. Le BVG présentera au Parlement un rapport exposant ses conclusions, à l'automne de 2016. L'APN a également collaboré avec le directeur parlementaire du budget, qui devrait présenter, cette année, un rapport sur les plans de dépenses prospectifs du gouvernement en matière de revendications particulières.

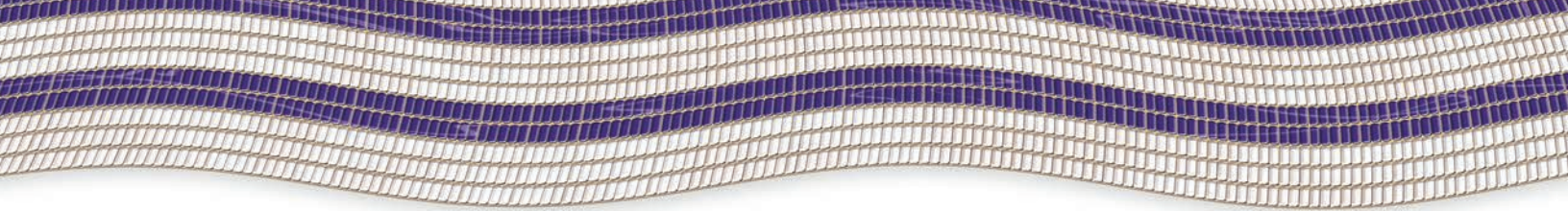
### Ajouts aux réserves

Les efforts visant à améliorer la politique et le processus d'AAR font l'objet du travail d'un groupe technique mixte APN-Canada depuis la fin de 2009. Les progrès accomplis sont notamment attribuables à la participation régulière du Comité des Chefs sur les revendications (CCR). Une ébauche de nouvelle politique sur les AAR a été élaborée conjointement et soumise aux commentaires du public au cours de l'été et de l'automne de 2013. La politique provisoire a ensuite été mise au point au cours de discussions conjointes et soumise à l'examen de l'ancien ministre Valcourt au début de 2014. Elle n'a jamais été publiée.

Toutefois, à la suite des élections fédérales de 2015 et de la nomination de Carolyn Bennett au poste de ministre des Affaires autochtones et du Nord, le ministère a montré un intérêt pour l'adoption de la nouvelle politique sur les AAR. Le groupe de travail technique mixte s'est réuni à nouveau au début de 2016 et on s'attend à ce que la ministre Bennett publie la nouvelle politique un peu plus tard cette année.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Chercher à renouveler l'engagement du Canada en ce qui concerne une réforme de la Politique des revendications globales fondée sur la pleine reconnaissance et la mise en œuvre des droits garantis par l'article 35 de la Loi constitutionnelle.
- Participer activement au suivi de l'examen quinquennal de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* effectué par le gouvernement fédéral et du rapport présenté par le groupe d'experts indépendants de l'APN.
- Veiller constamment à la défense des intérêts des Premières Nations en ce qui concerne la publication de la nouvelle PRG et les activités connexes, notamment la surveillance de sa transition et de sa mise en œuvre.
- Organiser, en marge de la prochaine Assemblée générale annuelle, qui aura lieu à Niagara Falls, une séance axée sur les Premières Nations qui n'ont pas de terres.



---

## RÉALISER LE CHANGEMENT POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS

---

Les familles des Premières Nations sont le cœur de nos communautés et elles doivent être soutenues au moyen d'une éducation de haute qualité et pertinente sur le plan culturel et linguistique, de services appropriés de protection de l'enfance, d'un mieux-être communautaire accru et d'une pleine participation économique. Partout sur l'île de la Tortue, les Premières Nations agissent pour le changement. Avec leur population jeune et en pleine croissance, les Premières Nations sont les chefs de file d'aujourd'hui et elles vont réaliser les changements nécessaires pour nous assurer à toutes et à tous un avenir meilleur. Tous ensemble, nous devons collaborer avec les Premières Nations et les appuyer dans leurs efforts de réédification des familles, des clans, des communautés et des nations au moyen du mieux-être social et de l'apprentissage toute la vie durant. Alors seulement aurons-nous la possibilité de surmonter les séquelles des pensionnats indiens et de rétablir des relations saines, entre nous et avec le monde qui nous entoure.





# ÉDUCATION

Le Secteur de l'éducation de l'APN s'est toujours employé à aider les Premières Nations à faire progresser leurs droits inhérents et issus de traités à l'éducation ainsi que le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, qui comprend les éléments suivants :

- Un financement équitable et durable de l'éducation des Premières Nations dans un contexte d'apprentissage permanent;
- Une éducation de qualité reposant sur des systèmes administrés par les Premières Nations;
- Un changement correspondant aux diversités régionales;
- Des échéanciers et des priorités établis par les Premières Nations;
- La reconnaissance et revitalisation des langues des Premières Nations.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

### Le budget fédéral de 2016

Le 22 mars 2016, le premier ministre Trudeau a présenté son premier budget fédéral. Un montant historique de 8,4 milliards de dollars, étalé sur cinq ans, est investi dans les questions autochtones, et le plafonnement de 2 % imposé sur les programmes d'éducation est éliminé. Le budget fédéral investit 3,7 milliards de dollars sur cinq ans dans l'éducation des Premières Nations, dont 969 millions de dollars pour les infrastructures scolaires et 275 millions de dollars sur cinq ans pour les langues et cultures. En 2016, l'APN a été informée de l'intention du gouvernement fédéral de veiller à ce que tous les engagements financiers soient honorés auprès des communautés des Premières Nations en utilisant les propositions et ententes existantes. Après 2016, les allocations de fonds seront déterminées au moyen de nouveaux mécanismes financiers, qui doivent être mis au point en collaboration avec les Premières Nations.

Forum des directeurs de l'éducation des Premières Nations de l'APN  
Les 23 et 24 février 2016, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a organisé le premier Forum des directeurs de l'éducation des Premières Nations (Forum) à Ottawa, en Ontario, sur le territoire traditionnel de la nation algonquine. Le Forum a réuni près de 600 participants et conférenciers qui sont venus assister à des présentations, à des

conférences de groupe d'experts et à des ateliers interactifs. Il a aussi favorisé la discussion sur les moyens à mettre en œuvre pour faire progresser l'éducation des Premières Nations.

Le Forum a permis, pour la première fois, de réunir à l'échelle nationale des directeurs de l'éducation, des directeurs d'école, des enseignants, des membres de direction, des experts et des membres de communautés pour échanger des pratiques pédagogiques exemplaires, présenter des idées et donner leur avis quant aux approches à privilégier pour éliminer l'écart dans l'éducation. Le Forum a été une occasion importante de rassembler les priorités nationales, les recommandations des dirigeants et des renseignements sur l'éducation des Premières Nations. Les principaux objectifs du Forum étaient les suivants :

1. Partager les pratiques fructueuses dans le domaine de l'éducation des Premières Nations dans tout le Canada;
2. Discuter de la pertinence d'une Association des directeurs de l'éducation des Premières Nations;
3. Fournir une occasion opportune de discuter et de commenter l'approche préliminaire de l'APN en vue d'éliminer l'écart en matière d'éducation.

### Réforme de l'éducation des Premières Nations

Après avoir constaté avec satisfaction le retrait du projet de loi C-33 en 2015, le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) continuent d'élaborer un plan d'action destiné à préconiser un financement défini par la loi pour l'éducation de la maternelle à la douzième année. Conféré par les Chefs en assemblée, le mandat actuel a été adopté en principe par l'intermédiaire de la résolution n° 35/2014, *Loi fédérale pour financer l'éducation des Premières Nations*. Celle-ci appuyait le *Cadre d'une Loi fédérale pour financer l'éducation des Premières Nations*, élaboré par le CCE et le CNIE, en tant que voie à suivre pour l'éducation des Premières Nations. Étant donné l'élection du nouveau gouvernement libéral et le nouveau contexte, le CCE a confirmé cette orientation lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN par l'entremise d'une motion.

En mai et juin 2016, l'APN, le CCE et le CNIE ont discuté de la structure d'un processus honorable pour appuyer un financement défini par la loi, tout en tenant compte du nouveau gouvernement libéral et du budget

fédéral. Une nouvelle résolution devrait être débattue à l'Assemblée générale annuelle 2016 de l'APN, à Niagara Falls, en vue d'obtenir un consensus parmi les Chefs de l'ensemble du Canada.

### Éducation postsecondaire

Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) est inchangé depuis plusieurs années. À ce jour, le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) n'a donné aucune indication quant à un futur changement ou à une réforme. Les niveaux de financement du PAENP demeurent aussi inchangés depuis plusieurs années. Dans son programme, le gouvernement libéral avait promis un montant supplémentaire de 50 millions de dollars par an pour le PAENP; le budget fédéral de 2016 ne comprend aucune annonce dans ce sens. L'APN continue de demander un examen du PAENP en vue de cerner les points faibles et d'obtenir une augmentation du financement car les taux d'obtention de diplôme des étudiants des Premières Nations sont inférieurs à ceux de leurs homologues de la population canadienne.

### Autres domaines

Compte tenu des compressions budgétaires importantes effectuées dans l'éducation des Premières Nations au cours des dernières années, l'APN centre une grande partie de ses travaux sur l'éducation de la maternelle à la douzième année. L'objectif est de réacquérir des capacités dans l'ensemble du pays et de concentrer les efforts dans les domaines essentiels, dont l'éducation de la petite enfance, l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux, les infrastructures scolaires, la mise sur pied de systèmes d'éducation, l'élaboration de normes et de systèmes de mesure en éducation, l'éducation postsecondaire et les programmes d'immersion en langues des Premières Nations.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

En 2016, le Secrétariat de l'APN axera son attention sur la confirmation d'une position nationale concernant l'éducation de la maternelle à la douzième année, qui comprendra les objectifs suivants :

- Mettre en place un processus honorable avec le gouvernement fédéral pour garantir un financement défini par la loi pour l'éducation des Premières Nations;
- Veiller à ce que l'appui financier immédiat annoncé dans le budget fédéral de 2016 soit alloué immédiatement aux écoles des Premières Nations et que le plafonnement de 2 % soit éliminé;
- Travailler en collaboration avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un ensemble de formules de financement régionales de l'éducation pour l'éducation de la maternelle à la douzième année.





## PENSIONNATS INDIENS

---

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de jouer un rôle central en militant en faveur de la mise en œuvre intégrale de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) et s'emploie à obtenir l'application des principes fondamentaux de guérison et de réconciliation pour les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles et les Canadiens.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La mise en œuvre de la CRRPI en est rendue aux dernières étapes. L'APN continue de défendre les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens et de leurs familles et assure la liaison avec les fournisseurs de services afin de faciliter la guérison et la réconciliation. Le Chef national Perry Bellegarde était présent aux côtés des anciens élèves et de leurs familles à Ottawa (Ontario) lorsque la Commission de vérité et réconciliation a achevé son mandat et dévoilé son rapport final sur le régime des pensionnats indiens.

#### Paiement d'expérience commune

Le Paiement d'expérience commune (PEC) est le premier programme d'indemnisation individuelle de la CRRPI, dont peuvent bénéficier tous les anciens élèves admissibles ayant fréquenté un pensionnat indien reconnu. Un fonds en fiducie de 1,9 milliards de dollars a été mis sur pied pour les paiements d'expérience commune, ainsi que pour les crédits personnels si le solde du fonds atteignait 40 millions de dollars. Le 31 décembre 2012, une vérification comptable du fonds en fiducie a révélé un surplus de 323 millions de dollars, ce qui a enclenché le processus de crédits personnels.

Le nombre de survivants admissibles au PEC s'élevait à 78 750. Les tribunaux sont saisis d'un certain nombre de demandes d'ajout d'établissements à la liste de la CRRPI et, si ces demandes aboutissent, les anciens élèves de ces établissements seront toujours admissibles au PEC, au processus d'évaluation indépendant (PEI) et aux crédits personnels, et pourront prendre part aux activités de commémoration ou de la CVR. Toutefois, le 27 juillet 2015, le tribunal supervisant la CRRPI a émis une ordonnance interdisant toute nouvelle demande d'ajout d'établissement à la liste existante, ainsi que toute nouvelle demande en vertu du PEC.

#### Crédits personnels

Les bénéficiaires du PEC sont admissibles à un crédit personnel ponctuel d'une valeur de 3000 dollars (non monnayable) pouvant être échangé contre des services éducatifs personnels ou de groupe, dispensés par des établissements ou des groupes éducatifs approuvés. Au total, 30 770 personnes se sont prévaluées des crédits personnels. Sur ce total, 23 770 personnes ont été en mesure de les échanger. Ce qui représente 30,1 % de toutes les personnes qui avaient le droit de se prévaloir du programme de crédits personnels. Une somme totale de 57 238 629,05 \$ a été déboursée par le Canada au titre des crédits personnels.

L'APN a employé quatre agents de liaison à temps plein pour s'assurer que les bénéficiaires du PEC soient informés de leur admissibilité aux crédits personnels et du processus en vue d'échanger ces crédits. Plusieurs préoccupations ont été soulevées à propos des délais et du fardeau administratif causé par ce processus. L'APN a travaillé sans relâche pour aider au mieux les bénéficiaires admissibles et a comparu devant les tribunaux en vue d'obtenir des délais et autres soutiens pour aider les anciens élèves.

En vertu de la CRRPI, après l'allocation des crédits personnels à tous les bénéficiaires admissibles au PEC et le paiement des frais d'administration des crédits, le solde disponible dans le fonds du montant désigné (FMD) sera transféré au National Indian Brotherhood Trust Fund (NIBTF) et au Inuvialuit Education Fund (IEF) pour financer des programmes éducatifs, conformément aux modalités convenues entre le Canada, le NIBTF et l'IEF.

L'APN a élaboré un plan administratif et des modalités en vue de permettre le transfert du solde résiduel du FMD au Fonds en fiducie FIC. Ces modalités, ainsi que le plan d'administration de l'utilisation de ces fonds, ont été approuvées par le conseil d'administration du Fonds en fiducie FIC le 26 mai 2015. Le plan d'administration a été soumis aux tribunaux superviseurs, qui ont approuvé le transfert demandé du FMD au Fonds en fiducie FIC le 27 juillet 2015.



### Processus d'évaluation indépendant

Le PEI est le deuxième programme d'indemnisation individuelle de la CRRPI à l'intention des anciens élèves et de toute autre personne ayant souffert de mauvais traitement dans les pensionnats indiens visés par la CRRPI. Le PEI traite des plaintes relatives à des sévices sexuels, des préjudices physiques graves et d'autres actes illicites ayant entraîné d'importantes séquelles psychologiques. Il est administré par le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens (SAPI), un tribunal quasi-judiciaire indépendant des parties à la CRRPI, y compris le gouvernement du Canada. Un total de 37 965 demandes de PEI ont été reçues avant la date limite du 19 septembre 2012, plus de trois fois les estimations initiales. Le SAPI prévoit mettre un terme aux audiences relatives au PEI d'ici le printemps 2016 et achever son mandat d'ici l'automne 2018.

En date du 31 mai 2016, 92 % de demandes présentées en vertu du PEI avaient été résolues, alors 8 % étaient toujours en cours de traitement. Le nombre total d'audiences et de règlements négociés dans le cadre du PEI s'est élevé à 26 351 et ont donné lieu à des déboursés de l'ordre de 3,025 millions de dollars, une somme qui comprend les honoraires d'avocats et les déboursés. À ce jour, 3 060 demandes en vertu du PEI demeurent en attente d'un règlement.

En vue de protéger les intérêts des anciens élèves, l'APN a pris part à plusieurs audiences du tribunal dans le cadre de la mise en œuvre du PEI, notamment dans les causes suivantes :

- a) **Blott and Company** : Le contrôleur judiciaire a révélé que 77 demandeurs du PEI avaient obtenu des prêts de la part de divers prêteurs avec des instructions de paiement approuvées ou facilitées par Blott. En prenant en compte les intérêts et tous les frais, 73 pour cent de ces prêts étaient assujettis à un taux supérieur aux taux d'intérêt criminel de 60 pour cent. La Cour suprême de C.-B. a statué que, dans le but de protéger l'intégrité du PEI ainsi que ses bénéficiaires, un transfert complet de tous les dossiers à un autre conseiller juridique était nécessaire. La Cour a intimé à David Blott, David Blott Professional Corporation, Blott & Company, et à toute entité y étant associée de mettre un terme à toute représentation de demandeurs du PEI ou de tout autre processus prévu par la CRRPI, et lui a interdit toute représentation future.
- b) **Remplisseurs de formulaires au Manitoba** : Les services de certains remplisseurs de formulaires ont été retenus pour aider les demandeurs du PEI à compléter leur formulaire de demande. Un certain nombre de ces remplisseurs de formulaires étaient associés

à des firmes juridiques. Selon les preuves présentées aux tribunaux, les demandeurs du PEI devaient acquitter des frais compris entre 15 et 30 pour cent à leurs avocats, plus des frais compris entre 15 et 25 pour cent aux remplisseurs de formulaires. La Cour du Banc de la Reine du Manitoba a statué que certaines (quoique nombreuses) catégories de contrats de remplissage de formulaires étaient en fait illégales et non exécutoires. D'autres contrats, sans être illégaux, s'avéraient déraisonnables et pouvaient donc être annulés par leurs signataires. La Cour a statué que les demandeurs du PEI pouvaient conclure un contrat avec un remplisseur de formulaires pour des services autres que juridiques, sous réserve que ledit contrat ne soit pas assujetti à des frais conditionnels ou d'affectation.

- c) **Pensionnat indien de St. Anne** : Le pensionnat indien de St. Anne était situé à Fort Albany (Ontario) sur la baie James. St. Anne s'a été le lieu des abus les plus flagrants du système des pensionnats indiens. La police provinciale de l'Ontario (PPO) a mené une enquête sur le pensionnat indien de St. Anne entre 1992 et 1996, dans le cadre de laquelle entre 700 et 750 personnes ont témoigné et fourni des déclarations écrites. En 1997, la PPO a déposé des accusations à l'encontre de sept anciens employés de St. Anne. Le Canada est entré en possession de copies de certains des documents de la PPO, quoique peut-être pas de l'ensemble de la documentation, mais a omis d'inclure ces informations dans la description de l'école et dans ses rapports sur les suspects. La Cour supérieure de justice de l'Ontario a ordonné au Canada de produire les documents de la PPO en sa possession, ainsi que les transcriptions concernant les cas d'abus à St. Anne et de tout autre document pertinent, afin de se conformer à la lecture et à l'interprétation des obligations du Canada en matière de divulgation en vertu de l'Annexe VIII en regard des personnes rédigeant les descriptions et les rapports sur les suspects.
- d) **Bronstein** : Le contrôleur a soumis une demande de directives au tribunal concernant la pratique de Stephen Bronstein et de Bronstein & Company en matière de PEI. La Cour suprême de C.-B. a convenu avec le contrôleur que la conduite de Bronstein n'était pas conforme aux normes requises d'un professionnel juridique représentant des clients dans le cadre de la Convention de règlement et, en particulier, du PEI. Cependant, en réaction à ces procédures, Bronstein a prouvé sa capacité de modifier sa pratique afin d'atteindre des normes acceptables. La Cour a ainsi autorisé Bronstein à continuer de représenter des clients dans le cadre du PEI, mais sous la supervision constante de son conseiller en éthique qui rendra compte des améliorations à la Cour. La Cour a précisé



que Bronstein n'était nullement exonéré, car les preuves présentées l'avaient convaincue que, n'eût été de l'intervention du contrôleur et de la Cour elle-même, Bronstein n'aurait pas atteint ces normes acceptables. Cette décision fait l'objet d'un appel.

- e) Archives du PEI : L'adjudicateur en chef du PEI et la Commission de vérité et de réconciliation ont respectivement soumis au tribunal une demande de directives quant au sort à réserver aux documents préparés et produits dans le cadre du PEI (« documents du PEI ») une fois ce processus arrivé à terme. Il a été demandé à la cour de déterminer si les documents avaient une valeur historique et devaient être conservés en archives ou s'ils devaient être détruits. La Cour supérieure de justice de l'Ontario et la Cour d'appel de l'Ontario ont ordonné la destruction de tous les documents du PEI, mais seulement après une période de rétention de 15 ans, au cours de laquelle les anciens élèves des pensionnats indiens pourront choisir d'éviter la destruction de certains de leurs documents et de les faire transférer, après avoir été annotés en vue de protéger les informations personnelles d'autres intervenants, au Centre national pour la vérité et la réconciliation (« CNVR »). Le Canada a interjeté appel de la décision de la Cour d'appel de l'Ontario auprès de la Cour suprême du Canada.
- f) Pensionnat Bishop Horden : Neuf demandeurs dans le cadre du PEI ont soumis au tribunal une demande de directives en vue de la divulgation des archives du pensionnat Bishop Horden. Les demandeurs allèguent que, d'après leurs souvenirs, des superviseurs adultes ont été congédiés et, dans certains cas, accusés de diverses infractions criminelles dans les années soixante. Cependant, les brochures descriptives de l'école et les rapports sur les personnes suspectes concernant le pensionnat Bishop Horden ne contiennent aucune information ayant trait à ces événements. La Cour supérieure de justice de l'Ontario a ordonné au Canada de procéder à des recherches supplémentaires dans les archives de la police, de produire les dossiers correspondant et de réviser la brochure descriptive du pensionnat Bishop Horden en vue de son utilisation dans le cadre du processus de PEI.
- g) Abus sexuel de niveau I : L'APN a comparu devant la Cour du Banc de la Reine du Manitoba en appui aux plaignants à qui une indemnisation a été refusée pour certains types d'attouchements survenus alors qu'ils fréquentaient un pensionnat indiens. L'APN a soutenu que les arbitres du PEI interprétaient de façon restrictive la notion d'abus sexuel de niveau I, ce qui privait les plaignants de la

pleine indemnisation à laquelle ils avaient droit en vertu de la CRRPI. La décision de la Cour a été placée en délibéré.

- h) Division administrative : Le Canada a eu recours à une défense axée sur la division administrative pour rejeter un certain nombre de demandes en vertu du PEI. Une division administrative prévaut lorsque l'administration d'un pensionnat indien a été divisée entre une résidence d'étudiants et une école administrée par le gouvernement fédéral. Habituellement, les églises administraient la résidence d'étudiants et le gouvernement fédéral administrait séparément l'édifice abritant l'école. L'APN est en voie de négocier un règlement de la question de la division administrative avec le Canada.

### Recours collectifs des anciens élèves externes

Les bandes indiennes de Tk'emlups te Secwepemc et de Sechelt (Shishálh) ont déposé un recours collectif au nom des anciens externes de leurs communautés respectives. L'audience de la requête en autorisation s'est déroulée devant la Cour fédérale du Canada du 13 au 20 avril 2015 relativement à une procédure de recours collectif au nom des élèves ayant fréquenté des pensionnats indiens en tant qu'externes. Les bandes indiennes de Tk'emlups te Secwepemc et de Shishálh sont conjointement à l'origine de cette requête au nom de tous les enfants autochtones ayant fréquenté des pensionnats indiens en tant qu'externes – en rentrant chez eux tous les soirs. Le Chef national Bellegarde et les membres du Comité exécutif de l'APN ont fait part de leur soutien et étaient présents à l'ouverture de la procédure judiciaire en avril 2015 à Vancouver. À cette occasion, ils ont participé à une fête organisée par la nation Squamish.

L'objectif du recours collectif, approuvé le 4 juin 2015, est d'indemniser ces externes qui ont souffert de la même perte de langue et de culture que les anciens élèves internes des pensionnats. La poursuite allègue que cette perte était un objectif avoué de la politique du Canada en matière d'éducation, et qu'elle a entraîné pour les survivants des pensionnats des séquelles graves et permanentes.

Les plaignants dans le cadre du recours collectif des externes de la C.-B. sont répartis en trois catégories : (1) Survivant(e) – cette catégorie comprend toutes les personnes autochtones qui ont fréquenté un pensionnat, mais seulement pour une période n'ayant pas donné lieu à une indemnisation dans le cadre du Paiement d'expérience commune; (2) Un(e) descendant(e) d'un(e) survivant(e) – cette catégorie comprend toutes les personnes qui sont des enfants de survivants ou qui ont été

adoptés légalement ou traditionnellement par un(e) survivant(e) ou son(sa) conjoint(e); (3) Bande – comprend les membres de la Première Nation de Tk'emlúps te Secwépem, mais d'autres peuvent s'y joindre. À ce jour, 94 Premières Nations distinctes ont choisi d'être incluses dans le recours collectif représentant chaque province dans laquelle un pensionnat indien était situé.

Le résolution n° 21/2011, adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle à Moncton, a enjoint l'APN d'offrir un soutien moral, politique, juridique et financier aux bandes indiennes de Tk'emlúps te Secwépemc et de Sechelt pour appuyer le recours collectif des externes et toute autre procédure juridique, selon tous les moyens disponibles et appropriés, tel le recours au Fonds pour les droits des Premières Nations. L'APN va continuer d'apporter son soutien aux externes des bandes indiennes de Tk'emlúps te Secwépemc et de Sechelt.

### **Commission de vérité et réconciliation**

La CVR a tenu une activité nationale de clôture à Ottawa du 31 mai 2015 au 3 juin 2015, à l'occasion de laquelle 94 Appels à l'action ont été dévoilés. Ces Appels à l'action invitent le Canada, tous les Canadiens et les gouvernements à travailler ensemble à l'élaboration d'un plan global assorti des objectifs suivants : éliminer l'écart qui prévaut en matière de protection de l'enfance, d'éducation, de santé et de justice; soutenir les langues autochtones; inciter tous les gouvernements à adhérer pleinement à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; élaborer conjointement une nouvelle proclamation royale et un pacte de réconciliation pour promouvoir la réconciliation au sein de la société canadienne. L'APN exercera des pressions pour que toutes les parties s'engagent formellement vis-à-vis d'un plan visant à tirer les leçons des conclusions de la CVR et à mettre en œuvre les Appels à l'action.

Le 15 décembre 2015, la CVR a dévoilé son rapport final sur les pensionnats indiens. L'APN continue de soutenir les conclusions de la CVR, ainsi que la quête de réconciliation et de guérison.

## **PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE**

- Obtenir l'engagement de toutes les parties et de tous les gouvernements de travailler avec les Premières Nations afin de passer en revue les travaux de la CVR et en tirer des leçons, ainsi que de mettre en œuvre les appels à l'action pour la réconciliation.
- Continuer d'offrir un appui et de militer en faveur de la quête de justice des anciens élèves externes des pensionnats indiens.
- Poursuivre la sensibilisation en ce qui concerne les centres de guérison afin de répondre aux besoins des anciens élèves des pensionnats indiens en matière de traitements spécialisés.
- Continuer de mener des activités de défense d'intérêts, selon les directives du Comité exécutif de l'APN, pour protéger les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens dans les demandes de directives soumises aux tribunaux.







## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

---

Les priorités en matière de développement social de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sont alignées sur le mandat fourni par le Cadre stratégique de développement social, qui propose une vision à long terme : « Des communautés des Premières Nations saines, sûres et durables fondées sur un système de développement social inclusif, holistique et basé sur la culture qui favorise le contrôle et l'exercice de la compétence ».

Ces priorités sont clairement décrites et soutenues dans la vision *Éliminer l'écart* de l'APN, à savoir de s'assurer que les Premières Nations possèdent les outils et les capacités nécessaires pour prospérer, rendus possibles par des relations financières et politiques respectueuses.

Le sous-financement fédéral et le non-respect des relations indiquées ci-dessus ont eu les impacts suivants : des niveaux de pauvreté des enfants et des familles plusieurs fois supérieurs à la moyenne canadienne; un nombre d'enfants pris en charge anormalement élevé; la violence familiale; la consommation abusive de substances; le suicide chez les jeunes; la dépendance chronique par rapport à l'aide au revenu. Pour augmenter la participation des Premières Nations à l'économie et au développement social et améliorer leur qualité de vie, il faut apporter des changements fondamentaux et s'attaquer aux causes profondes et aux obstacles structurels qui ont empêché jusqu'à aujourd'hui tout progrès. L'an dernier, un nombre accru de recommandations particulières et d'appels à l'action ont été adressés au Canada afin qu'il s'attaque à ces causes profondes. Cela comprenait les rapports de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de la Commission de vérité et réconciliation.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Aide au revenu

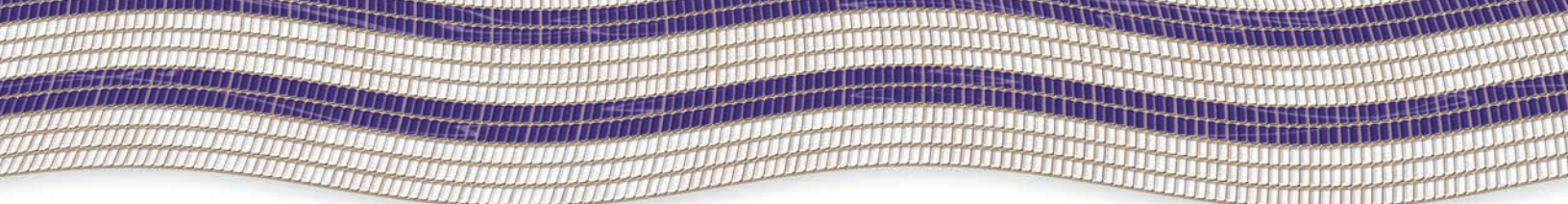
Les Premières Nations doivent être bien informées sur toutes les lois, toutes les politiques et tous les programmes qui les concernent et être engagées dans ces initiatives. Conformément à la résolution 37/2011, l'APN continue de demander au ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) d'entreprendre des consultations et des négociations en bonne et due forme avec les Premières Nations pour l'élaboration de

nouvelles politiques concernant la politique sur l'aide au revenu. De plus, guidée par les résolutions 24/2015 et 70/2015, l'APN s'efforce de remédier à l'application incohérente du programme Allocation-logement par l'intermédiaire du programme d'aide au revenu dans les réserves. Cette approche consiste à examiner l'imposante politique sur l'aide au revenu conjointement avec des représentants d'AANC, en particulier les parties concernant l'Allocation-logement et la façon dont elle est appliquée aux habitations appartenant aux bandes.

Le Secteur du développement social de l'APN continue de soutenir les Premières Nations et de surveiller la mise en œuvre des programmes Prestation améliorée des services et Fonds pour l'emploi des Premières Nations, qui sont destinés aux jeunes des Premières Nations de 18 à 24 ans inscrits au programme d'aide au revenu. Dans le but d'obtenir un aperçu plus précis de la mise en œuvre de ces programmes, l'APN s'est entretenue avec de nombreux employés clés des communautés et des organisations, qui sont chargés actuellement de l'administration des programmes. Ces entretiens ont permis de cerner des pratiques prometteuses concernant la conception et l'administration des programmes ainsi que des défis permanents.

#### Protection de l'enfance

Le 5 février 2007, l'APN et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPNC) ont déposé une plainte relative aux droits de la personne afin de dénoncer l'attitude discriminatoire du gouvernement fédéral à l'endroit des enfants des Premières Nations, car ce dernier ne fournit pas de services équitables et culturellement adaptés dans les réserves. Le 6 janvier 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a prononcé un jugement en faveur des enfants des Premières Nations. Ce dernier appelle l'APN et le Canada à élaborer conjointement un nouveau système de protection de l'enfance dans les réserves et demande au gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates pour assurer la sécurité, l'impartialité et l'équité à l'égard des enfants et des familles des Premières Nations. De plus, dans le cadre du jugement, le TCDP a déclaré que le gouvernement fédéral avait manqué à son obligation de mettre en œuvre intégralement le Principe de Jordan.



Le 6 avril 2016, le TCDP a de nouveau prononcé un jugement demandant à AANC de répondre immédiatement à la demande de l'APN et de la SSEFPNC d'obtenir une ventilation des coûts et les calculs liés aux annonces de financement contenues dans le budget de 2016. Le Tribunal a aussi ordonné au gouvernement fédéral de mettre en œuvre le Principe de Jordan et de lui présenter un rapport sur l'évolution de ses travaux.

L'APN s'efforce d'obtenir le rétablissement du Comité national consultatif pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières nations (SEFPN). Conformément à la résolution 28/2015, le Comité national consultatif pour les SEFPN surveillera la mise en œuvre de tous les éléments du jugement du TCDP concernant les Services à l'enfance et à la famille.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Travailler avec les provinces, les territoires, les représentants de la justice sociale et les partenaires internationaux à la concrétisation de la vision *Éliminer l'écart* et à l'amélioration des résultats sur le bien-être des Premières Nations, qui sont actuellement le fruit d'un sous-financement et de relations financières et politiques inadéquates.
- Créer des outils pour élargir et améliorer les moyens des travailleurs sociaux afin que ces derniers puissent aider les clients à avoir accès aux prestations et aux services.
- Continuer les efforts consistant à obtenir l'équité pour les enfants des Premières Nations pris en charge et faire un suivi des résultats des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour se conformer au jugement du TCDP. Cela comprend la coordination du Comité national consultatif pour les SEFPN, qui surveillera la mise en œuvre des éléments ordonnées par le Tribunal.
- Continuer de surveiller la mise en œuvre et l'application du Principe de Jordan par le gouvernement fédéral.





---

## COMMUNAUTÉS SAINES, SÉCURITAIRES ET DURABLES

---

Le secteur des CSSD regroupe les domaines relatifs à la santé, la sûreté et le développement économique et communautaire des Premières Nations. Il couvre une vaste gamme d'activités dont le but est de promouvoir et améliorer le contrôle des Premières Nations sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, services, mesures incitatives et politiques. Ses activités comprennent notamment :

- la sensibilisation envers des résultats améliorés en matière de logement ainsi que des ressources accrues pour les infrastructures communautaires, et une assistance sur le plan de la gestion des situations d'urgence, de l'atténuation, de l'état de préparation et du rétablissement;
- l'analyse des politiques de la santé, la communication et la sensibilisation à des possibilités accrues pour les Premières Nations de participer à l'élaboration des politiques, des systèmes et des programmes en matière de santé, et de les influencer. L'objectif crucial de ce travail est d'appuyer et de revendiquer la protection, la préservation, la promotion, le soutien et la défense des droits inhérents, constitutionnels et issus de traités ainsi que de la santé holistique et du mieux-être de nos nations;
- l'appui aux priorités économiques et aux principes des Premières Nations, notamment en ce qui a trait à la promotion de la durabilité et de la responsabilité en matière de développement, de commerce, d'approvisionnement, de marché du travail et de développement de la main d'œuvre.

De plus, le secteur des CSSD offre à l'APN un soutien technique en matière de durabilité et d'activités physiques, ainsi qu'en ce qui concerne les discussions sur la fiscalité.



## PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

Le portefeuille des Partenariats économiques englobe le développement économique, le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, le développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines et la connectivité. Il aide aussi l'APN à déployer des efforts dans les possibilités de revenu organisationnel. Au cours des dernières années, les Chefs en assemblée ont adopté des résolutions nationales consacrées au partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, aux nouveaux investissements, aux cybercommunautés, à l'approvisionnement, au commerce inter-nations, à la durabilité et à la création de richesse. Ils ont aussi récemment diffusé un rapport sur la participation des Premières Nations à l'exploitation des ressources naturelles.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Premières Nations et exploitation de l'énergie

Les possibilités d'exploitation de l'énergie et les propositions de réglementation de l'énergie continuent de susciter de l'intérêt et des inquiétudes sur les territoires des Premières Nations dans l'ensemble du Canada. Lors de l'Assemblée générale annuelle 2015 à Montréal, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 04/2015, qui conférerait à l'APN le mandat d'organiser un forum autochtone sur l'exploitation des ressources énergétiques. L'évènement, intitulé *Forum des Premières Nations sur l'énergie : établir les priorités*, s'est tenu à Vancouver, en C.-B. Il était consacré aux approches des Premières Nations à l'égard du développement économique et de l'exploitation de l'énergie et au rôle, aux droits et à la compétence (y compris les exigences en matière de consentement) des Premières Nations dans l'élaboration d'un règlement pour assurer la protection de l'environnement et une exploitation durable et responsable.

Le Forum a permis d'examiner d'autres questions :

- Des approches pour mettre en œuvre le jugement *Tsilhqot'in* et la nécessité impérieuse de réexaminer les régimes réglementaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour prendre adéquatement en compte les droits inhérents et le titre des Premières Nations, y compris le droit à l'autodétermination reconnu en vertu du droit international relatif aux droits de la personne;
- La participation des Premières Nations aux projets d'exploitation et de transport de l'énergie propre;
- Les questions sur les processus, les droits et les politiques soulevées par des propositions d'installation de pipelines sur différents territoires;
- Le partage des avantages et des recettes, la planification nationale et régionale de l'exploitation, des approches d'engagement de l'industrie, la main-d'œuvre des Premières Nations, les marchés de capitaux et les instruments financiers;
- L'avenir du secteur de l'énergie du Canada, la connaissance des marchés et l'investissement.

Le Forum a été l'occasion d'évaluer la présence des Premières Nations dans le secteur de l'énergie. Des recommandations et des thèmes communs sont en cours de préparation; ils seront présentés au Comité des Chefs sur le développement économique aux fins de validation et de soutien. Un rapport sur le forum est présenté à [www.afn.ca](http://www.afn.ca).

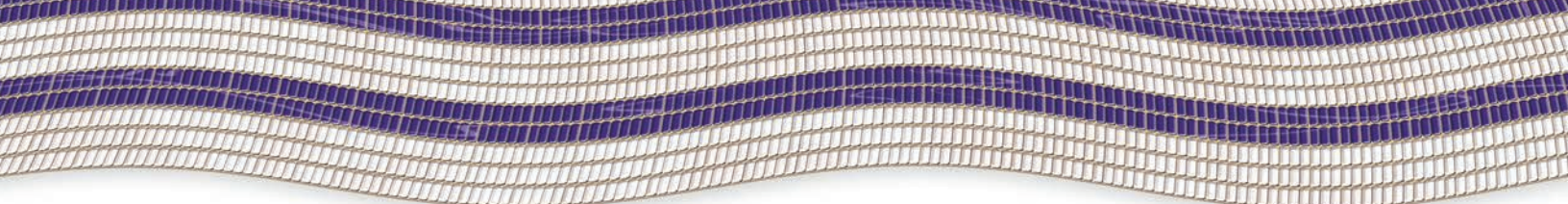
#### Ressources naturelles et partage des recettes

Le Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles (Groupe de travail) a été mis sur pied en décembre 2013 pour trouver des moyens de permettre aux Premières Nations titulaires de droits de profiter pleinement des projets d'exploitation des ressources naturelles.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs à Winnipeg (décembre 2014), un compte rendu sur les activités et observations préliminaires du Groupe de travail a été présenté aux Chefs en assemblée. Après cette présentation, les dirigeants des Premières Nations ont débattu et ont adopté la résolution 38/2014, Soutien à l'élaboration d'un rapport sur les ressources naturelles. Dans le cadre des travaux et du processus, la résolution 80/2011, Partage des recettes ou des avantages de l'exploitation des ressources avec les Premières Nations a servi de texte de référence au Groupe de travail.

Le Groupe de travail a rédigé un rapport intitulé *Les Premières Nations et l'exploitation des ressources naturelles : Instaurer un changement positif et important* (mars 2015). Il a indiqué que ce rapport ne mettait pas un point final à chacun des sujets abordés. Il est destiné à constituer la base





d'un dialogue plus général. Les sujets thématiques, les observations et les recommandations sont axés sur quatre thèmes centraux : la gouvernance, l'environnement, la prospérité et les finances. Parmi les recommandations, le Groupe demande des mesures immédiates pour :

- engager un dialogue plus approfondi entre les Premières Nations, le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres entités dans le but de faire avancer les discussions sur les quatre thèmes principaux du rapport (la gouvernance, l'environnement, la prospérité et les finances), de prendre des mesures et d'établir une feuille de route pour faciliter une participation sérieuse des Premières Nations à l'exploitation des ressources naturelles au Canada;
- tenir une discussion nationale sur le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources comme outil par excellence pour éliminer les disparités socioéconomiques;
- mettre en place une ressource centrale de connaissances et d'information afin d'aider les Premières Nations qui cherchent des renseignements généraux et techniques;
- organiser un forum international sur les partenariats commerciaux et internationaux afin d'encourager la participation des Premières Nations à l'exploitation des ressources, aux activités commerciales, aux partenariats commerciaux et aux marchés.

L'activité proposée porte sur le suivi des mesures recommandées dans le rapport du Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles.

### **Développement des ressources humaines**

L'actuelle Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA) a été prolongée jusqu'au 31 mars 2017. Le 1<sup>er</sup> avril 2016, Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Service Canada ont conclu des ententes de prolongation avec les organisations partenaires de la SFCEA. En plus de la prolongation, le 25 mai 2016, la ministre de l'Emploi, du développement de la main-d'œuvre et du Travail, Maryann Mihychuk, a annoncé une augmentation unique pour la SFCEA.

Le titulaire du portefeuille du Comité exécutif de l'APN, le Chef régional Bobby Cameron, a demandé le rétablissement d'un comité des Chefs pour étudier le développement des ressources humaines, la main-d'œuvre, la formation professionnelle et les préoccupations relatives à l'emploi des Premières Nations. Le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) s'est réuni à Saskatoon le 9 juin 2016. Il a centré ses discussions sur les programmes relatifs au marché du travail et a établi une orientation quant au suivi

des résolutions de 2015 concernant le développement des ressources humaines.

Le CCDRH et le Groupe de travail technique des Premières Nations sur le développement des ressources humaines continuent de se préparer en vue de discussions sur une nouvelle entente relative au marché du travail d'après 2017. Un sous-groupe de travail technique a aussi été mis sur pied pour épauler le CCDRH. L'appui et la confirmation des dirigeants régionaux sont demandés pour la composition représentant toutes les régions du sous-groupe de travail.

Le 22 janvier 2016, lors d'une réunion, le Chef national Bellegarde a indiqué à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, Maryann Mihychuk, que les Premières Nations s'attendent à ce que le financement des programmes relatifs au marché du travail soit corrigé, car celui-ci est demeuré inchangé depuis 1996.

Le Chef national Bellegarde a clairement mentionné la nécessité d'adopter une stratégie à plus long terme, encadrée par une relation et un partenariat financier renouvelés, qui étudierait de nouveaux moyens de mettre en œuvre des ententes et qui délaisserait la pratique de surveillance ministérielle du passé en concluant des ententes de contribution. Les négociations devraient porter sur les défis relatifs au marché du travail inhérents à un accroissement des populations, à un déficit d'apprentissage permanent et au coût inflationniste du développement des compétences et de la formation et sur les possibilités d'emploi pour les citoyens autochtones.

Le Chef national Bellegarde a aussi indiqué que les gouvernements des Premières Nations ont mis en place des protocoles et procédés financiers, efficaces et ancrés dans les principes de la responsabilisation et de la transparence, qui nécessiteront un appui continu. Il a aussi fait remarquer que la limite imposée sur les investissements dans le développement du capital humain a considérablement nuit à la capacité des gouvernements des Premières Nations de gérer et consolider leur gouvernance.

Selon le budget fédéral présenté en mars 2016, de nouvelles ressources pour les programmes d'emploi, de développement des compétences et de formation seront négociées dans un nouveau cadre de programmes élargi.

Le 25 mai 2016, la ministre Mihychuk et le Chef régional Cameron ont annoncé un appel de propositions d'un montant de 50 millions de dollars pour le financement du Fonds pour les compétences et les partenariats.

De plus, la ministre a annoncé que ce financement supplémentaire sera mis à la disposition des communautés autochtones à risque et qu'il y aura une augmentation ponctuelle de la SFCEA.

Dans une récente communication avec le conseiller spécial du Cabinet de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail et à l'occasion de réunions avec la ministre, les Premières Nations ont indiqué qu'elles préféreraient une approche qui laisse le temps de s'engager pleinement et de réagir aux nombreux changements recommandés pour un nouveau programme relatif au marché du travail et qui respecte les principes et l'orientation fournis par les résolutions de l'APN.

Selon un conseil technique des Premières Nations, il est nécessaire d'instaurer un nouveau cadre stratégique, une nouvelle relation financière et, surtout, un nouveau modèle d'affaires avec le Canada pour l'emploi, le développement des compétences, la formation et la participation au marché du travail.

L'APN, en collaboration avec les organisations des Premières Nations, continuera de participer pleinement aux forums et aux rassemblements qui sont destinés à échanger des points de vue et des pratiques exemplaires pour répondre aux besoins du marché du travail des Premières Nations. De plus, le CCDRH a reçu pour mandat d'obtenir des ressources du Canada pour organiser un forum des Premières Nations. Ainsi, les Premières Nations pourront évaluer d'une manière indépendante la façon dont elles comptent procéder et les mesures à prendre pour faire face aux nombreux défis et obstacles liés à l'emploi, au développement des compétences et à la formation, y compris répondre à d'autres besoins liés au marché du travail.

Un conseil technique des Premières Nations a rappelé la nécessité de s'écarter de l'approche pan-autochtone actuelle et de respecter les principes et l'orientation fournis par les résolutions des Chefs en assemblée.

Compte tenu des processus du gouvernement et du temps nécessaire pour discuter avec les Premières Nations et examiner toutes les options de nouvelle stratégie du marché du travail satisfaisant les principes d'une relation de nation à nation, il sera difficile pour toutes les parties de respecter la date de début d'avril 2017.

## Cybercommunauté des Premières Nations

Le Comité des Chefs sur le développement économique de l'APN étudie la question de la connectivité des Premières Nations et continue de demander un meilleur accès et appui pour les technologies de l'information et des communications (TIC) des Premières Nations. Les résolutions n<sup>os</sup> 11/2006, 16/2008 et 53/2011 exigent un programme, des services et des investissements adéquats pour les TIC des Premières Nations. La stratégie sur la cybercommunauté des Premières Nations constitue la base de la planification visant à promouvoir l'infrastructure de la connectivité, le renforcement des capacités et une gestion à grande échelle parmi les communautés de Premières Nations.

Récemment, des efforts en matière de défense d'intérêts et de communication ont été centrés sur un financement fédéral pour les communautés rurales et éloignées dans le cadre du programme *Un Canada branché*. L'APN continuera de surveiller le processus d'annonces de projets approuvés sous certaines réserves et de chercher des moyens de faire valoir les projets des Premières Nations en tant que priorité. L'APN a aussi demandé l'inclusion des recommandations des Premières Nations sur la connectivité dans le processus du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA).

Compiler des données sur la situation des Premières Nations dans le domaine de la connectivité afin de soutenir la défense d'intérêts a constitué un autre domaine d'intérêt et d'activité de l'APN. L'APN a lancé une enquête sur Internet dans les communautés : elle a obtenu les commentaires de 180 communautés. L'APN souhaitait obtenir une vue d'ensemble du niveau de connectivité existant dans les bâtiments municipaux et les foyers des Premières Nations pour étayer et soutenir ses efforts en matière de défense d'intérêts et d'élaboration de politiques dans le domaine de la connectivité des Premières Nations. D'après les réponses obtenues, il est évident que certaines communautés sont parvenues à établir un niveau de connectivité qui leur permet d'utiliser les nouvelles technologies. Cependant, il y a encore un grand nombre de communautés qui ne sont toujours pas desservies. L'activité proposée consiste à réunir des experts des Premières Nations pour formuler des recommandations et des conseils sur les processus et programmes stratégiques de connectivité.





## Le secteur du jeu des Premières Nations

L'APN a entrepris la rédaction d'un document de travail qui examine la compétence sur le jeu, les pratiques actuelles et les principales questions relatives au lancement d'une initiative nationale sur le jeu. Une version préliminaire du document sera présentée au Comité des Chefs de l'APN sur le développement économique aux fins d'examen. Un grand nombre de résolutions de l'APN demandent des efforts en matière de politiques et de défense d'intérêts dans le portefeuille du jeu. À l'APN, l'ensemble du portefeuille demeure une activité stratégique sous-financée. Cela limite les activités dans le portefeuille, d'autant plus que le domaine est lié à des discussions nationales ou à des initiatives stratégiques.

## Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté

Par l'intermédiaire du Comité des Chefs sur le développement économique, l'APN a mis sur pied le Comité d'experts des Premières Nations Abolir la pauvreté. Dans le cadre de ses activités, le Comité est parvenu à obtenir une subvention de recherche de cinq ans de la part des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de l'Institut de la santé des Autochtones (ISA). Les travaux du projet de recherche sont toujours menés d'une manière indépendante avec les communautés et les comités consultatifs locaux et régionaux des Premières Nations chargés du projet. Les travaux consistent à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique destiné à aider à la création d'une assise économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la santé et le bien-être des citoyens des communautés. La dernière réunion nationale des communautés participantes et des chercheurs a eu lieu à Victoria (C.-B.), du 24 au 26 mai 2016.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Effectuer le suivi du Forum des Premières Nations sur l'énergie : établir les priorités et terminer le rapport sur cet événement.
- Proposer de participer – et coordonner – à une discussion consacrée aux sources de revenu parmi les Premières Nations.
- En attendant un financement, travailler à la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur l'exploitation des ressources naturelles.
- Continuer de travailler avec les dirigeants et techniciens des Premières Nations et ESDC à l'élaboration d'une nouvelle entente relative au marché du travail d'après 2017.
- Continuer de demander la mise en œuvre des priorités des Premières Nations dans le domaine de la connectivité et trouver des possibilités de présenter un point de vue et une contribution

stratégique des Premières Nations dans des sujets et discussions sur la connectivité fédérale.

- Continuer de combler les lacunes en matière de gestion de données et de renseignements dans le portefeuille de la politique des partenariats économiques. Continuer de chercher du financement pour exécuter des travaux de recherche et d'analyse économiques dans les activités de commerce et d'investissement, les méthodes d'approvisionnement et leur amélioration, les outils d'investissement, les mesures de motivation économique et d'autres domaines des Premières Nations qui ont été touchés.
- Travailler en collaboration avec le National Congress of American Indians, lorsque cela est possible, à la recherche de possibilités de commerce et de recette.
- Fournir un appui continu au Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté et présenter un rapport sur la mise sur pied de cette initiative à l'APN.
- Déterminer les obstacles à la mise en œuvre des stratégies et des priorités de développement économique cernées par les Premières Nations et les communiquer au public et à tous les décideurs du gouvernement.
- Proposer des possibilités d'activité aux Comité des Chefs en fournissant une orientation pour le portefeuille de l'APN. Envisager un forum national portant sur l'absence d'équité financière dans les transferts fédéraux pour les services essentiels dans les communautés des Premières Nations.

## GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

L'APN demande plus de considération et une implication plus importante dans la gestion des situations d'urgence des Premières Nations avant, pendant et après les événements subis par les communautés. Pour cela, il est nécessaire d'analyser les politiques et procédures en vigueur afin de s'assurer que le point de vue des Premières Nations est pris en compte et que tous les niveaux d'intervention possèdent des renseignements à jour. De plus, il faut recommander et demander la mise en œuvre des changements nécessaires.

L'APN s'emploie à obtenir plus de considération à l'égard de la gestion des situations d'urgence des Premières Nations :

- En demandant des services d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence équitables et adéquats;
- En facilitant la discussion sur l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence;
- En analysant les politiques et en demandant un changement, une amélioration et la participation des Premières Nations dans les dossiers qui les concernent directement;
- En lançant une discussion sur les questions actuelles en matière d'intervention d'urgence et de gestion des situations d'urgence des Premières Nations;
- En communiquant les résultats d'analyses et les connaissances concernant l'intervention d'urgence et la gestion des situations d'urgence aux divers groupes et organisations des Premières Nations.

La responsabilité des interventions d'urgence a été confiée aux provinces et aux territoires par l'intermédiaire d'ententes bilatérales conclues avec le gouvernement fédéral. Ces ententes visent à s'assurer que les Premières Nations ont accès à des services d'intervention d'urgence comparables à ceux offerts aux collectivités voisines non membres des Premières Nations dans la province en question. Les Premières Nations ont soulevé des questions : leur absence dans la rédaction de ces ententes bilatérales; l'impossibilité d'obtenir des installations certifiées, ce qui empêche les communautés des Premières Nations d'accueillir des sinistrés des Premières Nations; le manque de reconnaissance à l'égard de la capacité des organisations des Premières Nations d'assurer les urgences.

Une autre question récurrente est celle du temps exagérément long qui est nécessaire pour rapatrier les sinistrés des Premières Nations dans leur communauté ou établir un nouveau lieu de résidence. Le 10 juin 2016, 3752 membres des Premières Nations n'étaient toujours pas retournés dans leur communauté depuis les inondations de 2010. Au Manitoba, 1939 membres n'ont toujours pas été rapatriés depuis les inondations de 2011 et, en Alberta, 906 autres sont dans la même situation à la suite des inondations de 2013. Bien que des efforts soient déployés pour rapatrier ces personnes chez elles et leur fournir un nouveau logement, la durée de leur éloignement est inacceptable.

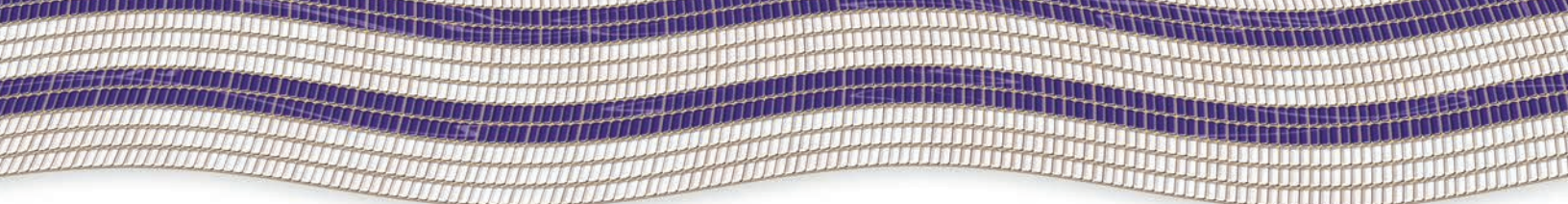
### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU)

Le 6 mai 2015, le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a invité le Chef national Perry Bellegarde à une réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences. Le Chef national a présenté des points de vue sur la gestion des urgences des Premières Nations au ministre Goodale, en particulier les recommandations suivantes :

1. Les organisations des Premières Nations ont besoin de plus de financement et de soutien directs pour fournir les services, la formation, l'appui, les installations d'accueil, les premiers intervenants et les autres ressources nécessaires et ne plus dépendre des organisations de gestion des urgences (OGU) provinciales et territoriales. L'expertise et la formation des organisations de gestion des urgences des Premières Nations sont très utiles et méritent d'être reconnues et soutenues;
2. Les Premières Nations devraient être représentées au sein du groupe des CSRGU à l'échelon régional;
3. Obtenir des ententes bilatérales ouvertes et la participation des Premières Nations et de leurs organisations représentatives à la rédaction de ces ententes en tant que parties à part entière s'il y a lieu;
4. Lancer un processus pour inclure les Premières Nations et les soutenir dans la mise sur pied et la certification d'installations d'accueil, en particulier pour obtenir un avis sur le plan culturel et économique. Les collectivités non autochtones ont financièrement





intérêt à continuer d'accueillir les sinistrés, même si elles ne sont pas en mesure de fournir des commodités acceptables à ces derniers;

5. Établir des statistiques, des protocoles, des politiques, des mesures du rendement et des calendriers pour mettre fin à ces évacuations à long terme et amorcer le retour des sinistrés dans un délai raisonnable.

L'APN a été invitée à se joindre au groupe des CSRGU. Elle avait déjà été membre du Groupe de travail autochtone du groupe des CSRGU. En 2013, l'APN et l'Inuit Tapiriit Kanatami ont été retirés de ce groupe de travail. Selon la raison du gouvernement précédent, les discussions liées à la rédaction des ententes bilatérales concernaient uniquement le gouvernement fédéral et les provinces. La nouvelle représentation des Premières Nations au sein du groupe des CSRGU est un signe positif.

### **Stratégie canadienne en matière de feux de forêt – Évaluation décennale et renouvellement de l'appel à l'action**

L'APN a été invitée à participer à une discussion sur le rapport préparé par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). Le ministère responsable est Ressources naturelles Canada (RNCan). La Stratégie canadienne en matière de feux de forêt (SCFF) a été élaborée sous les auspices du Conseil canadien des ministres des forêts en 2005. Selon cette stratégie, les changements climatiques, l'expansion des collectivités et des infrastructures dans les zones forestières, les ressources limitées de lutte contre les incendies et la dépendance accrue par rapport au partage des ressources incitent à adopter une approche nationale pour lutter contre les feux de forêt. La Stratégie a été signée en 2005 par les ministres concernés de toutes les provinces et de tous les territoires ainsi que par RNCan. Il est clair que les Premières Nations n'ont pas été invitées à participer à l'élaboration de la stratégie initiale.

Compte tenu des saisons de feux de forêt douloureuses de ces dernières années, le Groupe de travail sur la gestion des feux de forêt (GTGFF) du CCMF a entrepris l'actualisation de la SCFF en lui donnant l'appellation suivante : Stratégie canadienne en matière de feux de forêt – Évaluation décennale et renouvellement de l'appel à l'action. Cette actualisation comprendra des mesures pour réaffirmer les priorités communes, les stratégies communes et les collaborations fédérales, provinciales et territoriales dans les activités de gestion des feux de forêt, cela dans le but de s'assurer que la Stratégie est capable de répondre aux besoins actuels et futurs du Canada dans la lutte contre les feux de forêt. Les responsables de l'évaluation décennale doivent mettre l'accent sur un nouveau domaine de la stratégie actualisée : une meilleure coordination et collaboration entre les ministères et organismes gouvernementaux à tous les niveaux. Les feux de forêt concernent les mandats de

plusieurs ministères à tous les niveaux de gouvernement, y compris les gouvernements autochtones.

Compte tenu des contraintes accrues en matière de ressources de lutte contre les incendies, il faut s'attendre à ce que les organismes de gestion des feux s'appuient sur la stratégie actualisée pour demander des ressources additionnelles en vue d'augmenter les investissements dans la prévention et l'atténuation des incendies ainsi que dans les ressources actuelles de lutte contre les incendies.

Les Autochtones peuvent tirer parti de la stratégie dans au moins deux domaines. Le premier est la nécessité de réduire les risques de feu de forêt autour des communautés dans les régions forestières. Le deuxième est la possibilité de former et de mobiliser des citoyens autochtones dans l'extinction des incendies.

Les détails de la mise en œuvre et les considérations relatives aux ressources n'ont pas encore fait l'objet de discussions.

L'APN a présenté son point de vue sur la stratégie actualisée en faisant remarquer que les Premières Nations n'avaient pas participé à l'élaboration de la version la plus récente de la stratégie. Elle a formulé les recommandations suivantes :

1. S'engager davantage auprès des communautés et organisations des Premières Nations et de l'APN afin d'établir des priorités et des relations avec les Premières Nations quant à la planification, aux mesures de rétablissement, à l'état de préparation et aux mesures d'atténuation;
2. Élaborer une stratégie de gestion des feux de forêt propre aux Premières Nations et fournir les ressources nécessaires pour l'élaboration et l'engagement;
3. Demander la représentation des Premières Nations au sein du Groupe de travail sur la gestion des feux de forêt mis sur pied par le Conseil canadien des ministres des forêts.

Cette réunion a été la première entre l'APN et RNCan. L'APN assurera le suivi par d'autres discussions avec RNCan.

### **Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) – Services d'atténuation des catastrophes et de gestion des urgences dans le Groupe de travail des communautés autochtones**

L'APN participe aux travaux d'un des sous-groupes de travail du Groupe de travail des ministres des Affaires autochtones provinciales et territoriales. Le groupe de travail des services d'atténuation des catastrophes et de gestion des urgences fournit un soutien dans divers domaines de la gestion des urgences et de l'intervention d'urgence des



Premières Nations ainsi que dans l'élaboration d'un plan d'action destiné à évaluer et à déterminer les lacunes et les pénuries parmi les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et diverses organisations de gestion des urgences.

### **Groupe national sur la gestion des urgences (NGGU)**

L'APN continue de participer aux activités du Groupe national sur la gestion des urgences de Sécurité publique Canada. Ce groupe fournit des conseils pour l'élaboration de politiques, plans et programmes de gestion des urgences destinés à atténuer les risques, à se préparer à des catastrophes, à intervenir en cas d'urgence et à prendre des mesures de rétablissement après une situation d'urgence afin de bâtir un Canada plus sécuritaire et plus résilient. Il soutient également la mise en œuvre de ces politiques, plans et programmes. Le NGGU est coprésidé par le groupe des Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU). L'APN a accepté de participer aux activités afin de s'assurer que les intérêts des Premières Nations sont pris en compte.

La version préliminaire du mandat du NGGU est alignée sur les activités de Sécurité publique Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux en préconisant les principales activités suivantes :

- Communiquer et diffuser des renseignements et des conseils parmi les réseaux de membres et dans les réseaux fédéraux, provinciaux et territoriaux (s'il y a lieu);
- Participer à la mise en œuvre canadienne du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et à la production de rapports sur ce sujet;
- Échanger des points de vue sur l'orientation du système de gestion des urgences en fonction de l'évolution des risques et des dangers dans l'environnement au Canada, y compris les moyens potentiels d'augmenter la résilience sociétale;
- S'engager dans la mise sur pied et le lancement d'initiatives d'information ou de sensibilisation (p. ex., la Semaine annuelle de la sécurité civile);
- Participer aux activités du Comité consultatif de la Plate-forme du Canada pour la réduction des risques de catastrophes, présenter des comptes rendus par l'intermédiaire des réseaux existants et promouvoir les activités de la Table ronde nationale annuelle;
- Déterminer les relations de travail possibles et étudier les nouvelles possibilités de partenariat lorsqu'elles se présentent pour faire progresser les initiatives de gestion des urgences au Canada.

Le NGGU regroupe de nombreux groupes de premiers intervenants, tels que l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des chefs de pompiers, le Centre canadien des

mesures d'urgence, le Groupe d'intérêt canadien en technologie de l'interopérabilité, l'Association médicale canadienne, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, la Croix-Rouge canadienne, l'Association canadienne des médecins vétérinaires, l'Association canadienne des services d'incendie volontaire, les directeurs des services médicaux d'urgence du Canada, la Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne des travailleurs paramédicaux, l'Armée du Salut, l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage, l'Ambulance Saint-Jean, le Mennonite Disaster Service et le Conseil canadien des organisations de gestion des urgences.

### **Notifications d'urgence des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)**

Dans le cadre d'une collaboration avec la Direction de la gestion des urgences et des dossiers (DGUD) d'AADNC, l'APN diffuse rapidement des avis sur des situations d'urgence susceptibles de concerner les Premières Nations, sur le plan tant régional que national, dans les régions représentantes.

### **Croix-Rouge canadienne**

L'APN maintient sa relation et son engagement avec la Croix-Rouge canadienne. En collaboration avec le Secrétariat à la santé et au développement social de l'APN, elle révisé l'actuel protocole d'entente liant les deux organisations afin de le transformer en un « protocole de relations » comprenant un volet plus opérationnel. Tel qu'indiqué dans la version préliminaire du protocole, la Croix-Rouge souhaite travailler avec les Premières Nations d'une manière mutuellement respectueuse et collective à l'étude de moyens culturellement appropriés et durables pour mettre en œuvre les trois principaux volets de son programme : Urgences et catastrophes; Santé communautaire; Prévention et sécurité. Le volet Prévention et sécurité englobe un programme intitulé « Éducation du respect : promouvoir le respect, prévenir la violence » ainsi que des cours de secourisme et de sécurité aquatique. L'APN examine la version préliminaire de l'entente et compte organiser une cérémonie officielle de signature à un moment convenu par les deux parties.

### **Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses**

En mars 2014, l'APN a été invitée à devenir membre permanent du Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses (Comité consultatif). Après avoir accepté de se joindre au Comité, elle a présenté les préoccupations des Premières Nations relatives au transport de marchandises dangereuses lors de sa première réunion, en mai 2014.



Le Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses a été mis sur pied en 1985 en vertu de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* pour conseiller le ministre des Transports sur les diverses questions stratégiques, sociales et de sécurité relatives au transport de marchandises dangereuses. Les membres du Comité consultatif et d'autres experts de différents domaines (participent en tant qu'invités) se réunissent au moins deux fois par an à Ottawa. À la suite de la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic, le Comité a formulé de nombreuses recommandations pour améliorer la sécurité du transport ferroviaire. Depuis, Transports Canada a amélioré la conception des wagons-citernes et a renforcé le règlement en réponse au rapport sur la catastrophe du Bureau de la sécurité des transports.

Le 23 avril 2014, le ministre de Transports Canada a demandé la création d'un groupe de travail réunissant divers intervenants, dont des municipalités, des premiers intervenants, des responsables du transport ferroviaire et des expéditeurs, pour améliorer l'intervention d'urgence dans l'ensemble du pays. Après l'annonce, un groupe de travail sur l'intervention d'urgence dans le transport des marchandises dangereuses a été mis sur pied pour entreprendre des travaux de recherche, effectuer des évaluations et formuler des recommandations pour améliorer le programme des plans d'intervention d'urgence (PIU). Le groupe de travail a rédigé un document de référence : *Lignes directrices concernant les compétences des intervenants aux incidents de transport mettant en cause des trains de liquides inflammables à risque élevé*. Ce dernier et d'autres documents d'information sont présentés à :

<http://www.tc.gc.ca/fr/tmd/publications-menu-240.htm>

Le Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses continue de tenir deux réunions annuelles. Récemment, lors d'une de ces réunions, le Chef régional de l'APN pour l'Alberta Craig Makinaw, titulaire du portefeuille Gestion des situations d'urgence, a donné une présentation consacrée aux terres des Premières Nations, en particulier sur les déversements de pétrole brut sur les territoires des Premières Nations et la protection de l'environnement.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN travaille avec Sécurité publique Canada à la nouvelle représentation des Premières Nations au sein du groupe des CSRGU.
- L'APN continuera de participer aux activités du Groupe national sur la gestion des urgences et à celles du Comité consultatif sur la politique générale relative au transport des marchandises dangereuses.
- L'APN continuera d'établir des relations et poursuivra ses activités de réseautage afin de coordonner les efforts de gestion des situations d'urgence entre les régions, les organisations et les communautés représentantes ainsi qu'avec les organismes fédéraux et provinciaux. Elle travaille auprès des Premières Nations afin de continuer les activités de perfectionnement des connaissances, de renforcement des capacités et, s'il y a lieu, de formation.



# SANTÉ

## SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS

Le programme de services de santé non assurés (SSNA) offre aux Indiens inscrits et aux Inuits reconnus une couverture pour une gamme limitée de produits et services nécessaires sur le plan médical, comprenant des médicaments (en vente libre ou sur ordonnance), de l'équipement médical, des fournitures médicales, des soins de la vue, des services dentaires, du transport médical, des services-conseils en cas de crise, ainsi que des services approuvés à l'extérieur du pays pour les étudiants et les travailleurs migrants. L'APN continue de progresser sur la mise en œuvre de la résolution n° 56/2012, en vertu de laquelle était réclamé un moratoire sur les coupures frappant le programme des SSNA jusqu'à ce que l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) puissent entreprendre un examen conjoint des SSNA afin de cerner les lacunes et déterminer les améliorations possibles.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Sous l'égide du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et du Comité des Chefs sur la santé (CCS), l'APN a mis en œuvre une campagne renouvelée pour que des changements fondamentaux soient apportés au programme des SSNA. En 2015, l'APN a entrepris l'élaboration d'un Plan d'action national sur les SSNA par l'entremise de tables rondes régionales, d'un forum national sur les SSNA, et de nombreuses occasions offertes à des dirigeants et techniciens de faire part de leur avis. Conformément aux directives des Chefs-en-assemblée (résolution n° 13/2014), le projet de Plan d'action est un document évolutif favorisant des travaux continus.

De plus, un livret intitulé *Non-Insured Health Benefits (NIHB): A Year in Review (2013-2014) (Services de santé non assurés (SSNA) : une rétrospective (2013-2014)* propose un aperçu de travaux complétés. Ce livret peut être consulté à l'adresse suivante : [http://health.afn.ca/uploads/files/nihb\\_sca\\_booklet\\_final\\_en.pdf](http://health.afn.ca/uploads/files/nihb_sca_booklet_final_en.pdf) (en anglais). Un livret similaire s'adressant aux clients des SSNA peut être consulté à l'adresse suivante : [http://health.afn.ca/uploads/files/nihb\\_health\\_bulletin\\_spring\\_2015\\_f.pdf](http://health.afn.ca/uploads/files/nihb_health_bulletin_spring_2015_f.pdf).

Un examen conjoint APN-DGSPNI des SSNA a également été mis en œuvre, conformément à la résolution n° 56/2012. Le comité en a défini le mandat et les principales étapes. L'examen de la prestation de services

de santé mentale en situation de crise à court terme est terminé et celui des services dentaires le sera sous peu. Les premières étapes de l'examen des soins de la vue et de celui du transport médical ont débuté, et ce sera bientôt le tour de l'équipement médical, des fournitures médicales et des prestations pharmaceutiques.

L'APN a mandaté la firme Kahui Tautoko Consulting Ltd. (KTCL) en vue de procéder aux visites sur le terrain dans le cadre de l'examen conjoint. Les visites sont terminées dans les régions suivantes : Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Québec et Atlantique. Les visites dans les régions de l'Ontario, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest seront terminées d'ici juillet 2016. Les fournisseurs de services seront sollicités en vue de faire part de leurs commentaires par l'entremise de questionnaires en ligne et dans le cadre d'un groupe de réflexion en septembre 2016.

Outre le Plan d'action et l'examen conjoint, l'APN joue aussi un rôle d'observation au sein du Comité pharmaceutique et thérapeutique consultatif (CPTC) du programme des SSNA, qui propose des recommandations en vue de modifications à la liste des médicaments des SSNA, ainsi que du Groupe de travail technique SSNA/Association dentaire canadienne (ADC), qui émet des recommandations clés relatives aux prestations de soins dentaires. L'APN a collaboré avec l'ADC, l'Association médicale canadienne (AMC) et l'Association des pharmaciens du Canada (APhC) en vue de l'examen conjoint et du groupe de réflexion des fournisseurs de services, ainsi que sur d'autres priorités communes.

Enfin, l'APN a assuré la coordination du réseau national des intervenants pivots des SSNA, qui regroupe des membres partout au pays. L'objectif est la mise sur pied d'un réseau de soutien favorisant le partage des pratiques exemplaires afin d'aider les intervenants pivots à faciliter l'accès des clients aux services des SSNA. Cette activité a notamment consisté à organiser deux rencontres annuelles. Ces rencontres permettent entre autre aux intervenants pivots de discuter avec le personnel opérationnel des SSNA afin de cerner les lacunes et les combler dans la mesure du possible.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuite des échanges avec les cadres et les comités des SSNA, ainsi qu'avec l'équipe de gestion des prestations des SSNA.
- Poursuite de la collaboration avec l'AMC, l'ADC, l'APhC, entre autres.



- Poursuite de la coordination du réseau national des intervenants pivots.
- Poursuite des efforts de communication relatifs au Plan d'action, à l'examen conjoint et à tous les volets des SSNA afin d'améliorer les informations concernant le programme.
- Poursuite des travaux sur les points soulevés dans le Plan d'action de l'APN sur les SSNA.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'examen conjoint APN/DGSPNI.
- Poursuite des échanges avec le CCS et le RNTSPN en vue d'obtenir des directives concernant les activités relatives aux SSNA.

## SANTÉ MENTALE ET MIEUX-ÊTRE MENTAL

La santé mentale continue d'être une priorité pour l'APN et les dirigeants des Premières Nations, conformément à la résolution n° 55/2012 : Le mieux-être mental : Une priorité nationale. Ce dossier comprend les priorités suivantes : mieux-être mental, promotion de la vie, consommation d'alcool et de drogues, ainsi que le traumatisme intergénérationnel et le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS RQPI).

Le Comité sur le mieux-être mental (CMEM) de l'APN, mis sur pied par le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations en avril 2010, guide les travaux grâce à son expertise technique et à sa connaissance des préoccupations nationales, régionales et à l'échelle communautaire. Le comité se réunit deux fois par an, participe à des téléconférences mensuelles et élabore une orientation stratégique.

## MIEUX-ÊTRE MENTAL

L'APN, la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) et des chefs de file autochtones en matière de santé mentale ont mené une démarche conjointe pour définir un continuum du mieux-être mental des Premières Nations (CMEMP). Sous l'égide d'un comité consultatif, l'objet de cette démarche était de cartographier les programmes existants en matière de santé mentale et de dépendances pour parvenir à une compréhension commune de leurs forces, de leurs faiblesses et des priorités émergentes. Elle a donné lieu au cadre du CMEMP, dévoilé en janvier 2015, qui comprend un continuum de services en santé mentale et souligne les possibilités de renforcer les programmes de santé mentale actuellement offerts aux communautés des Premières Nations.

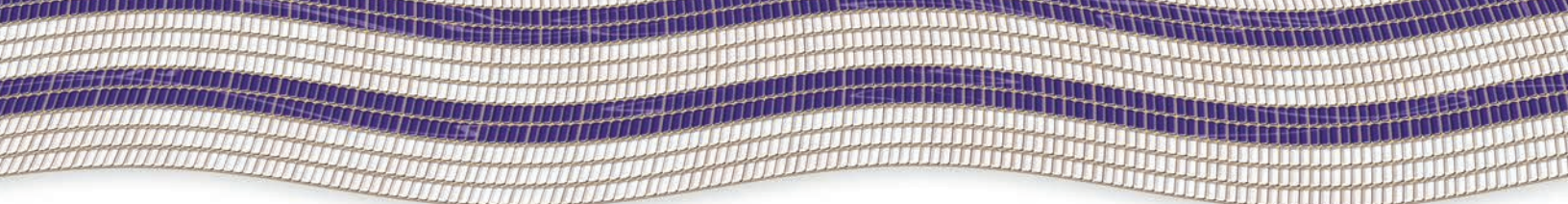
La mise sur pied de l'équipe de mise en œuvre du CMEMP s'est avérée un élément clé en tant qu'approche fondée sur les déterminants sociaux de la santé, ainsi qu'une étape importante dans l'application de la résolution n° 22/2014 : Soutien au continuum du mieux-être mental des Premières Nations. Cette équipe, coprésidée par l'APN, la Thunderbird Partnership Foundation, le First People's Wellness Circle et la DGSPNI, comprend des représentants régionaux des Premières Nations, d'organisations autochtones œuvrant dans le domaine de la santé mentale et des dépendances, ainsi que de ministères fédéraux clés. L'équipe veillera à la mise en œuvre graduelle du cadre et assurera au cours des années à venir la transition vers la fourniture aux Premières Nations de services de mieux-être mental fondés sur la culture, culturellement pertinents et efficaces.

En 2015-2016, l'équipe de mise en œuvre du CMEMP a entrepris de définir des activités régionales prioritaires pour contribuer à l'élaboration d'un plan de travail national en complément des plans de travail régionaux afin de favoriser une mise en œuvre réussie du cadre du CMEMP.

L'équipe de mise en œuvre a aussi supervisé des projets de démonstration du CMEMP. La division du mieux-être mental (DGSPNI) et les programmes de gouvernance (Affaires autochtones et du Nord Canada) ont respectivement alloué 175 000 dollars à ces projets de mise en œuvre en 2015-2016, pour un investissement total de 350 000 dollars. Les objectifs de cet investissement stratégique initial étaient d'en apprendre plus sur les adaptations, les innovations et les pratiques prometteuses dans les communautés, renforcer la base d'informations factuelles relatives au CMEMP, et faciliter la transition d'une approche cloisonnée vers d'autres approches mieux coordonnées et plus efficaces. Les rapports finaux des cinq projets de démonstration (Première Nation de Kwanlin Dun (YK), Conseil de la Première Nation de Shibogama (ON), Administration des Premières Nations de Mattawa (ON), Centre de santé et de mieux-être d'Elsipogtog (NB) et Services de santé des Six Nations (ON), détaillant les réalisations attendues et les outils employés, ont été soumis à l'équipe de mise en œuvre du CMEMP en mai 2016.

Alors que les jeunes des Premières Nations font face à des défis de taille sur le plan de la santé mentale et du suicide, ils demeurent une tranche résiliente de la population et peuvent proposer les solutions les plus novatrices et les plus pertinentes face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ainsi, le 10 juillet 2016 à Niagara Falls, le Conseil des jeunes de l'APN a tenu un Sommet national des jeunes axé sur la santé mentale, la promotion de la vie, la guérison et la culture, et d'autres sujets connexes. Ce forum a permis de s'assurer que les jeunes des Premières





Nations étaient déterminés à définir leurs priorités, profiter des occasions d'exprimer leurs préoccupations, ainsi qu'à renforcer leurs réseaux et accroître les possibilités d'exercer leur aptitudes en matière de leadership.

L'APN a pris part à diverses activités de partage des connaissances pour accroître la sensibilisation aux priorités, aux préoccupations et aux pratiques prometteuses des Premières Nations en matière de mieux-être mental. L'APN a publié un Bulletin sur le mieux-être mental (automne 2015) et participé à la campagne sur la Journée mondiale de prévention du suicide (le 10 septembre 2015) dans les médias sociaux, ainsi qu'à la semaine de la santé mentale (du 2 au 6 mai).

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Faire avancer le plan de travail de l'équipe de mise en œuvre du CMEMP et soutenir les plans régionaux.
- Continuer de militer en faveur de l'inclusion des provinces et des territoires dans les travaux entourant le Continuum du mieux-être mental des Premières Nations et les activités relatives à sa mise en œuvre.
- Veiller à ce que la DGSPNI respecte les processus et protocoles des Premières Nations dans toutes les initiatives relatives au mieux-être mental.

### PROMOTION DE LA VIE

L'APN continue de militer en faveur d'un plus grand nombre d'activités et de programmes fondés sur des approches de « promotion de la vie » (prévention du suicide), qui assurent aux jeunes des Premières Nations des occasions de bénéficier de garanties semblables à celles que les jeunes Canadiens tiennent pour acquises, et notamment sur des approches holistiques et culturelles en matière de mieux-être.

L'APN est membre du groupe consultatif associé au projet *Wise Practices for Preventing Youth Suicide in First Nations Communities (Pratiques éclairées pour prévenir le suicide des jeunes dans les communautés des Premières Nations)*. Ce projet constituera une ressource utile, culturellement pertinente, accessible et prometteuse, qui rassemblera des histoires inspirantes et des pratiques éclairées partagées par des communautés des Premières Nations, ainsi que des constats issus de documents de recherche récemment publiés.

Il est essentiel que les jeunes citoyens jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration de solutions. C'est pourquoi une table ronde des jeunes des Premières Nations sur la promotion de la vie, à laquelle ont pris part les membres du Conseil national des jeunes (CNJ) de l'APN et

la ministre de la Santé, Jane Philpott, a été organisée le mardi 7 juin 2016 à Ottawa (Ontario). De jeunes citoyens ont eu la possibilité de discuter de préoccupations et de priorités régionales, ainsi que de partager des pratiques prometteuses et communes axées sur la vie et l'espoir.

À la suite de cette table ronde, le CNJ a préparé des appels à l'action formels qui seront soumis aux participants du Sommet des jeunes (le 10 juillet) en vue d'être approuvés par un plus grand nombre de jeunes des Premières Nations. Il est prévu que le CNJ de l'APN soumette ensuite ces appels à l'action ratifiés par les jeunes aux Chefs-en-assemblée à des fins d'approbation formelle pour qu'ils puissent être présentés aux ministres Philpott et Bennett.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de participer au groupe consultatif associé au projet *Pratiques éclairées pour prévenir le suicide des jeunes dans les communautés des Premières Nations*.
- Sensibiliser le gouvernement fédéral à la nécessité de mettre en œuvre les appels à l'action élaborés par le CNJ de l'APN.
- Poursuivre les travaux avec les partenaires et le National Collaborative on Suicide Prevention (Collectif national sur la prévention du suicide).

### CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES

L'abus de médicaments d'ordonnance (AMO) est une préoccupation croissante dans certaines communautés des Premières Nations, et les données sont insuffisantes. Ainsi, l'APN participe au Groupe de travail sur la collecte de données relatives à l'AMO pour faire part de ses conseils stratégiques, suggérer une orientation et donner son avis sur l'élaboration d'une *Méthode pour recueillir des données concernant l'abus de médicaments d'ordonnance dans les communautés des Premières Nations (Methodology for Prescription Drug Abuse Data Collection in First Nations Communities)*. Ce groupe de travail fera part de ses conseils stratégiques en ce qui a trait à l'élaboration d'un questionnaire relatif à l'AMO, que les communautés pourront utiliser à leur discrétion.

L'APN travaille en partenariat avec le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) sur un projet dont l'objectif est d'accroître l'accès à des programmes communautaires de traitement de la dépendance aux opiacés à l'aide de Suboxone®. Ce projet a été inspiré par des communautés de la zone de Sioux Lookout (SLZ) qui ont élaboré des programmes communautaires de traitement combinant une thérapie intensive de substitution, du counselling culturellement approprié, des programmes axés sur la terre et des approches en matière de guérison tenant compte des traumatismes.

Conformément à la résolution n° 23/2014 : Possibilité de renouvellement de l'équité salariale, l'APN a été invitée à participer au Groupe mixte de travail technique du PNLAADA, aux côtés des Chefs de l'Ontario, de la Thunderbird Partnership Foundation (TPF) et d'autres, afin d'étudier la viabilité de ce programme dans la durée et sa capacité de répondre aux besoins des Premières Nations de l'Ontario en matière de prévention, d'intervention et de traitements. Le groupe de travail fournit des conseils éclairés et des preuves aux dirigeants pour favoriser les investissements nécessaires en vue de financer adéquatement des initiatives durables, ainsi que les besoins opérationnels, dans le cadre du PNLAADA et du PNLASJ dans les communautés et les centres de traitements de la région de l'Ontario.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de travailler avec les partenaires au sein du groupe de travail technique du PNLAADA pour veiller à ce que la question de la parité salariale soit résolue.
- Travailler en collaboration avec les partenaires pour élaborer un questionnaire pour la collecte de données concernant l'AMO.
- Poursuivre les efforts pour accroître l'accès aux programmes communautaires de traitement de la dépendance aux opiacés à l'aide de Suboxone®
- Continuer de discuter avec les partenaires pour mettre en œuvre *Honorer nos forces : Cadre renouvelé du programme de lutte contre les toxicomanies chez les Premières Nations du Canada* (DGSPNI, APN, NNAPF; 2011), ainsi que le cadre du CMEMPNI.

### TRAUMATISME INTERGÉNÉRATIONNEL ET PROGRAMME DE SOUTIEN EN SANTÉ – RÉOLUTION DES QUESTIONS DES PENSIONNATS INDIENS (PSS RQPI)

Le programme de soutien en santé (PSS) de Résolution des questions des pensionnats indiens (RQPI) fournit des services de soutien en santé mentale et de soutien affectif aux anciens élèves des pensionnats et leurs familles avant, pendant et après leur participation aux procédures de la Convention de règlement. Le PSS RQPI est lié à la durée de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et, par conséquent, il prendra fin le 31 mars 2016. Il n'y a donc presque plus, sinon aucun, financement particulier consacré à la guérison des survivants des pensionnats indiens.

À cette fin, l'APN milite en faveur de la poursuite du PSS RQPI au-delà de 2016, conformément à la résolution n° 29/2013 : Poursuite du Programme de soutien en santé de Résolution des questions des pensionnats indiens au-delà de 2016.

L'APN a rédigé un rapport d'examen du PSS RQPI qui se penche sur les futures conséquences éventuelles de l'arrêt de ce programme. Ce rapport contient un certain nombre de points à prendre en compte, ainsi que des recommandations pour répondre adéquatement aux besoins des survivants des pensionnats indiens et de leurs familles. Il sera diffusé et utilisé en tant qu'outil de sensibilisation pour veiller à ce que les services vitaux offerts par ce programme continuent d'être dispensés aux survivants des pensionnats indiens et à leurs familles.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de soutenir les activités liées à la défense du PSS RQPI et des programmes de guérison.

### SANTÉ PUBLIQUE

Les programmes et services de santé publique sont conçus pour répondre aux préoccupations de la population en matière de santé par l'entremise d'une approche holistique de la promotion de la santé, de la protection et de la prévention, tout en prenant en compte les principaux déterminants de la santé. Pour améliorer la santé des citoyens des Premières Nations, nous devons veiller à ce que toutes les approches, interventions, politiques et tous les programmes reflètent l'autonomie, les valeurs et les pratiques des Premières Nations.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### A. COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'EXPERTS EN SANTÉ PUBLIQUE (CCNESP) DE L'APN

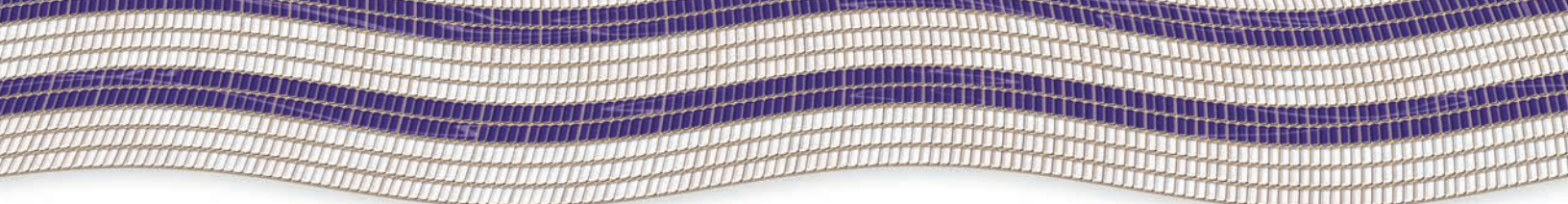
Le CCNESP de l'APN s'est réuni en janvier, en juin et en décembre 2015. La réunion de décembre 2015 a eu lieu sous forme de conférence téléphonique et a donné lieu à des comptes rendus et des discussions sur les sujets suivants : le cadre de Surveillance des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), le cadre de Prévention et de gestion des maladies chroniques (PGMC), le Partenariat canadien contre le cancer (PCCC), les soins à domicile et communautaires (SDC), la sécurité alimentaire et l'examen conjoint des services de santé non assurés (SSNA).

#### B. PARTENARIATS EN SANTÉ PUBLIQUE

L'APN continue de travailler étroitement avec la DGSPNI à divers programmes et initiatives comprenant, mais sans s'y limiter : les infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), la prévention et la







gestion des maladies chroniques (PGMC), le recrutement et la rétention du personnel infirmier, l'initiative sur le diabète chez les Autochtones, la prévention et le contrôle des infections, l'immunisation, les évaluations ministérielles du Conseil du Trésor, la surveillance la santé publique et la gestion des données par l'entremise du Groupe de travail technique sur les données en santé (GTTDS), les normes relatives aux programmes et services, la cybersanté, l'état de préparation aux situations d'urgence et la planification des pandémies. L'APN travaille étroitement avec la DGSPNI pour veiller à ce que les valeurs, les pratiques et les approches des Premières Nations soient respectées et que les programmes et politiques reflètent les besoins des Premières Nations.

L'APN travaille également en collaboration avec diverses organisations nationales dans des domaines liés à la santé publique, notamment, mais sans s'y limiter, avec le Centre national de collaboration de la santé autochtone (CNCSA), l'Association canadienne de santé publique (ACSP), l'Association nationale autochtone du diabète (ANAD), la Croix-Rouge canadienne (CRC) et le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS). L'APN a également participé à la planification et à l'élaboration du nouveau Waakebiness-Bryce Institute for Indigenous Health, à l'Université de Toronto. Par l'entremise de partenariats établis avec d'autres organisations nationales, l'APN veille à ce que les Premières Nations soient consultées lors de l'élaboration de nouvelles stratégies ayant pour but d'améliorer la santé et le mieux-être des citoyens des Premières Nations.

L'APN copréside le groupe de travail chargé d'élaborer le cadre national sur les infections transmissibles sexuellement et par le sang dans les réserves. Les autres partenaires comprennent l'Agence de la santé publique du Canada, la DGSPNI et ses bureaux régionaux, le Réseau canadien autochtone du sida, le Conseil national sur le VIH/sida, ainsi que des experts dans le domaine des maladies transmissibles. L'APN contribue également à l'examen d'un manuel de prévention et de contrôle des infections à l'intention des Premières Nations, qui sera distribué par voie électronique à l'automne 2016 par l'intermédiaire des bureaux régionaux.

Des efforts de collaboration entamés avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et les organisations nationales autochtones (ONA) ont permis de tenir des discussions et de définir les prochaines étapes pour traiter des priorités communes du plan de travail biennal du Canada. Les priorités abordées comprennent en premier lieu, mais sans s'y limiter, les déterminants sociaux de la santé, l'éthno-stress, la santé mentale et la promotion de la vie.

L'APN s'efforce actuellement de relancer de précédentes avancées en matière de prévention des blessures et de s'appuyer sur le plan de travail sur la prévention des blessures de 2008 en vue d'élaborer un modèle élargi ou une stratégie nationale, conformément à la résolution n° 66/2012.

L'APN a obtenu du financement d'Emploi et Développement social Canada afin de faire progresser la résolution n° 75/2015. Les travaux ont débuté en vue de mettre sur pied un Conseil des membres handicapés des Premières Nations, ainsi que pour participer aux discussions dans le cadre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le Comité adoptera la liste des enjeux propres au Canada à l'occasion de sa 16<sup>e</sup> session, du 15 août au 2 septembre 2016. Le Comité exécutif de l'APN procédera à la nomination d'un représentant, ainsi qu'au choix des membres qui siègeront au Conseil des membres handicapés des Premières Nations.

Le Secrétariat de l'APN a rencontré des dirigeants de l'Association médicale canadienne (AMC) à propos de la résolution n° 2/2015, et a soumis à des fins d'examen les appels à l'action n° 18 à 24 de la Commission de vérité et réconciliation au Comité des Chefs sur la santé de l'APN et au Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations. Le sénateur Ted Quewezance continue de militer en faveur du soutien de l'AMC, compte tenu de l'adoption de plusieurs résolutions lors de sa réunion générale annuelle en 2015, ainsi que de la collaboration prévue et des prochaines étapes à définir à l'occasion de sa prochaine réunion générale annuelle en 2016. Le sénateur Quewezance et la Dre Alika Lafontaine ont fait une présentation au Comité des Chefs sur la santé (CCS) le 2 mai 2016, ainsi qu'un compte rendu au Comité exécutif de l'APN en mai 2016 afin de permettre à ses membres de définir les prochaines étapes à venir.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Élaborer le cadre de travail de l'APN en matière de santé publique et de mieux-être, en conformité avec le modèle fondamental de mieux-être de l'APN.
- Continuer à travailler en partenariat avec la DGSPNI à l'élaboration de politiques, de programmes et de stratégies visant à favoriser le mieux-être des Premières Nations.
- Continuer à travailler avec des partenaires d'envergure nationale à l'extérieur du gouvernement à l'élaboration de stratégies visant à favoriser le mieux-être des Premières Nations.

- Poursuivre le travail du CCNESP pour fournir des conseils au Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) sur des questions liées à la santé publique.

### C. GESTION DES URGENCES ET PLANIFICATION DES PANDÉMIES

L'état de préparation aux situations d'urgence en ce qui a trait à la santé est toujours l'une des principales priorités des Premières Nations. L'APN poursuit activement ses discussions avec des intervenants clés, tant au sein du gouvernement que de la société civile pour veiller à ce que toutes les Premières Nations aient accès à des ressources appropriées en matière de prévention, d'atténuation et de traitement, peu importe la situation d'urgence en cause.

#### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN travaille avec le DGSPNI à l'élaboration d'une annexe tous risques au Plan d'intervention des Premières Nations en situation d'urgence (PISU), une recommandation du rapport de 2013 du Bureau du vérificateur général (BVG) sur la gestion des situations d'urgence dans les réserves des Premières Nations. L'APN collabore avec la DGSPNI à l'élaboration d'un questionnaire visant tout d'abord à déterminer quelles sont les mesures actuellement en vigueur parmi les Premières Nations à titre de PISU.

L'APN travaille également en étroite collaboration avec la Croix-Rouge canadienne (CRC) en vue de finaliser un protocole de relations. La CRC souhaite travailler avec les Premières Nations, dans un climat respectueux et collaboratif, afin d'étudier des moyens durables et culturellement appropriés de dispenser ses trois programmes clés partout au pays : *Urgences et désastres*, *Santé et mieux-être communautaire* et *Prévention et sécurité*, qui comprennent Enseignement du respect : promotion du respect, Prévention de la violence, Premiers soins et Nage et sécurité aquatique. Il est prévu que ce protocole de relations soit achevé cette année.

#### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre les recherches avec la DGSPNI en ce qui concerne le besoin d'un Plan d'intervention d'urgence pour tous les risques.
- Finaliser l'entente avec la CRC.

### D. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Lorsqu'il est question de sécurité alimentaire dans les communautés des Premières Nations, les grands déterminants de la santé doivent être considérés comme des obstacles à un continuum vaste et adéquat des

ressources alimentaires au sein de la communauté. Au nombre de ces déterminants, mentionnons entre autres le revenu, le coût de la vie, l'emplacement géographique et la littéracie nutritionnelle. Conformément à la résolution n° 78/2010, l'APN continue de surveiller les progrès d'AADNC et de Santé Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme Nutrition Nord Canada (NNC).

#### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de suivre de près les recommandations contenues dans le rapport de 2014 du VG sur le programme Nutrition Nord Canada (NNC), et collabore avec Santé Canada dans le cadre de cette initiative. En 2016, il a été annoncé qu'un financement serait alloué à ce programme au cours des cinq prochaines années, afin d'en faire l'examen et d'en accroître la portée. L'APN continuera de surveiller les développements concernant cet examen et cette expansion, en veillant à ce que les Premières Nations participent au processus.

L'APN collabore également avec Sécurité alimentaire Canada en vue de la mise sur pied d'un programme scolaire universel de saine alimentation. L'APN appuie aussi des recherches universitaires qui portent sur la relation entre la sécurité alimentaire, la gouvernance et la santé au moyen de partenariats avec des chercheurs qui participent à l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN).

#### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de participer et de surveiller les résultats de l'étude et de l'expansion par AANC du programme NCC.
- Continuer de travailler en étroite collaboration avec des partenaires à l'échelle nationale pour aborder des problèmes complexes en matière de sécurité alimentaire.

### E. INFECTIONS TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT ET PAR LE SANG (ITSS)

Les membres des Premières Nations continuent d'être surreprésentés au niveau des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), et sont infectés par le VIH à un taux totalement disproportionné par rapport au reste de la population canadienne. Deux tiers des nouvelles infections chez les membres des Premières Nations surviennent lors d'injections de drogues, une proportion deux fois supérieure à celle observée dans l'ensemble du Canada. Le taux de nouvelles infections au VIH est aussi beaucoup plus élevé chez les peuples autochtones du Canada que chez les peuples autochtones des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.



## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Depuis 2013, l'APN travaille en étroite collaboration avec la DGSPNI et d'autres partenaires à l'élaboration d'un cadre national pour pallier le problème des ITSS dans les réserves.

L'APN travaille avec le RCAS pour sensibiliser les peuples autochtones du Canada au sujet du VIH / sida et de l'hépatite C. Chaque année, l'APN participe à la planification et à l'organisation des événements qui se déroulent durant la Semaine de sensibilisation au sida chez les Autochtones (AAAW), et a aussi participé au mois de sensibilisation à l'hépatite C du RCAS en mai 2016.

L'APN est membre du Groupe de travail national autochtone sur le VIH et le sida (GTNAVS) et travaille à sensibiliser les communautés des Premières Nations aux problèmes liés au VIH et au sida. Le GTNAVS regroupe plusieurs organisations nationales qui œuvrent dans le domaine du VIH et du sida dans les communautés autochtones. L'APN continue d'envisager des partenariats susceptibles de soutenir et de renforcer ses efforts pour répondre aux besoins particuliers des Premières Nations.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de travailler avec la DGSPNI à l'élaboration d'un cadre de travail national sur les ITSS destiné aux membres des Premières Nations qui habitent dans une réserve; le lancement de ce cadre devrait avoir lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2016 (Journée mondiale du sida).
- Continuer de travailler en partenariat avec le RCAS et le GTNAVS pour faire mieux connaître les ITSS aux Premières Nations du Canada.

## F. ÉVALUATIONS MINISTÉRIELLES DE LA DGSPNI

L'APN participe à toutes les évaluations ministérielles de la DGSPNI, tout comme l'ITK et la Direction de l'évaluation (DE) de Santé Canada et de l'ASPC. Ces évaluations ministérielles sont exigées par le Conseil du Trésor et tous les programmes de la DGSPNI font l'objet d'une évaluation quinquennale. En 2014, un protocole relatif aux évaluations ministérielles a été conclu entre l'APN, l'ITK et la DGSPNI; ce protocole est maintenant en vigueur et est joint en annexe au protocole d'engagement entre l'APN et la DGSPNI. Ce protocole d'évaluation fait actuellement l'objet d'un examen à des fins d'évaluation de son efficacité.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Au nombre des évaluations en cours, mentionnons les suivantes : Fonds d'intégration des services de santé (FISS), Mieux-être mental, SSNA,

Santé environnementale et Planification en matière de santé et de gestion de la qualité. L'APN examine tous les documents relatifs à la portée, les méthodologies, les outils de collecte des données, ainsi que les résultats préliminaires de toutes les évaluations.

L'APN participe aussi actuellement à l'examen du protocole relatif aux évaluations ministérielles comportant des processus dans lesquels elle est engagée avec l'ITK. Ce protocole énumère les responsabilités et les processus dans le cadre desquels la DE s'engage avec l'APN et l'ITK au niveau de diverses phases du processus d'évaluation, notamment : la détermination de la portée du projet, la méthodologie, les résultats préliminaires et l'ébauche de rapport final. Une ébauche de rapport sur les leçons apprises et les éventuelles recommandations est attendue à l'automne. Les résultats et les conclusions de l'examen seront approuvés par les techniciens de la santé de l'APN et le CHD de la DGSPNI.

La politique du Conseil du Trésor en matière d'évaluation est en cours d'examen en juillet 2016. Bien qu'il ne soit pas prévu que cet examen ait un impact sur le processus d'engagement du protocole d'entente, des changements à cette politique pourraient avoir des répercussions sur certains éléments et certaines étapes du travail d'évaluation. Ainsi, la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur les évaluations sera prise en compte dans l'examen d'ensemble du protocole d'entente entre l'APN, l'ITK et la DGSPNI.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de travailler en collaboration avec la DE sur toutes les évaluations ministérielles de la DGSPNI.
- Évaluer le protocole chaque année pour en déterminer l'efficacité et l'utilité.
- Poursuivre les discussions sur la manière d'inclure l'APN dans le processus des évaluations de Réponse et plan d'action de la direction.

## G. CANCER : LE PARTENARIAT CANADIEN CONTRE LE CANCER (PCCC)

L'incidence du cancer continue d'augmenter plus rapidement parmi les communautés des Premières Nations que parmi la population canadienne en général. Le cancer est la troisième cause de décès chez les hommes des Premières Nations et la deuxième chez les femmes. Le cancer du poumon est le type de cancer le plus fréquent, suivi du cancer de la prostate et du cancer du côlon chez les hommes, et du cancer du sein et du cancer du côlon chez les femmes. Compte tenu de l'incidence et de la prévalence accrues de cancer chez les membres des Premières Nations, les besoins en matière de services et de prestations, ainsi que



de promotion de la santé et de prévention des maladies, sont de plus en plus pressants.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN a réfléchi attentivement pendant une grande partie de l'année au sujet de la poursuite de son partenariat avec le PCCC, et notamment aux efforts déployés tant à l'échelle nationale que régionale pour renforcer le contrôle du cancer parmi les Premières Nations. Cette réévaluation découle des nombreux défis auxquels sont confrontés l'APN et ses partenaires régionaux des Premières Nations au niveau de leur collaboration avec d'autres intervenants pour renforcer le contrôle du cancer parmi les Premières Nations.

Des difficultés notables sont observées en ce qui concerne l'établissement de relations avec les intervenants nationaux et régionaux du contrôle du cancer, ainsi qu'au niveau des ressources qui n'atteignent pas les communautés ou ne peuvent contribuer à des avancées positives pour les citoyens des Premières Nations, leurs familles et leurs communautés aux prises avec le cancer.

Compte tenu des préoccupations et des difficultés récemment formulées, l'APN a décidé, pour l'instant, de suspendre son soutien à un troisième mandat du PCCC. L'APN poursuit toutefois ses discussions avec le PCCC et Santé Canada en vue d'étudier des moyens de répondre adéquatement à ces préoccupations dans le cadre d'une collaboration.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Secrétariat de l'APN poursuit ses travaux avec le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et le Comité des Chefs sur la santé (CCS) en vue de définir les prochaines étapes immédiates ainsi que des plans et(ou) des objectifs stratégiques à court, moyen et long terme en matière de contrôle du cancer et de partenariats nationaux.

## H. DIABÈTE

Le taux de diabète est de trois à cinq fois plus élevé parmi les communautés des Premières Nations que parmi la population canadienne en général. On s'attend à ce qu'il augmente de façon significative à l'avenir compte tenu de ce que des facteurs de risque tels que l'obésité, l'inactivité physique, le tabagisme et les mauvaises habitudes alimentaires sont également en augmentation.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les activités liées au diabète se sont axées sur l'étude de nouveaux partenariats et de la collaboration avec les partenaires actuels, tels que l'Association canadienne du diabète (ACD) et l'Association nationale autochtone du diabète (ANAD), afin de maximiser l'échange de connaissances et l'utilisation des ressources. L'APN a participé à l'évaluation de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA) du gouvernement du Canada, tout en militant en faveur de celle-ci pour continuer à promouvoir la santé et les activités et services de prévention du diabète, et elle milite en faveur de son renouvellement. L'automne dernier, la DGSPNI a annoncé que cette initiative serait effectivement renouvelée et bénéficierait dorénavant d'un financement (prioritaire) continu.

Un représentant de l'équipe de ForgeAhead (TransFORMATION of IndiGENous PrimARy HEALthcare Delivery / Transformation de la prestation des soins de santé primaires aux Autochtones) a fait une présentation lors de la réunion d'avril 2016 du RNTSPN, en vue d'offrir un aperçu de la collaboration entre cette équipe et la DGSPNI, qui met l'accent sur la lutte contre le diabète et d'autres maladies chroniques dans les communautés des Premières Nations.

L'APN aussi suggéré à Santé Canada une orientation dans ses efforts pour élaborer un cadre national de prévention et de gestion des maladies chroniques (PGMC). Ce cadre sera utilisé par les fournisseurs et les administrateurs de soins de santé œuvrant dans les communautés des Premières Nations, ainsi que par le personnel régional et national de la DGSPNI chargé des politiques et des programmes, afin d'appuyer la planification de la santé et renforcer la prévention et la gestion des maladies chroniques à l'intention des citoyens des Premières Nations vivant dans des réserves et dans le Nord. Il a pour objectif de favoriser une compréhension commune des domaines à transformer et d'aider les communautés à s'adapter et à maximiser des stratégies axées sur leurs propres priorités. Une ébauche actualisée de ce cadre de PGMC doit être soumise au comité de la haute direction (CHD) de la DGSPNI au mois de juin 2016.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer les travaux avec Santé Canada pour soutenir la mise en œuvre de l'IDA à l'échelle nationale.
- Continuer d'établir des relations avec l'ANAD et l'ACD pour faire progresser les travaux sur des priorités communes.



## I. TABAC

Il a été démontré que l'usage inconsidéré du tabac offert dans le commerce constitue un facteur de risque majeur de maladies chroniques. Fumer accroît le risque de diabète de 50 p. cent, en plus d'augmenter significativement le risque de développer d'autres types de cancer. Cesser de fumer et de consommer d'autres produits sans fumée dérivés du tabac sont les moyens les plus efficaces d'atténuer le risque de développer un cancer et diverses maladies chroniques.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Aucune ressource n'a été accordée à l'APN pour la mise en œuvre du Plan d'action national stratégique des Premières Nations pour la lutte contre le tabagisme, élaboré en 2011. Le gouvernement fédéral continue d'aller de l'avant avec le volet consacré aux Premières Nations et aux Inuits de sa Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (FNICFTCS), et certaines communautés des Premières Nations participent à des initiatives de sensibilisation et de renoncement au tabac. Certaines préoccupations importantes concernant une possible violation des droits et des pouvoirs persistent toutefois, particulièrement en ce qui a trait au développement économique lié au tabac commercial et au tabac traditionnel.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de militer, de fournir des orientations stratégiques et de donner des avis concernant les questions liées au tabagisme en portant une attention toute particulière à la violation des droits, et en fournissant une analyse juridique des enjeux.

## SANTÉ DES ENFANTS

L'APN continue de défendre, au niveau régional, national et international, la nécessité d'accroître le nombre de stratégies et de programmes d'intervention et de prévention culturellement adaptés susceptibles d'améliorer l'état de santé des enfants et des jeunes des Premières Nations.

### A. NUTRITION DES ENFANTS

L'APN continue d'attirer l'attention sur la nécessité de mettre sur pied un programme universel de nutrition scolaire et de promouvoir des organisations comme ONEXONE et son programme national de petits déjeuners pour les Premières Nations. L'APN participe au Conseil

consultatif national de ONEXONE pour discuter des enjeux nationaux et des moyens d'améliorer le programme.

### B. PARTENARIATS

Travailler en partenariat avec d'autres organisations non gouvernementales comme la Société canadienne de pédiatrie (SCP) garantit que les problèmes qui touchent les enfants des Premières Nations demeurent une priorité pour le gouvernement fédéral. L'APN demeure un membre actif du comité de la santé des Premières Nations et des Inuits de la SCP. En raison des restrictions budgétaires imposées par la DGSPNI, les visites dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont été suspendues temporairement, mais les partenaires poursuivent leur collaboration au niveau des déclarations de la SCP et de la sensibilisation aux enjeux en matière de santé des enfants.

L'APN participera à titre de membre du comité de planification au Congrès international sur la santé des enfants autochtones qui se tiendra à Denver (Colorado) du 31 mars au 2 avril 2017.

### C. ENSEMBLE DES TROUBLES CAUSÉS PAR L'ALCOOLISATION FOETALE (ETCAF)

L'APN a procédé à une analyse environnementale sur l'ETCAF, qui a permis de cerner les points forts et les points faibles, ainsi que les possibilités qui sont offertes aux parents et aux enfants, aux familles, aux écoles et aux communautés des Premières Nations touchés par l'ETCAF. Cette analyse avait pour but de clarifier les rôles des membres des familles, des communautés, ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux. Un rapport a été rédigé et traduit, et sera affiché sur le site Web de l'APN.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN poursuivra sa collaboration avec des partenaires pour accroître la sensibilisation aux enjeux en matière de santé des enfants.
- L'APN continuera de militer en faveur d'un financement accru dans le domaine de la santé des enfants, notamment en ce qui concerne la santé maternelle et infantile et le programme Bon départ.
- L'APN participera Congrès international sur la santé des enfants autochtones qui se tiendra à Denver (Colorado) en 2017.

## SANTÉ DES ÂÎNÉS - SOINS À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE (SDMC)

Établi en 1999, le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMC-PNI) a été conçu pour aider les communautés inuites et des Premières Nations à faire face aux besoins accrus en matière de soins à domicile de leurs membres aux prises avec des maladies chroniques et sévères. Ces soins à domicile permettent aux personnes de recevoir les soins dont elles ont besoin dans un milieu familial et de rester près de leur famille, de leurs amis et de leur communauté aussi longtemps que possible, dans le but de conserver une certaine indépendance personnelle.

La résolution n° 10/2015 appelle le gouvernement fédéral à utiliser des données actualisées pour l'élaboration de la formule de financement du programme de soins à domicile et en milieu communautaire (PSDMC), ainsi que la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits de Santé Canada à appuyer financièrement une étude conduite par les Premières Nations du PSDMC afin de déterminer les répercussions d'un financement insuffisant à l'échelle communautaire, qui affecte la prestation de services de qualité et la croissance durable du programme.

La résolution n° 07/2013 intitulée « Augmentation du financement des soins palliatifs dans les communautés des Premières Nations » confère à l'APN le mandat de travailler avec le gouvernement fédéral pour faire en sorte que les soins palliatifs soient considérés comme un service essentiel dans les communautés des Premières Nations, sous réserve qu'un financement durable soit inclus dans la formule de financement.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### A. STRATÉGIE DES PREMIÈRES NATIONS À L'ÉGARD DES ÂÎNÉS

Le nombre d'âinés dans les communautés des Premières Nations croît rapidement et l'on observe une augmentation des cas de cancer, de maladies chroniques, d'Alzheimer et de démence. Le demande de soins augmente en proportion, ce qui pourrait entraîner une baisse de la qualité des soins alors que le temps consacré aux patients diminue. Au cours de l'année écoulée, conformément aux directives du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et du Comité des Chefs sur la santé, les partenaires des Premières Nations pour les soins à domicile et en milieu communautaire (SDMC) ont cessé leur collaboration avec le groupe de travail mixte des coordonnateurs des SDMC de la DGSPNI et mis sur pied un Groupe de travail de l'APN sur les Premières

Nations et le vieillissement. Ce nouveau groupe de travail de haut niveau, dirigé par les Premières Nations, axera ses efforts sur les SDMC ainsi que sur d'autres problèmes auxquels font face les âinés et les membres vieillissants des Premières Nations, dont les soins palliatifs, la démence et les soins à long terme. Ce groupe supervisera l'examen du programme des SDMC et réunira des conseillers de premier plan pour discuter d'une vaste gamme de sujets, avec comme objectif l'élaboration d'une stratégie pour les âinés des Premières Nations, assortie d'appels à l'action.

#### B. SOINS PALLIATIFS

Il est inacceptable de victimiser à nouveau les survivants des pensionnats indiens et de les soustraire à leur communauté pour leur permettre de bénéficier de soins palliatifs et(ou) de fin de vie. La résolution n° 07/2013, intitulée « Augmentation du financement des soins palliatifs dans les communautés des Premières Nations » appelle le gouvernement fédéral à considérer les soins palliatifs comme un service essentiel et à fournir un financement équitable et durable. Les soins palliatifs sont actuellement considérés comme un service de soutien non essentiel qui ne peut être dispensé que lorsque tous les critères de service essentiel ont été satisfaits. Compte tenu des augmentations minimales de financement depuis la mise en place de ce programme, la demande pour des soins palliatifs excède de loin la disponibilité des fonds dans le cadre du budget des SDMC et la situation devient catastrophique. L'APN continue de réclamer du financement pour les soins palliatifs et poursuivra ses efforts par l'entremise du nouveau Groupe de travail.

L'APN a aussi établi un partenariat avec l'Association canadienne de soins palliatifs (ACSP), l'initiative Aller de l'avant et l'Université Lakehead dans le but de jouer un rôle au niveau de la communication et du partage d'un outil de planification préalable des soins culturellement adapté. Les directives relatives à l'utilisation de cet outil ont été traduites et affichées sur le site Web de l'APN à des fins de sensibilisation des communautés.

#### C. INTÉGRATION

L'APN appuie les communautés des Premières Nations qui désirent adhérer au Programme d'aide à la vie autonome d'AADNC et au Programme de soins à domicile et en milieu communautaire de Santé Canada; l'APN est toutefois opposée à une approche descendante imposée dans le cadre de laquelle le gouvernement fédéral rendrait l'adhésion obligatoire pour toutes les communautés. Les Premières Nations doivent participer à toutes les discussions entre les deux ministères.





## D. DÉMENCE

Le 20 avril 2016, le Chef régional Isadore Day a été entendu par le Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur la question des Premières Nations et de la démence, dans le but de favoriser des mesures dans ce domaine et de proposer que des recherches soient menées en vue de déterminer pourquoi les cas de démence augmentent parmi les Premières Nations. L'APN a suggéré des solutions rapides, ainsi que des recommandations pour aller de l'avant, notamment un dépistage, un diagnostic et des soins culturellement appropriés.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Groupe de travail de l'APN sur le vieillissement se réunira à intervalles réguliers et supervisera l'examen du programme des SDMC, en plus de lancer des appels à l'action sur des questions concernant les aînés des Premières Nations. Ce groupe de travail s'efforcera en premier lieu de mieux faire connaître les préoccupations des aînés, et ce travail initial sur les SDMC se reflètera dans les discussions à venir au sujet de l'Accord sur la santé, dont les soins à domicile constituent l'un des quatre piliers.
- Le Groupe de travail veillera aussi à faire des avancées au niveau des résolutions nationales, notamment en ce qui concerne le sous-financement chronique du programme des SDMC et le manque de financement pour les soins palliatifs et(ou) de fin de vie.

## POLITIQUE STRATÉGIQUE

En 2015-2016, l'APN a continué de préconiser une vision à long terme de systèmes de santé des Premières Nations contrôlés par les Premières Nations, assortis d'un financement durable, prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Un développement majeur en matière de politique stratégique a été l'achèvement par l'APN du Modèle fondamental du mieux-être des Premières Nations. Ce modèle formule les éléments clés que l'APN souhaite prendre en compte pour favoriser la mise sur pied de systèmes de santé des Premières Nations globaux, adaptés et enracinés dans la culture. Ce modèle fondamental, que l'on peut consulter sur le site Web de l'APN, constitue une ressource en matière de planification du mieux-être communautaire.

L'APN a rédigé un document en fonction des commentaires du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et du Comité des Chefs sur la santé (CCS) afin de détailler les promesses

de campagne du Parti libéral en matière de santé des Premières Nations, document qui a été remis officiellement à la ministre de la Santé, Jane Philpott, par le Chef régional Isadore Day. Il est aussi affiché sur le site Web de l'APN.

Le développement le plus pressant et stimulant a peut-être été la prise de position envers le renouvellement de l'Accord sur la santé. La Chef nationale et le Chef régional Day ont milité avec insistance en faveur de la participation des Premières Nations à cet accord. Suite à leurs efforts, les Premières Nations, les Inuits et les Métis participeront pour la première fois à ce processus qui était jusqu'à présent restreint aux seuls partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. La première réunion des ministres de la Santé a eu lieu au mois de janvier à Vancouver et, à cette occasion, le Chef régional Day a exposé les besoins des Premières Nations dans ce domaine. Le CCS a adopté une motion pour demander la mise sur pied d'un groupe de réflexion à propos de l'Accord sur la santé, comprenant des experts en ce domaine pouvant lui rendre compte. Le Comité exécutif de l'APN a appuyé la motion du CCS et la rédaction d'un énoncé de position de l'APN. Les opinions formulées par le RNTSPN seront également prises en compte dans le cadre de ces travaux. L'objectif ultime est de susciter au sein des provinces et des territoires une volonté politique de collaborer avec l'APN de façon honorable. De plus, l'énoncé de position de l'APN liera les priorités des Premières Nations aux Appels à l'action de la CVR dans ce domaine, dans un effort visant à intégrer la réconciliation dans toute entente.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de renforcer la relation avec la DGSPNI par l'entremise du protocole d'engagement APN-DGSPNI.
- Continuer de promouvoir les priorités et les intérêts des Premières Nations dans le cadre des discussions entourant l'Accord sur la santé.
- Faire en sorte que les activités de l'APN en matière de santé soient alignées sur les Appels à l'action de la CVR, sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que sur le droit à la santé inhérent et issu de traités.





## LOGEMENT

---

Le Secrétariat au logement de l'APN milite en faveur d'une amélioration des résultats et des ressources en matière de logement pour les citoyens des Premières Nations qui résident dans leur communauté ou à l'extérieur de celle-ci. L'objectif est d'obtenir des ressources pour le logement et permettre ainsi aux Premières Nations de jouir d'une bonne qualité de vie, à savoir la sûreté, la sécurité et la durabilité. Pour cela, il faut analyser les politiques actuelles, travailler avec nos partenaires fédéraux à la promotion du changement et travailler en étroite collaboration avec les techniciens régionaux du logement et le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures afin de recueillir des idées et des conseils.

Des résolutions récentes de l'APN mentionnent le besoin urgent de logements sûrs, sécuritaires et adéquats pour les Premières Nations. Elles enjoignent l'APN de demander au gouvernement fédéral de respecter le pouvoir juridictionnel des Premières Nations et de leurs organisations dûment mandatées d'assumer des fonctions et des responsabilités dans le domaine du logement. Les résolutions appellent aussi le gouvernement à respecter sa responsabilité fiduciaire de fournir des logements conformément au droit à un abri issu des traités. Elles ordonnent aussi à l'APN de travailler avec des intervenants de base, les institutions financières autochtones et les gouvernements à l'étude de possibilités de partenariat de finances sociales ou d'innovations sociales en utilisant le logement comme exemple.

Ces résolutions sont les suivantes :

- Résolution 16/2015 – Soutien à l'innovation sociale et au financement social pour accroître le financement du développement socioéconomique des Premières Nations;
- Résolution 70/2015 – Soutien au logement, à l'eau et à l'infrastructure;
- Résolution 74/2015 – Commission de l'eau, des infrastructures et du logement des Premières Nations.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les programmes fédéraux ne répondent pas aux besoins en matière de logement, pas plus qu'ils ne contribuent à réduire le manque de logements dans les communautés des Premières Nations. Entre 2010 et 2034, selon les estimations, il manquera 130 000 logements, 44 %

des logements existants nécessiteront des réparations majeures et 18 % devront être remplacés. On retrouve de la moisissure dans de nombreux logements. Le gouvernement fédéral a mis en place une stratégie pour déterminer la présence de moisissure, mais sans y remédier. Certaines Premières Nations ont été confrontées à des inondations. En date du 3 juin 2016, on comptait un total de 3752 personnes évacuées à long terme à la suite d'inondations dans diverses communautés des Premières Nations.

Le budget de 2016 consacre un montant de financement sans précédent aux Premières Nations. Sur les 8,4 milliards de dollars, 4,6 milliards sont centrés sur les infrastructures. Il prévoit aussi 416,6 millions de dollars pour le logement dans les réserves et 137,7 millions de dollars, étalés sur deux ans, pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont une grande partie servira à la rénovation et à la remise en état d'habitations existantes dans les réserves.

Plus important encore, le gouvernement fédéral a décidé d'entamer des discussions sur la réforme du logement avec les Premières Nations et de s'engager avec celles-ci. À cet effet, l'APN facilitera l'organisation de plusieurs réunions et d'un forum national sur la réforme des infrastructures afin de recueillir des avis. L'engagement sera une activité parallèle consacrée au Cadre national pour le logement. L'APN, le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et les techniciens régionaux du logement de l'APN travailleront en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), la SCHL et Santé Canada (SC) à la réforme du logement et à l'élaboration du Cadre national pour le logement.

Du 17 au 19 mai 2016, la réunion mixte entre le CCLI, les techniciens du logement et des infrastructures, AANC, SC et la SCHL a été la première d'un ensemble de réunions que doit faciliter l'APN durant l'exercice 2016-2017. AANC et la SCHL ont expliqué le budget de 2016. Il était aussi prévu de lancer une discussion sur la façon d'engager une réforme du logement, la *Loi sur la salubrité de l'eau potable* et la réforme de l'approvisionnement en eau et des infrastructures connexes. L'abrogation de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (projet de loi S-8) devait faire l'objet d'une discussion, mais celle-ci a été retirée de l'ordre du jour. AANC a expliqué qu'il s'agissait d'un texte, parmi d'autres,

qui devait être examiné et qu'il avait été confié à un autre groupe du ministère. Étant donné ce retard, la discussion sur la réforme n'a pas eu lieu. AANC a aussi proposé d'accorder des fonds aux régions pour qu'elles tiennent leurs propres séances régionales visant à recueillir des avis sur la réforme du logement et d'autres questions. Ces séances régionales sont planifiées.

En plus des autres réunions du CCLI et des techniciens, l'APN envisage de tenir un forum national sur la réforme des infrastructures, assorti d'une foire commerciale, durant l'automne 2016.

### Autres activités

#### **Demande de propositions de la SCHL pour fournir des services pour des évaluations des progrès accomplis, le PAREL et l'article 95**

Le 10 août 2015, la SCHL a envoyé une demande de propositions aux fournisseurs de services techniques dans les réserves pour fournir des validations de l'état d'avancement, des évaluations matérielles et des évaluations des programmes de rénovation dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif (article 95). Cette initiative d'approvisionnement a été prévue dans le cadre de la Politique sur l'approvisionnement auprès des Autochtones de la SCHL. La demande de propositions avait pour but de rationaliser les activités de la SCHL en réduisant le nombre de contrats à administrer et de prendre moins de risques en se déchargeant de la responsabilité en la conférant aux fournisseurs de services. La date de clôture de la demande de propositions a été de nouveau modifiée et arrêtée le 18 décembre 2015, à 14 h. Le 20 avril, l'APN a appris que seulement un soumissionnaire avait été retenu. Actuellement, la SCHL accomplit les formalités d'usage avec le soumissionnaire retenu. Si elle n'est pas satisfaite de ce dernier, elle en sélectionnera un autre. La SCHL n'a envoyé aucun renseignement quant à l'identité de l'organisation nationale.

Cette demande de propositions a été diffusée malgré l'objection des organisations des Premières Nations, dont l'APN. Le 13 juin 2016, le nom du soumissionnaire retenu n'avait pas encore été révélé. Une résolution demandant aux ministres Bennett et Ducros de retirer la demande de propositions sera présentée à l'Assemblée générale annuelle 2016 de l'APN.

#### **Évaluation 2015 – 2016 du logement dans les réserves**

La Direction générale de l'évaluation de la mesure du rendement et de l'examen (DGEMRE) d'AANC procédera à une évaluation du sous-programme du logement dans les réserves, conformément au Plan quinquennal relatif à l'évaluation et aux stratégies de mesure du

rendement approuvé par le ministère. Cette évaluation englobera les garanties d'emprunt ministérielles et examinera aussi les répercussions du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations et de l'élément Allocation-logement de l'aide au revenu, car tous deux sont liés au logement dans les réserves. L'évaluation est effectuée avant le renouvellement de l'autorité pour le logement.

Les premiers travaux sur le terrain commenceront entre octobre 2015 et l'automne 2016. Le rapport final, comprenant des recommandations, et la réponse et le plan d'action de la direction doivent être présentés au Comité sur l'évaluation de la mesure du rendement et de l'examen en décembre 2016. L'APN et les techniciens régionaux du logement font partie du Groupe de travail ou Groupe consultatif de l'évaluation, qui comprend des représentants de l'équipe et du programme d'évaluation de l'administration centrale, des représentants des régions et d'autres groupes d'intervenants. Tous donneront leur avis sur la méthode, les conclusions préliminaires et le rapport final et valideront les conclusions de l'évaluation. Le Groupe de travail examinera les conclusions préliminaires de l'évaluation et le rapport final et donnera son avis à la DGEMRE. Présidé par la sous-ministre d'AANC, le Comité sur l'évaluation de la mesure du rendement et de l'examen examinera le rapport final aux fins d'approbation. Un comité consultatif a aussi été mis sur pied pour fournir une orientation et des avis à la DGEMRE et à un groupe de travail chargé de l'approche et de la conduite de l'évaluation. Le président et un autre représentant du CCLI font partie du comité consultatif.

#### **Habitat pour l'humanité – Inauguration dans la Première Nation de Flying Dust**

Habitat pour l'humanité et l'APN ont officialisé une déclaration de partenariat le 5 décembre 2011 en vue d'étudier les possibilités d'aider les Premières Nations intéressées à améliorer leurs programmes actuels de logement au moyen du programme de logement autochtone offert par l'entremise d'Habitat pour l'humanité.

En 2014, des discussions entre Habitat pour l'humanité et plusieurs Premières Nations ont débouché sur un projet de construction du premier logement dans une réserve : le coup de pelle inaugural a été donné le 5 mai 2015 dans la Première Nation de Flying Dust, en Saskatchewan. C'est la première fois qu'Habitat pour l'humanité s'engageait dans un projet de développement dans une réserve. La Première Nation de Flying Dust et Habitat Lloydminster prévoient d'inaugurer une résidence pour personnes âgées le 24 juin. Selon l'entente de partenariat du projet, la remise en état de quelques maisons laissées vacantes devrait commencer prochainement. Les travaux de remise en état devraient être dirigés par des femmes de la communauté.





D'autres projets de construction sont prévus dans les réserves.

#### **Comité national de liaison en matière de logement (CNLL)**

Le CNLL est composé de représentants d'AADNC, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de Santé Canada, de techniciens régionaux du logement de l'APN et de l'APN. Les objectifs du CNLL sont de soutenir les Premières Nations et les organisations des Premières Nations dans leurs rôles et responsabilités en matière de logement, cerner les problèmes de logement et fournir des conseils sur les politiques générales et des processus élargis en vue d'améliorer les résultats en matière de logement dans les réserves, y compris sur les terres visées par un traité et les territoires autonomes des Premières Nations, ainsi que de servir de tribune permanente pour l'échange d'informations sur les questions relatives au logement des Premières Nations et la formulation de recommandations aux autorités en ce qui a trait aux programmes, politiques et pratiques qui contribueront à améliorer les résultats en matière de logement pour les Premières Nations. Les membres du CNLL ont élaboré un mandat pour :

- i) Soutenir les Premières Nations et les organisations des Premières Nations dans leurs rôles et responsabilités en matière de logement;
- ii) Déterminer les problèmes de logement et conseiller les Premières Nations au niveau des politiques et processus élargis pour améliorer la situation du logement dans les réserves, y compris les terres visées par un règlement et les territoires des Premières Nations autonomes;
- iii) Offrir une tribune permanente pour l'échange d'informations relatives aux questions de logement des Premières Nations, y compris des recommandations à soumettre aux autorités concernant les programmes, les politiques et les pratiques qui contribueront à améliorer la situation du logement dans les communautés des Premières Nations.

AANC a présidé le CNLL en 2015. Le ministère n'a organisé aucune réunion cette année-là. La SCHL occupe la présidence en 2016. À ce jour, aucune réunion n'est prévue.

#### **Projet pilote entre l'APN, la Première Nation Atikameksheng Anishnawbek (PNA) et Holmes Group (HG)**

En juillet 2010, l'APN a ratifié une déclaration de partenariat avec le Groupe Holmes en vue de rechercher et de s'associer avec une communauté des Premières Nations (Atikameksheng Anishnawbek) en Ontario pour édifier une subdivision communautaire et de logements (le « projet pilote »). Ce projet pilote comporte plusieurs volets et intègre la rénovation d'unités existantes de logement, la construction de nouvelles

unités et d'édifices communautaires (installations d'eau et d'eaux usées, écoles et bureaux administratifs), des technologies et des sources d'énergie vertes. Ce projet doit conduire au développement d'un outil de planification communautaire des Premières Nations, à la mise sur pied d'un centre d'excellence en matière de logement, ainsi qu'à l'élaboration de normes communes de logement vertes des Premières Nations, récemment rebaptisées normes de développement durable des Premières Nations (NDDPN). L'objectif ultime des normes de développement durable pour les Premières Nations (NDDPN) est de permettre aux Premières Nations de fournir des logements en bon état, sains et abordables dans leurs communautés. Au cours de l'élaboration de ce document, il est apparu évident que le problème du manque de logement ne pourrait être résolu sans relever d'abord d'autres défis propres et liés au développement communautaire et au développement des logements. La portée du document a donc été élargie pour inclure tant le développement communautaire que le développement des logements. Le projet de NDDPN a été financé par le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations.

Le NDDPN est divisé en quatre chapitres, chacun mettant l'accent sur un sujet particulier.

- Chapitre 1 : Ce chapitre décrit l'évaluation communautaire et les stratégies d'édification des capacités.
- Chapitre 2 : Ce chapitre met l'accent sur la mise en place d'une bonne gouvernance dans une communauté.
- Chapitre 3 : Ce chapitre propose une liste de stratégies efficaces en matière de conception ainsi que de matériaux et équipements de construction durables.
- Chapitre 4 : Ce chapitre met particulièrement l'accent sur le code de construction, la gestion de projets et les normes de construction.

Le NDDPN a été traduit. Il sera mis à la disposition des Premières Nations dans la rubrique consacrée au logement du site Web de l'APN. Dans la prochaine étape, l'équipe chargée du projet est actuellement à la recherche d'un financement pour rédiger les manuels des instructeurs et des participants et ceux destinés à la formation des instructeurs.

#### **Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (FLMDPN)**

Le 20 avril 2007, le gouvernement du Canada a annoncé la création d'un Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (le Fonds), doté de 300 millions de dollars. Ce fonds a été mis sur pied pour accroître les possibilités de logement des résidents de collectivités des Premières Nations afin qu'ils disposent des mêmes choix en matière de logement que ceux offerts dans les collectivités non autochtones.

L'objectif est que ce fonds favorise la construction de quelques 25 000 unités de logement sur dix ans.

Les administrateurs du FLMDPN ont informé l'APN de la situation suivante en date du 13 juin 2016 :

- 210 Premières Nations ont choisi de travailler avec le FLMDPN;
- 90 ont obtenu un rehaussement de crédit et un crédit de perfectionnement des capacités de 836 millions de dollars pour environ 5500 prêts au logement;
- Le FLMDPN a garanti 160 prêts au logement;
- 68 Premières Nations ont vu leur demande de perfectionnement des capacités (seulement) approuvée; elles s'efforcent de devenir admissibles à des prêts;
- Le Fonds a dépensé plus de 16 millions de dollars pour le perfectionnement des capacités dans plus de 900 initiatives.

#### **Allocation-logement (à des fins résidentielles)**

L'APN s'efforce de résoudre la situation conflictuelle en matière d'allocation-logement dans le cadre du programme d'aide au revenu. À l'heure actuelle, les Premières Nations dont les communautés bénéficient du Programme de logement à but non lucratif (article 95) de la SCHL sont admissibles à l'allocation-logement tant que l'hypothèque n'est pas complètement remboursée. Cependant, si la Première Nation met en œuvre un régime universel de location dans la communauté, alors les locataires qui occupent ces logements demeurent admissibles à l'allocation-logement. De même, les logements appartenant à une bande ou autofinancés peuvent aussi donner lieu au versement de l'allocation-logement de la part de prestataires de l'aide au revenu. Les avantages de ces mesures se matérialiseront dans les budgets consacrés au logement, alors que les Premières Nations pourront alors percevoir un loyer de la part de ces locataires et l'utiliser à leur tour pour l'entretien, les réparations et une possible élimination de la moisissure.

L'APN continue de travailler avec AANC à l'élimination de ces sources de préoccupation.

#### **Comité sur la qualité de l'air intérieur dans les logements des Premières Nations – Projet d'outil électronique d'autoévaluation communautaire (e-CSAT)**

En 2011, la vérificatrice générale du Canada a conclu que les progrès accomplis pour remédier à la moisissure dans les logements des Premières Nations n'étaient pas satisfaisants. Malgré la stratégie élaborée, une vérification a révélé que les trois organisations, AADNC, la SCHL et Santé Canada n'avaient pas alloué de financement additionnel pour remédier à la moisissure, pris la mesure de l'ampleur du problème, estimé

les coûts pour remédier aux problèmes existants de moisissure, mis en œuvre la plupart des volets de la stratégie et respecté le calendrier prévu dans la stratégie.

L'APN a collaboré avec la SCHL à l'élaboration d'un outil (e-CSAT) en vue de permettre aux Premières Nations de procéder à une auto-évaluation de la moisissure dans les logements et de perfectionner éventuellement cet outil. Celui-ci aidera les communautés à mieux comprendre l'ampleur et les causes des problèmes de moisissure dans chaque logement de la communauté, à déterminer les logements qui nécessitent une attention immédiate et à mettre en œuvre une stratégie efficace de remise en état. Il aidera aussi à entreprendre un projet visant à déterminer l'ampleur du problème et aidera les trois organisations à répondre aux critiques de la vérificatrice générale.

En 2016-2017, la SCHL dirigera la deuxième phase de ce projet comme un projet pilote. Les partenaires du projet sont l'APN, la SCHL et le CGIPN. Le projet pilote consistera en une évaluation d'environ 400 habitations avec l'appui d'inspecteurs des Premières Nations.

#### **PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE**

- Continuer de travailler avec AANC, la SCHL et Santé Canada à la réforme du logement.
- Planifier et tenir un forum national sur la réforme des infrastructures, qui comprendra un volet sur le logement.
- Continuer de travailler à l'établissement de relations plus étroites et plus ouvertes avec nos partenaires fédéraux, tel que demandé dans les lettres de mandat des ministres.
- Continuer la discussion sur le transfert du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations sous le contrôle des Premières Nations, conformément à la résolution 16/2013, « Transfert du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations sous le contrôle des Premières Nations ».





## VERS LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ POUR LES FEMMES ET JEUNES FILLES AUTOCHTONES

La question urgente de la sûreté et de la sécurité des femmes et jeunes filles autochtones a constitué une priorité absolue et donné lieu à de multiples résolutions. En 2013, les Chefs-en-Assemblée ont adopté un Plan d'action national pour éliminer la violence à l'égard des femmes et jeunes filles autochtones. En 2014, une résolution a enjoint l'APN de militer en faveur d'une Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, dans le cadre de l'élaboration d'un dialogue national sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et jeunes filles autochtones, le tout ayant comme objectif la tenue d'une Enquête nationale sur cette question. En décembre 2014, une nouvelle directive a été émise afin d'inclure de façon adéquate et respectueuse les voix et les avis des familles de femmes et jeunes filles disparues ou assassinées aux discussions de la Table ronde. L'APN a milité sans relâche en faveur de la tenue d'une Enquête nationale. Au mois de novembre, le nouveau gouvernement fédéral a confirmé son intention de tenir une telle enquête.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Enquête nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées

Dans la foulée de l'élection d'un nouveau gouvernement fédéral, le premier ministre a conféré à la ministre Bennett le mandat de lettre sur pied, en collaboration avec la ministre de la Justice et le procureur général, et avec l'appui de la ministre de la condition féminine, une enquête sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées au Canada, d'en définir la méthodologie et le mandat, et de déterminer le ou la ministre qui en sera responsable. Le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer 40 millions de dollars sur deux ans à cette enquête.

Entre janvier et mars 2016, le gouvernement a consulté des survivantes d'actes de violence, des membres des familles et des proches de victimes, ainsi que des organisations nationales autochtones et des représentants des provinces et des territoires en vue de recueillir divers avis sur la structure et la portée de l'enquête.

L'APN a tenu un forum de préparation à l'enquête pour permettre aux représentants de toutes les régions, aux familles, au Conseil des femmes et aux dirigeants de faire part de leur avis. L'APN a rédigé un mémoire

officiel, fondé sur les commentaires recueillis lors du forum, notamment ceux des familles, et sur les résolutions précédentes des Chefs-en-Assemblée. Le mandat de l'Enquête nationale doit être annoncé pendant l'été 2016.

#### 2<sup>e</sup> Table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées

La 2<sup>e</sup> Table ronde nationale a donné lieu à un appel en vue de mesures immédiates et coordonnées à mettre en œuvre pendant l'enquête. L'APN a exercé des pressions à tous les échelons en vue d'un engagement national sous la forme d'un plan concerté visant à prévenir et pallier la violence à l'égard des femmes et jeunes filles autochtones. La nécessité d'un plan d'action national concerté est appuyée par la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (rapport de mars 2015) et par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (rapport de janvier 2015). Ces deux instances internationales regroupant des experts en matière de droits de la personne expliquent aussi en détail la norme de diligence raisonnable et comment les gouvernements au Canada sont dès maintenant tenus d'exercer cette diligence raisonnable dans le cadre de leurs actes et de leur prise de décisions, afin de faire en sorte que les femmes et jeunes filles autochtones jouissent de ces droits fondamentaux de la personne.

La 2<sup>e</sup> Table ronde nationale a été en partie axée sur les mesures qui doivent être prises pendant l'enquête. Elle s'est tenue en février 2016, sur la base des thèmes retenus en vue de la première table ronde : Prévention et sensibilisation, Sécurité communautaire, Mesures des services de police, Mesures de justice pénale.

Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux ainsi que des dirigeants autochtones ont participé à cette table ronde, et se sont entendus pour travailler avec les familles et divers partenaires à une feuille de route comportant 20 priorités, dont les suivantes pour 2016-2017 :

- Poursuivre la collaboration et de la prise de mesures concertées pour prévenir et pallier la violence à l'égard des femmes et jeunes filles autochtones pendant l'Enquête nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées (FJFADA).



- Reconnaître l'importance d'une enquête nationale sur les FJFADA par un engagement de participer et de coopérer pleinement à son déroulement de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- S'inspirer des travaux déjà entrepris par le Groupe de travail sur les questions autochtones actuel et inclure le gouvernement fédéral à titre de coprésident, en consacrant du temps aux questions liées aux FJFADA, notamment pour coordonner les efforts, surveiller les progrès accomplis et déterminer les mesures prioritaires, en incluant les ministres F/P/T concernés.
- Soutenir l'élaboration de programmes de formation en matière de compétence culturelle, d'antiracisme et d'anti-sexisme à l'intention des fonctionnaires de tous les gouvernements, de la police et du système judiciaire, en incluant des volets axés sur l'histoire autochtone, les répercussions des politiques, les textes législatifs et le traumatisme historique.
- Élaborer et mettre en œuvre un ensemble de mesures communes de rendement pour évaluer les progrès accomplis en vue de pallier et réduire les écarts socioéconomiques auxquels sont confrontés les peuples autochtones.
- Travailler en collaboration pour améliorer la communication et la coordination entre les familles autochtones, les communautés, les services aux victimes, les services de police, les poursuites, les groupes féministes, les groupes anti-violence et le personnel des refuges.
- Mettre en œuvre la campagne pancanadienne suggérée de prévention et de sensibilisation axée sur un changement de perception et de comportement du public pour favoriser l'élimination de la violence à l'égard des femmes et jeunes filles autochtones.

Une autre retombée d'importance de la première table ronde a été de tenir le Sommet des praticiens de la justice pénale 2016. Ce sommet s'est déroulé en janvier 2016 et a réuni près de 200 participants de partout au Canada, dont des experts et des praticiens dans trois secteurs clés : les services aux victimes, les services de police et les poursuites. Lors de la 2<sup>e</sup> table ronde, un engagement a été pris d'étudier l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport sur ce sommet.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Participer aux prochaines étapes relatives aux priorités et aux engagements de la 2<sup>e</sup> Table ronde nationale.
- Promouvoir le Plan d'action national pour éliminer la violence à l'égard des femmes et jeunes filles autochtones ainsi que le Cadre de coordination provincial et territorial pour éliminer la violence à l'égard des femmes et jeunes filles autochtones.
- Promouvoir la participation des familles et de l'APN aux travaux de l'Enquête nationale sur les FJFADA.





## EAU ET INFRASTRUCTURES

---

Le Secteur du logement et des infrastructures a pour rôle et responsabilités de : veiller à la mise en œuvre des efforts de lobbying et de défense d'intérêts centrés sur l'eau, les eaux usées et les infrastructures et demandés par le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures; s'assurer que les Premières Nations sont adéquatement représentées dans les initiatives concernant le logement et les infrastructures des Premières Nations; tenir à jour l'information sur le logement et les infrastructures des Premières Nations et fournir celle-ci à la demande; s'assurer que les questions et préoccupations des Premières Nations relatives au logement et aux infrastructures sont examinées dans divers forums et processus par les dirigeants politiques et d'autres intervenants; préconiser des stratégies régionales du logement et des infrastructures et soutenir et aider, s'il y a lieu, les Premières Nations dans l'élaboration et la mise à jour de celles-ci; assurer le suivi et la surveillance des recommandations du CCLI et celles des résolutions afin de garantir une mise en œuvre efficace.

Résolutions récentes :

- 16/2015 Soutien à l'innovation sociale et au financement social pour accroître le financement du développement socioéconomique des Premières Nations
- 24/2015 Soutien à l'application équitable du programme Allocation-logement
- 65/2015 Soutien aux Premières Nations pour le projet de salubrité de l'eau potable
- 70/2015 Soutien au logement, à l'eau et à l'infrastructure
- 74/2015 Commission de l'eau, des infrastructures et du logement des Premières Nations
- 76/2015 Eau potable salubre pour les Premières Nations
- 79/2015 Soutien aux communautés éloignées de Premières Nations qui dépendent de routes d'hiver

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Réforme du logement et des infrastructures – Élaboration d'une approche durable

Durant l'exercice 2016-2017, le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) soutiendra l'organisation de plusieurs réunions avec le CCLI, les techniciens régionaux du logement et des infrastructures

de l'APN et des organisations régionales ainsi que la tenue d'un forum national sur la réforme des infrastructures. Ces réunions et ce forum ont pour objectif de recueillir des avis et des recommandations sur la façon de réformer l'approvisionnement en logements et en infrastructures. L'information recueillie à l'occasion des réunions sera présentée au Forum national sur la réforme des infrastructures, qui devrait se tenir au cours de l'automne 2016. Les dirigeants seront invités et encouragés à participer au forum afin de fournir leur orientation et leurs recommandations. Des discussions ciblées sur la façon de mieux gérer et mettre en œuvre les programmes relatifs au logement, à l'eau, aux eaux usées et aux infrastructures communautaires sont également prévues. Le Forum réunira aussi des organismes fédéraux et, en partenariat avec les Premières Nations, permettra de cerner les financements durables nécessaires au-delà du court terme (budget de 2016), du moyen terme (5 ans) et du long terme (10 à 20 ans).

#### **Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (projet de loi S-8)**

La *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013. Elle permettra au gouvernement d'élaborer des règlements fédéraux exécutoires pour assurer un approvisionnement en eau salubre, propre et fiable, l'efficacité du traitement des eaux usées et la protection des sources d'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Le gouvernement envisageait d'élaborer des règlements :

- Globalement et région par région avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants (s'il y a lieu);
- Dans le cadre d'une approche à trois phases, rédiger des règlements pour trois régions à la fois;
- Conformément aux règlements provinciaux et territoriaux dans chaque région, tout en prévoyant des adaptations prenant en compte la situation sur les terres des Premières Nations.

Les règlements seraient introduits progressivement pour permettre au gouvernement et aux communautés des Premières Nations d'élever leurs infrastructures et leurs capacités à des niveaux leur permettant de se conformer aux règlements. Un financement a été débloqué,

par l'intermédiaire du processus de propositions des organisations autochtones représentatives du gouvernement, pour permettre aux organisations régionales des Premières Nations de recueillir des instructions auprès des Premières Nations quant à l'élaboration des règlements par le gouvernement. AANC a reçu peu d'avis des Premières Nations quant à la conception des règlements. AANC n'a pas assez expliqué son objectif et ses attentes concernant la forme et le contenu des suggestions des Premières Nations.

Compte tenu de la résolution 76/2015, Eau potable salubre pour les Premières Nations, qui demande l'abrogation de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, il est entendu que le projet de loi S-8 fera partie des textes de loi adoptés par le gouvernement précédent qui feront l'objet d'un examen. Le CCLI et le Groupe consultatif technique sur l'eau des Premières Nations de l'APN comptent participer à l'examen du projet de loi S-8. Ces deux entités et leurs réseaux et partisans sont ceux qui ont manifesté la plus farouche résistance contre les projets de loi S-II et S-8.

#### **Eau et infrastructures relatives à l'eau**

Le budget de 2016 prévoit un niveau de financement sans précédent au cours des cinq prochaines années. Sur le montant total annoncé de 8,4 milliards de dollars, 4,6 milliards de dollars sont destinés aux programmes d'infrastructures pour les Autochtones. Le budget 2016 consacre 1,8 milliard de dollars, étalé sur cinq ans, aux projets de gestion de l'eau et des eaux usées. Alignés sur les conclusions de l'évaluation nationale de 2011, ces projets ont pour objectif de ramener les systèmes aux normes, de commencer à combler les lacunes et d'éliminer les avis d'ébullition de l'eau dans les communautés des Premières Nations en cinq ans.

Au cours des deux prochaines années, 617,5 millions de dollars serviront à éliminer 40 % des avis d'ébullition de l'eau à long terme, à réaliser au moins 140 petits et grands projets d'immobilisations par an pour l'eau et les eaux usées et à commencer à ramener les systèmes aux normes. De plus, 141,7 millions de dollars seront investis, pendant cinq ans, dans l'amélioration de la surveillance et l'analyse de l'eau potable (Santé Canada).

#### **Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (FIPN)**

Le budget de 2016 prévoit aussi 255 millions de dollars pour les infrastructures ayant bénéficié de peu d'investissements au fil des ans et répondant à des besoins de longue date des communautés. Le Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations a déjà reçu 155 millions de dollars de financement du budget de 2013. De plus, un financement de

76,9 millions de dollars destiné aux installations culturelles et récréatives sera injecté dans le FIPN. Les catégories de projet ont été modifiées au fil du temps en fonction de l'évolution des besoins. Les types de projets bénéficiant actuellement d'un financement sont : la planification et le développement des compétences; les routes et les ponts; les systèmes d'énergie (y compris les réservoirs de carburant); la gestion des déchets solides, la connectivité; l'atténuation structurelle; la protection contre les incendies; les installations culturelles et récréatives.

#### **Infrastructures pour les établissements scolaires**

Le Fonds pour l'infrastructure éducative est destiné à répondre aux besoins en établissements scolaires des Premières Nations en fournissant un financement pour la construction de nouvelles écoles ainsi que pour des rénovations, des agrandissements et des réparations d'envergure. Le budget de 2016 a annoncé 969,4 millions de dollars pour des établissements scolaires, tandis que le budget de 2014 a déjà accordé 675 millions de dollars aux établissements scolaires. Au total, 1,37 milliard de dollars sera investi dans des établissements scolaires entre 2016-2017 et 2021-2022, cela en plus des 150 000 000 en services votés.

#### **Systèmes de classement des priorités**

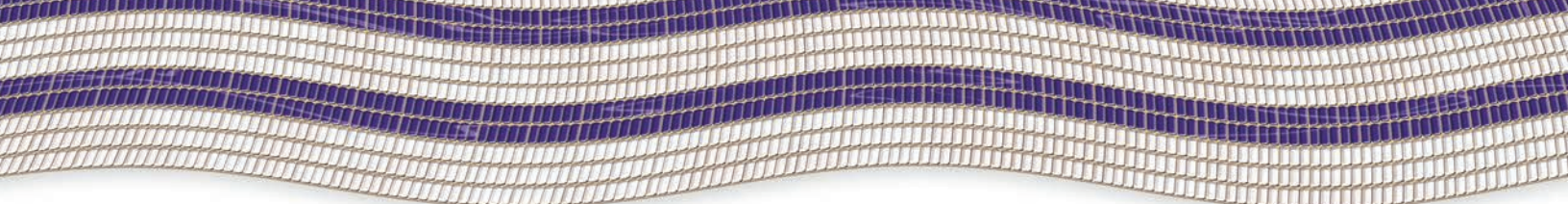
AANC a recours aux systèmes de classement des priorités au niveau des régions et de l'administration centrale pour évaluer les projets financés dans diverses catégories, telles que l'eau et les eaux usées ou les établissements scolaires. Les facteurs utilisés pour évaluer le caractère nécessaire d'un projet ont été déterminés selon un processus interne d'AANC. Cette année, le CCLI et les techniciens du logement et des infrastructures pourront examiner les systèmes de classement des priorités actuels et ceux en cours de conception et donner leur avis. Un groupe de travail du comité des techniciens sera mis sur pied pour travailler à l'examen avec AANC.

#### **L'étude du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur le logement et les infrastructures des Premières Nations**

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a effectué une étude sur les défis en matière de logement et d'infrastructures des Premières Nations dans les réserves. Un rapport d'étape a été diffusé en février 2015. Il rend compte sur les témoignages entendus jusqu'ici. Voici un extrait du rapport : « *Ce que le Comité a appris et vu sur le logement est convaincant. La piètre qualité des logements et la surpopulation dans de nombreuses collectivités sont dramatiques. Parallèlement, le Comité a été inspiré par les mesures novatrices prises par des gens créatifs dans de très nombreuses collectivités du pays. En effet, c'est en matière d'innovation que les Premières Nations ont accompli d'énormes progrès*







–mécanismes de financement, utilisation des terres et matériaux de construction. »

Le rapport final, « Le logement et l'infrastructure dans les réserves : Recommandations de changements », a été publié en juin 2015. L'APN et le président du Comité sénatorial ont accepté de travailler ensemble et d'appuyer les 13 recommandations du rapport. La recommandation générale est la suivante : le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada doit éliminer le plafonnement de 2 % imposé sur les augmentations annuelles du financement dans le budget 2016-2017. Dans le budget de 2016, le gouvernement s'est engagé à « hausser le plafond de financement de 2 % imposé aux programmes des Premières Nations et à s'employer à établir une nouvelle relation fiscale accordant aux collectivités des Premières Nations un financement adéquat, prévisible et durable ». Sur les 13 recommandations, huit portent sur le logement et cinq sur les infrastructures. Ces recommandations seront examinées pendant les réunions d'engagement sur la réforme.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de surveiller les activités liées à l'abrogation de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* et la façon dont les Premières Nations doivent se préparer à s'engager;
- Continuer d'encourager le CCLI et le Groupe consultatif technique sur l'eau des Premières Nations à synchroniser leurs efforts régionaux;
- Accepter d'accomplir un nouvel effort pour travailler avec le personnel du gouvernement du Canada, entre autres AANC, la SCHL et Santé Canada, et s'assurer que le financement des programmes du budget de 2016 est versé équitablement et rapidement;
- Continuer de soutenir les activités d'engagement régionales et nationales dans les domaines du logement, de l'eau et des infrastructures en ayant pour objectif de fournir de l'information aux organismes centraux afin qu'ils élaborent et appuient un plan durable à long terme;
- Continuer de soutenir les services de prévention des incendies dans les communautés des Premières Nations ainsi que les efforts et activités des organisations de lutte contre les incendies dûment mandatées, tel qu'exigé dans la résolution 33/2011;
- Continuer de participer aux activités du Comité consultatif sur les politiques générales relatives au transport des marchandises dangereuses et de fournir des liens pour obtenir des renseignements de soutien pour les premiers intervenants.

États financiers de

**La Fraternité des Indiens  
du Canada**

31 mars 2016

PROJET

# La Fraternité des Indiens du Canada

31 mars 2016

## Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État des revenus et des dépenses .....	3
État de la situation financière .....	4
État de l'évolution de l'actif net (déficit) .....	5
État c des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires aux états financiers .....	7-12
Annexe 1 - État des revenus et des dépenses - Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) .....	13-14
Annexe 2 - État des revenus et des dépenses - autres organismes de financement .....	15-16



## Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de direction de  
La Fraternité des Indiens du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 10 juillet 2016

PROJET

# La Fraternité des Indiens du Canada

## État des revenus et des dépenses de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) (annexe 1)	6 952 259	6 893 346
Emploi et Développement social Canada (annexe 2)	234 429	165 868
Sécurité publique (annexe 2)	201 386	-
Environnement Canada (annexe 2)	100 000	149 998
Élections Canada (annexe 2)	366 758	-
Société de gestion des déchets nucléaires (annexe 2)	141 006	117 000
Santé Canada (annexe 2)	3 363 513	3 200 653
Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) (annexe 2)	129 599	211 630
Pêches et océans Canada (annexe 2)	578 638	560 000
Autres organismes de financement (annexe 2)	1 638 719	1 671 886
	<b>13 706 307</b>	<b>12 970 381</b>
<b>Dépenses</b>		
Publicité, promotion et publications	48 238	21 443
Amortissement des immobilisations corporelles	20 010	19 457
Assurances	30 090	32 667
Divers	252	2 890
Créances douteuses	335 488	-
Dépenses de bureau	991 954	1 027 716
Honoraires professionnels	877 595	656 420
Prestation de services régionaux	1 227 555	1 204 872
Loyer	828 752	832 167
Salaires et avantages sociaux	6 240 753	6 587 457
Déplacements et réunions	2 854 774	2 852 274
	<b>13 455 461</b>	<b>13 237 363</b>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses</b>	<b>250 846</b>	<b>(266 982)</b>



# La Fraternité des Indiens du Canada

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	2 261	2 261
Actif détenu en fiducie (note 3)	15 281	15 281
Subventions et contributions à recevoir (note 4)	950 447	569 976
Autres débiteurs	479 911	750 077
Dû du Fonds en fiducie	39 747	216
TPS et TVH à recouvrer	240 899	210 869
Stocks	31 764	27 613
Frais payés d'avance	95 387	111 318
	<b>1 855 697</b>	<b>1 687 611</b>
Frais payés d'avance	452 122	525 440
Immobilisations corporelles (note 5)	140 036	140 111
	<b>2 447 855</b>	<b>2 353 162</b>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Découvert bancaire (note 9)	253 117	785 779
Créditeurs et charges à payer	1 861 747	1 725 416
Sommes à remettre à l'État	170 421	52 055
Passif détenu en fiducie (note 3)	15 281	15 281
Apports reportés (note 6)	191 483	14 449
Apports excédentaires (note 7)	535 333	494 555
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	96 000	96 000
	<b>3 123 382</b>	<b>3 183 535</b>
Dette à long terme (note 8)	272 000	368 000
	<b>3 395 382</b>	<b>3 551 535</b>
Éventualités et engagements (notes 9 et 12)		
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations corporelles	140 036	140 111
Fonds non affectés (insuffisance) - opérations générales	(1 087 563)	(1 338 484)
	<b>(947 527)</b>	<b>(1 198 373)</b>
	<b>2 447 855</b>	<b>2 353 162</b>

Au nom du Conseil de direction

\_\_\_\_\_ Perry Bellegarde, Chef national

\_\_\_\_\_ Roger Augustine, Chef régional, Comité de gestion

Les notes afférentes a ces états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

# La Fraternité des Indiens du Canada

État de l'évolution de l'actif net (déficit)  
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds non affectés opérations générales (insuffisance)	Total	
			2016	2015
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	<b>140 111</b>	<b>(1 338 484)</b>	<b>(1 198 373)</b>	<b>(931 391)</b>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	250 846	250 846	(266 982)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	19 935	(19 935)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(20 010)	20 010	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>140 036</b>	<b>(1 087 563)</b>	<b>(947 527)</b>	<b>(1 198 373)</b>

PROJET

# La Fraternité des Indiens du Canada

## État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Exploitation</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	250 846	(266 982)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 010	19 457
Augmentation (diminution) des apports reportés	177 034	(164 189)
Augmentation des apports excédentaires	40 778	74 183
	488 668	(337 531)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	199 460	(450 994)
	688 128	(788 525)
<b>Investissement</b>		
Diminution (augmentation) du dû	(39 531)	(216)
Augmentation (diminution) du dû du Fonds en fiducie	-	(3 371)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 935)	-
	(59 466)	(3 587)
<b>Financement</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(532 662)	785 779
Remboursements sur la dette à long terme	(96 000)	(103 497)
	(628 662)	682 282
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	-	(109 830)
Encaisse au début	2 261	112 091
<b>Encaisse à la fin</b>	2 261	2 261

Les notes afférentes à ces états financiers font partie intégrante de ces états financiers.



# La Fraternité des Indiens du Canada

## Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

### 1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif. La corporation poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### *Base de présentation d'une entité contrôlée*

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation n'est pas consolidé dans les états financiers de la corporation. Des états financiers résumés sont présentés à la note 12.

#### *Constatation des revenus*

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

#### *Instruments financiers*

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de son encaisse qui est évaluée à la juste valeur.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

# La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Apports excédentaires*

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

### *Ventilation des dépenses*

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximum ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer et les engagements sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

## 3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 15 281 \$ (15 281 \$ en 2015) pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

## 4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)	183 331	364 593
Partenariat canadien contre le Cancer	-	297
Santé Canada	318 579	104 587
Ressources humaines et développement des compétences Canada	49 737	-
Pêches et océans Canada	56 638	38 000
Environnement Canada	100 000	57 499
Sécurité publique Canada	242 162	-
Province de l'Ontario	-	5 000
	<b>950 447</b>	<b>569 976</b>

# La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

## 5. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	54 592	36 870	17 722	509
Améliorations locatives	172 874	50 560	122 314	139 602
	<b>227 466</b>	<b>87 430</b>	<b>140 036</b>	<b>140 111</b>

## 6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	14 449	178 638
Apports reçus au cours de l'exercice	11 655 626	11 463 449
Apports constatés comme revenus au cours de l'exercice	(11 182 368)	(11 587 719)
Solde à la fin de l'exercice	487 707	54 368
Autres apports reçus	191 483	14 449
Autres apports constatés comme revenus	(487 707)	(54 368)
	<b>191 483</b>	<b>14 449</b>

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
CRSH - Système de connaissance autochtones de l'Ouest	9 657	14 449
Santé Canada	91 580	-
Société de gestion des déchets nucléaires	75 994	-
Affaires autochtones du Manitoba et affaires du Nord Canada	16 325	-
	<b>193 556</b>	<b>14 449</b>

## 7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	494 555	494 554
Sécurité publique Canada	40 778	-
	<b>535 333</b>	<b>494 554</b>



# La Fraternité des Indiens du Canada

## Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

### 8. Dette à long terme

	2016	2015
	\$	\$
Prêt à terme, échéant en janvier 2020 payable en cinq versements mensuels consécutifs de 80 000 \$, suivis de 75 versements mensuels consécutifs de 8 000 \$ en capital et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %	368 000	464 000
Tranche échéant à moins d'un an	96 000	96 000
	<b>272 000</b>	<b>368 000</b>

Les remboursements de capital pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2017	96 000
2018	96 000
2019	96 000
2020	80 000

### 9. Éventualités

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

#### *Facilité de crédit*

La corporation a conclu une convention bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %. L'emprunt est garanti par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est 253 117 \$ (785 779 \$ en 2015).

### 10. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel dont les versements pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2017	892 851
2018	856 396
2019	844 514
2020	836 859
2021 et par la suite	1 568 919
	<b>4 999 539</b>

# La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

## 11. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2016	2015
	\$	\$
Subventions et contributions à recevoir	(382 545)	416 303
Autres débiteurs	225 419	167 575
TPS et TVH à recouvrer	(30 030)	217 577
Stocks	(4 151)	(9 896)
Frais payés d'avance	89 249	68 914
Créditeurs et charges à payer	136 331	(1 299 016)
Sommes à remettre à l'État	118 366	(12 451)
	<b>152 639</b>	<b>(450 994)</b>

## 12. Entité contrôlée

La corporation nomme un mandataire du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, un organisme de charité canadien enregistré en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu; afin de gérer le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée, le Fonds des héros de notre époque, le Fonds de l'éducation, le Fonds des métis et le Fonds perpétuel de l'éducation. Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada est reconnu en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et n'est, par conséquent, pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Les états financiers de la corporation n'ont pas été préparés sur une base consolidée avec l'entité.

Les états financiers résumés de la Fraternité des Indiens du Canada se présentent comme suit :

### État de la situation financière résumé

	2015	2014
	\$	\$
Actif	<b>153 899 032</b>	156 893
Passif	<b>107 422</b>	11 569
Actif net		
Fonds non affectés	<b>153 791 610</b>	145 324
	<b>153 899 032</b>	156 893

### État des revenus et des dépenses résumé

	2015	2014
	\$	\$
Revenus	<b>156 871 654</b>	24 500
Dépenses	<b>3 225 368</b>	42 259
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<b>153 646 286</b>	(17 759)

# La Fraternité des Indiens du Canada

## Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016

---

### 13. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes industrielles pour leur poste individuel.

### 14. Régime de retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions vont jusqu'à 6 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 317 587 \$ (331 542 \$ en 2015).

### 15. Instruments financiers

#### *Juste valeur*

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant la valeur actuelle des entrées de fonds futures établies selon les contrats de financement courants, d'après le taux d'intérêt estimatif que la corporation serait en droit d'obtenir pour des prêts ayant des échéances et des conditions similaires. Au 31 mars 2016, la juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur comptable.

#### *Risque de crédit*

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée au bilan consolidé.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, les revenus de placements et les charges d'intérêts de la corporation. L'encaisse, les placements, la dette à long terme et la facilité de crédit à vue de la corporation sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. La dette à long terme porte généralement intérêts à taux fixes. Par conséquent, l'exposition des flux de trésorerie au risque de taux d'intérêt n'est pas significative. Toutefois, la juste valeur de dettes portant intérêts à taux fixes peut varier dû à des changements dans les taux d'intérêts du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêts de la facilité de crédit à vue est limitée étant donné sa courte échéance. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée importante.



# La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 1 - État des revenus et des dépenses  
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)  
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Table ronde des femmes autochtones assasinées et disparues										Aller de l'avant
	Capacité organisationnelle de base	Nation à Nation	Ajouts aux réserves	femmes autochtones assasinées et disparues	Forum d'enquête des femmes autochtones assasinées et disparues	Crédits d'éducation personnelle	Voyager à l'événement de clôture du TRC				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>											
Appoints/subvention - AADNC	4 500 000	150 469	60 000	20 000	216 659	578 891	250 000				75 074
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 500 000	150 469	60 000	20 000	216 659	578 891	250 000				75 074
<b>Dépenses</b>											
Publicité, promotion et publications	4 459	25	145	-	32	63	-	-	-	-	25
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	-	67 130	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurances	6 017	84	348	-	177	1 064	254	-	-	-	198
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	241 058	3 007	1 490	304	18 360	38 633	3 029	-	-	-	6 967
Honoraires professionnels	61 078	1 037	6 554	600	23 104	3 579	9 050	-	-	-	2 764
Prestation de services régionaux	1 006 310	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyer	267 701	8 208	2 540	-	8 592	47 641	2 479	-	-	-	8 306
Salaires et avantages sociaux	2 616 420	94 669	21 995	-	87 700	384 039	17 007	-	-	-	52 515
Déplacements et réunions	302 092	43 509	26 944	20 831	78 801	36 742	218 784	-	-	-	4 506
	4 505 135	150 539	60 016	21 735	216 766	578 891	250 603				75 281
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses</b>	<b>(5 135)</b>	<b>(70)</b>	<b>(16)</b>	<b>(1 735)</b>	<b>(107)</b>	<b>-</b>	<b>(603)</b>				<b>(207)</b>

## La Fraternité des Indiens du Canada

### Annexe 1 - État des revenus et des dépenses (suite)

#### Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Forum sur l'énergie des Premières Nations		Connectivité des Premières Nations		Projet vers l'éducation des Premières Nations		Restauration de la langue des Premières Nations par l'éducation		Changement climatique		Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>												
Apports/subvention - AADNC	150 000		50 125		114 000		75 000		110 000		6 350 218	6 893 346
Divers	138 069		-		15 350		-		-		153 419	-
Frais d'inscription	301 837		-		115 617		-		-		417 454	-
Salon	22 761		-		8 407		-		-		31 168	-
	<b>612 667</b>		<b>50 125</b>		<b>253 374</b>		<b>75 000</b>		<b>110 000</b>		<b>6 952 259</b>	<b>6 893 346</b>
<b>Dépenses</b>												
Publicité, promotion et publications	1 740		13		286		7		-		6 795	8 337
Ventilation des dépenses administratives	79 891		-		-		-		2 175		149 196	180 249
Amortissement des immobilisations corporelles	-		-		118		-		-		118	-
Assurances	286		254		90		38		-		8 810	23 079
Divers	-		-		-		-		-		-	240
Dépenses de bureau	34 694		5 824		17 499		1 565		7 285		379 715	370 846
Honoraires professionnels	72 626		439		27 160		49		7 315		215 355	276 162
Prestation de services régionaux	3 416		-		-		6 271		-		1 015 997	1 004 429
Loyer	12 807		-		9 266		1 082		-		368 622	416 041
Salaires et avantages sociaux	80 945		41 125		92 278		63 304		-		3 551 997	3 900 572
Déplacements et réunions	326 665		2 525		106 712		3 170		93 804		1 265 085	893 779
	<b>613 070</b>		<b>50 180</b>		<b>253 409</b>		<b>75 486</b>		<b>110 579</b>		<b>6 961 690</b>	<b>7 073 734</b>
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses</b>	<b>(403)</b>		<b>(55)</b>		<b>(35)</b>		<b>(486)</b>		<b>(579)</b>		<b>(9 431)</b>	<b>(180 388)</b>

## La Fraternité des Indiens du Canada

Annexe 2 - État des revenus et des dépenses  
Autres organismes de financement  
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Emploi et Développement social		Environnement Canada	Société de gestion des déchets nucléaires		Plan de gestion des produits chimiques de Santé Canada		ESDC Contrat # 100005333	Université d'Ottawa - étude pour l'alimentation la nutrition et l'environnement		Partenariat canadien contre le cancer	
	Canada (EDSC)	Canada		Canada	Canada	Canada	Canada		Canada	Canada	Canada	Canada
<b>Revenus</b>												
Apporits/subventions - autres	234 429	100 000		141 006					52 246		3 362 388	129 599
Apporits/subventions - années précédentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vente des publications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	2 946	23 208	8 850	-	-	366 758	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>234 429</b>	<b>100 000</b>		<b>141 006</b>	<b>2 946</b>	<b>23 208</b>	<b>8 850</b>		<b>52 246</b>	<b>366 758</b>		<b>129 599</b>
<b>Dépenses</b>												
Publicité, promotion et publications	218	-	-	22	-	3	-	-	-	151	-	3 521
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	17 901	-	5 756	-	-	4 750	30 000	-	305 759
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	603	-	5 856
Assurances	626	293	-	34	-	4	-	-	-	928	-	6 577
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	22 581	4 448	-	6 601	-	1 378	212	-	402	42 554	-	262 360
Honoraires professionnels	7 727	34 553	-	6 325	-	26	-	-	-	20 350	-	300 365
Prestation de services régionaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 000
Loyer	21 718	12 404	-	8 865	-	201	-	-	-	28 095	-	271 725
Salaires et avantages sociaux	160 606	37 459	-	75 826	-	15 419	-	-	42 074	126 383	-	1 607 070
Déplacements et réunions	21 194	10 853	-	27 036	-	(106)	-	-	5 045	117 356	-	542 156
	<b>234 670</b>	<b>100 010</b>		<b>142 610</b>	<b>2 895</b>	<b>22 681</b>	<b>8 850</b>		<b>52 271</b>	<b>366 420</b>		<b>129 647</b>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses</b>	<b>(241)</b>	<b>(10)</b>		<b>(1 604)</b>	<b>51</b>	<b>527</b>	<b>-</b>		<b>(25)</b>	<b>338</b>		<b>(48)</b>

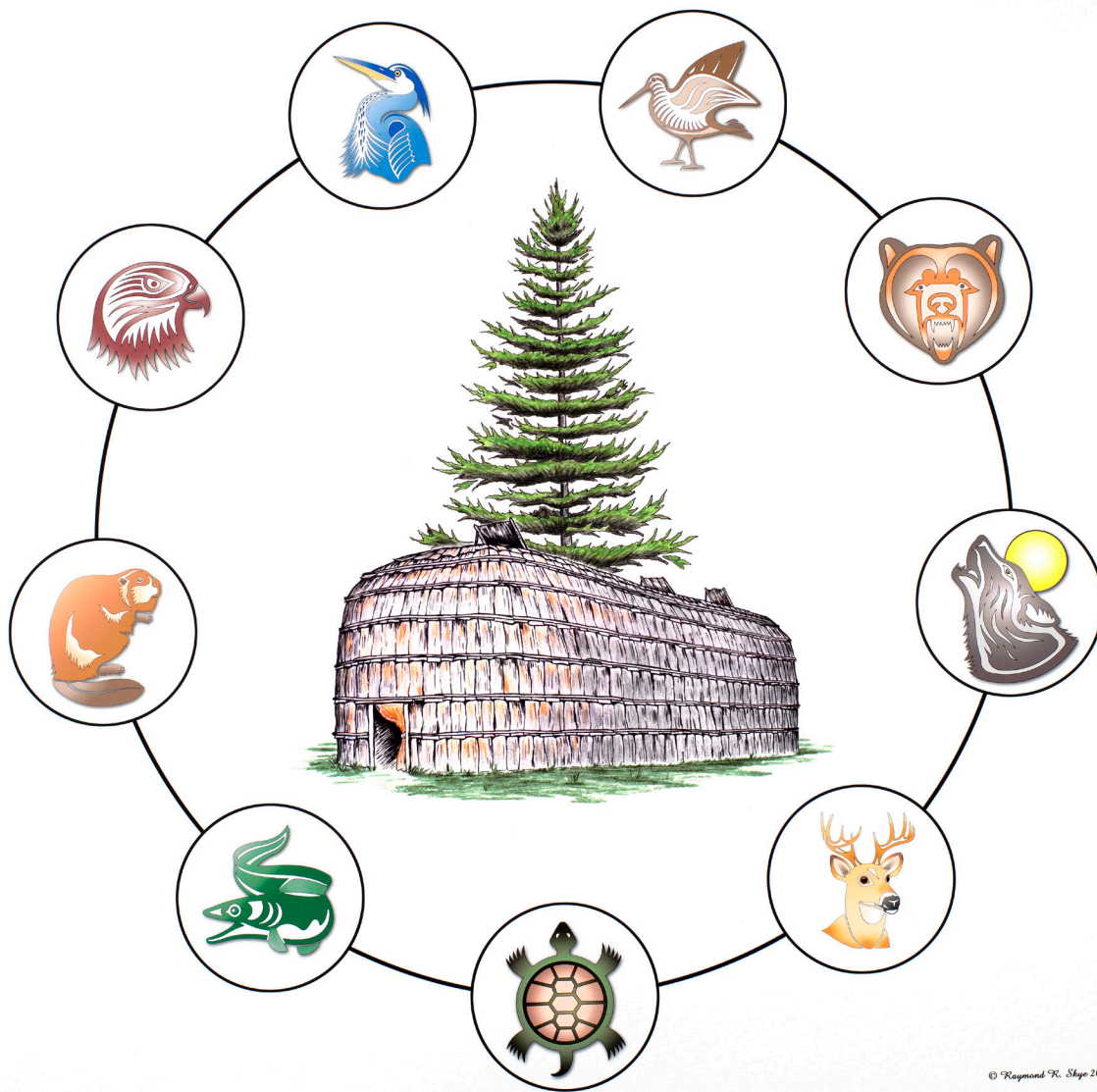


# La Fraternité des Indiens du Canada

## Annexe 2 - État des revenus et des dépenses (suite)

Autres organismes de financement  
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	Pêches et océans Canada	CRSH - Système de reconnaissance autochtones de l'Ouest	Sécurité publique et la protection civile	Agence de la santé publique du Canada	Recherche des besoins spéciaux	Autres	Total	
							2016	2015
<b>Revenus</b>							\$	\$
Appports/subventions -autres	578 638	33 193	201 386	-	-	-	4 832 885	4 374 922
Appports/subventions - années précédentes	-	14 449	-	-	-	-	14 449	124 270
Vente des publications	-	-	-	-	-	-	-	99
Divers	-	-	-	38 000	-	764 803	1 204 565	799 427
Salon	-	-	-	-	-	587 808	587 808	645 620
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	113 216	113 216	132 697
	<b>578 638</b>	<b>47 642</b>	<b>201 386</b>	<b>38 000</b>	<b>1 465 827</b>	<b>6 752 923</b>		<b>6 077 035</b>
<b>Dépenses</b>								
Publicité, promotion et publications	807	-	658	-	-	36 020	41 443	13 109
Ventilation des dépenses administratives	40 726	-	-	5 700	-	(572 692)	(150 320)	(180 249)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	13 431	19 892	19 457
Assurances	930	-	-	-	-	11 568	21 280	9 588
Divers	-	-	-	-	-	252	252	2 650
Créances douteuses	-	-	-	-	-	335 488	335 488	-
Dépenses de bureau	21 269	3 037	5 874	-	-	230 994	612 239	656 870
Honoraires professionnels	11 141	18 026	57 421	-	-	204 992	662 240	380 256
Prestation de services régionaux	102 000	-	-	32 300	-	20 258	211 558	200 443
Loyer	31 301	-	-	-	-	70 851	460 130	416 126
Salaires et avantages sociaux	214 866	21 213	5 609	-	-	228 480	2 688 756	2 686 885
Déplacements et réunions	155 647	5 366	64 346	-	-	624 845	1 589 689	1 958 494
	<b>578 687</b>	<b>47 642</b>	<b>201 386</b>	<b>38 000</b>	<b>1 204 487</b>	<b>6 492 647</b>		<b>6 163 629</b>
<b>Excédent (insuffisance)des revenus sur les dépenses</b>	<b>(49)</b>					<b>261 340</b>	<b>260 276</b>	<b>(86 594)</b>



© Raymond R. Skye 2016

***The Longhouse Clans***  
**Illustration par Raymond R. Skye**  
**Artiste Iroquois/Tuscarora**  
**Territoire des Six Nations de la rivière Grand**  
**Ontario, Canada**

*The Longhouse Clans* représente les 9 clans associés aux Iroquois ou, selon leur nom véritable, les Haudenosaunee. Chaque nation des Haudenosaunee est composée de certains clans, et chaque clan est représenté par un animal particulier, à savoir l'ours, le loup, le chevreuil, la bécassine, le faucon, le héron, la tortue, le castor et l'anguille.

Dans les temps anciens, les membres d'un clan vivaient dans une maison longue. Plusieurs maisons longues constituaient un village. Les membres d'un même clan ont de la famille dans chacune des six nations Haudenosaunee. Le système de clan a été instauré comme un moyen d'unifier les Haudenosaunee au sein de familles étendues. Ces familles étendues représentent le tissu social des Haudenosaunee et sont au centre de leur culture.

Un pin blanc apparaît derrière la maison longue. Le pin blanc est le symbole de la Grande loi de la paix, une grande confédération mise en place il y a des siècles par les Haudenosaunee avec l'aide d'un homme qui a été appelé le Pacificateur.

